

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
DU LUNDI 20 JUIN 2022**

Le lundi 20 juin 2022, à 19h, les membres du Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement se sont réunis dans la salle Jacques Chirac de la mairie sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par M. le Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement le 14 juin 2022, conformément aux dispositions des articles L 2121-9, L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire. L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 17<sup>e</sup> Arrondissement prévu à cet effet ainsi que par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies.

La majorité des 36 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

Mme ASSOULINE, M. BERTHAULT, Mme BESSIS, M. BOHBOT, M. BOUET, Mme BOUGERET, M. BOULARD, M. CHARPENTIER, M. DASSIE, Mme DE LA MORANDIERE, M. DE LIVONNIÈRE, Mme DUMAS, Mme FERNANDES, M. GUERRE, M. HATTE, Mme HAZARABEDIAN, Mme JACQUEMONT, Mme KUSTER, M. LAVAUD, M. LEDRAN, M. LOGEREAU, Mme LUBIN-NOËL, M. MALLO, M. MICHEL, M. PECHENARD, Mme PEREZ, M. PERIFAN, Mme ROUAH-ZANGRILLI, Mme TAIEB, M. TERRIOUX, Mme TOURY, M. ZIADY.

Sont partis en cours de séance :

M. BERTHAULT à la délibération 2022 DJS 84  
Mme KUSTER à la délibération 2022 DDCT 77  
M. BOUET à la délibération 2022 DVD 69  
Mme JACQUEMONT à la délibération 2022 DLH 148

Excusés, ayant donné pouvoir :

M. DUMESNIL donne pouvoir à M. ZIADY  
Mme KOBON-MONNET donne pouvoir à Mme BESSIS  
Mme MAMAN donne pouvoir à Mme PEREZ  
Mme SERFATI donne pouvoir à Mme de la MORANDIERE

M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19h00 sur l'ordre du jour prévu et transmis par voie dématérialisée.

Ordre du jour :

**I. Adoption de la procédure d'urgence (172 022 014)**

**II. Désignation du secrétaire de séance (172 022 015)**

**III. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2022 (172 022 016)**

**IV. Adoption du budget supplémentaire 2022 (172 022 019)**

## V. Examen pour avis des projets et vœux suivants

**2022 DAC 622** Subventions (7500 euros) à six associations au titre de l'action culturelle locale du 17<sup>e</sup> arrondissement.

**2022 DILT 6** Avenant n° 1 à la convention avec Photomaton, relative à l'occupation du domaine public - Autorisation - Signature.

**2022 DEVE 44** Subventions (330730 euros) versées à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et de la tranchée Pereire (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 19e, 20e).

**2022 DSP 21** Subventions (31000 euros) et conventions avec quatre associations dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites à risques dans les foyers.

**2022 DFPE 055** Subventions (9354918 euros), avenant 1 à la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (19e) pour ses 28 établissements d'accueil de la petite enfance.

**2022 DFPE 81** Subvention (154500 euros) à neuf associations et signature de neuf conventions, pour leur activité de médiation familiale.

**2022 DFPE 103** Subvention (641212 euros) et avenant n° 1 avec l'association Gan Menahem (18e) pour ses 4 établissements d'accueil de la petite enfance.

**2022 DFPE 128** Subvention 1979418 euros à 18 associations, conventions et avenants pour la gestion de 33 LAEP à Paris, financement des LAEP de la CAF et subvention d'investissement de 25000 euros.

**2022 DSOL 26** Subventions (106500 euros) à 10 associations et CPO avec 3 d'entre elles, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap.

**2022 DSOL 36** Subventions (67000 euros) à 16 associations pour leurs actions d'information et de soutien en direction des personnes en situation de handicap.

**2022 SG 042** Approbation d'une convention de financement (500000 euros) entre la Ville de Paris et la Région Île-de-France dans le cadre de la réhabilitation du Centre sportif Rousié (Paris 17).

**2022 SG 48** Subvention (20000 euros) et convention d'exécution pour 2022-2023 entre la Ville de Paris et la Fédération Française de Basket-Ball dans le cadre du programme Transformations Olympiques.

**2022 DDCT 027** Subventions (269989 euros) à 3 associations pour le projet EIF-FEL 3 avec la signature de conventions pluriannuelles de partenariat dans le cadre de la demande de subvention du FAMI.

**2022 DDCT 58** Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires - subventions pour 7 associations.

**2022 DDCT 68** Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (pour 73 associations et la réalisation de 129 actions).

**2022 DDCT 70** Appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle 2022-Subventions de fonctionnement à 7 associations.

**2022 DDCT 72** Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement à 257 associations pour le financement de 392 projets dans les quartiers populaires (2e enveloppe).

**2022 DDCT 73** Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement pour 15 projets associatifs).

**2022 DDCT 80** Subventions (10500 euros) à 6 associations au titre de l'apprentissage du français et de l'intégration.

**2022 DSOL 20** Subventions (6341099 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires des 30 centres sociaux et socioculturels de Paris pour leur fonctionnement global.

**2022 DJS 21** Subventions (26300 euros) à 25 associations proposant des activités sportives dans les Quartiers Politique de la Ville (10e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e, 20e).

**2022 DJS 30** Subventions (119500 euros) 1 convention pluriannuelle d'objectif avec l'O.M.S. 09 et avenants avec 12 O.M.S.

**2022 DJS 37** Subventions (115 600 euros) à 10 associations sportives (dont 4 avenants aux Conventions Pluriannuelles d'Objectifs) (17e).

**2022 DJS 83** Subventions (255 500 euros), conventions et avenants avec 55 associations de jeunesse (10e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi.

**2022 DJS 84** Subventions (252 000 euros), conventions et avenants avec 60 associations de jeunesse (Paris Centre, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'accès des jeunes à la culture, au sport.

**2022 DDCT 47** Subventions (22 750 euros) à neuf associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) (17e).

**2022 DDCT 77** Subventions (100 000 euros) à 8 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitant.e.s des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2023 du Budget Participatif.

**2022 DAE 21** Fixation de tarifs forfaitaires d'occupation événementielle temporaire du domaine public sur les marchés couverts.

**2022 DAE 137** Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. (1 000 euros).

**2022 DAE 138** Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (3 000 euros).

**2022 DAE 139** Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (3 000 euros).

**2022 DASCO 37** Caisnes des écoles et collèges publics - Conventions relatives à l'organisation de la restauration scolaire dans les collèges.

**V172022036** Vœu relatif aux modalités de transfert de la restauration scolaire du collège Mallarmé à la Caisse des écoles du 17e arrondissement.

**V172022035** Vœu relatif à l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la Caisse des écoles du 17e.

**2022 DASCO 62** Collèges publics dotés d'un service de restauration autonome - Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2022-2023.

**2022 DDCT 78** Pour une alimentation variée, équilibrée, accessible et durable dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (101 500 euros) à 25 associations pour le financement de 29 projets.

**2022 DSOL 53** Subventions (19 800 euros) à neuf associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs.

**2022 DTEC 26** Approbation du Plan d'Amélioration de l'Environnement Sonore, version finale après consultation du public.

**2022 DVD 21** Réaménagement de la place de la Porte-Maillot (16e et 17e) – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à SNCF réseau pour des interventions prévues dans l'opération. Avenant n°1 à la convention de coordination générale.

**2022 DVD 43** Parcs de stationnement MEYERBEER-OPERA (9e), ANVERS (9e), CARDINET (17e). Convention de concession pour leur exploitation.

**2022 DVD 55** Soutien aux initiatives des associations vélo dans le cadre du Budget Participatif - Subventions d'investissement (173 541 euros) à 10 associations et conventions associées.

**2022 DVD 69** Réseau de chaleur parisien - Classement et définition de la zone développement prioritaire.

**2022 DAE 1** Conventions et subventions (100 000 euros) à 10 organismes lauréats de l'appel à projets des Trophées parisiens de l'économie sociale et solidaire 2022.

**2022 DAE 2** Conventions et subventions (590 000 euros) à 15 organismes portant des projets économiques en faveur des circuits courts de proximité et d'une alimentation durable et solidaire.

**2022 DDCT 79** Ressourceries éphémères et itinérantes dans les quartiers populaires - Subventions à 6 associations.

**2022 DASCO 29** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (1350 euros), subventions d'équipement (13710 euros) et subventions travaux (158266 euros)

**2022 DASCO 53** Subventions d'investissement (600795 euros) à 43 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges, édition 2021/2022.

**2022 DASCO 54** Subvention (30000 euros) et convention avec l'association départementale des pupilles de l'enseignement public de Paris (PEP75) au titre de la lutte contre le décrochage scolaire.

**2022 DASCO 57** Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE – Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2021 et 2022.

**2022 DAC 377** Subventions (22000 euros) à huit associations historiques et conventions avec sept d'entre elles.

**2022 DLH 137** Location de divers ensembles immobiliers (12e, 13e et 17e) à ELOGIE-SIEMP - Avenant à bail emphytéotique.

**2022 DLH 148** Lancement de l'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.

#### **Vœux**

**VI72022029** Vœu relatif à la Cité du Théâtre

**VI72022030** Vœu relatif aux effectifs de police du commissariat du 17e arrondissement

**VI72022031** Vœu relatif à la lutte contre le proxénétisme dans les salons de massage

**VI72022032** Vœu relatif à la recrudescence de la vente à la sauvette alimentaire dans le 17e arrondissement

**VI72022033** Vœu relatif à l'augmentation de l'enveloppe consacrée au dispositif Paris Jeunes Vacances

**VI72022034** Vœu relatif à la prolifération de rats au sein de l'espace public parisien

**VI72022037** Vœu relatif à la création d'une stèle en hommage aux morts pour la France enterrés au Cimetière des Batignolles

**VI72022038** Vœu relatif à la transformation de logements en bureaux au 42 avenue de Villiers dans le 17e arrondissement

**M. BOULARD** : Chers collègues, en introduction de notre séance de ce soir, je souhaite revenir sur les élections législatives et remercier une nouvelle fois l'ensemble des services de la mairie du 17e arrondissement à travers la direction générale des services ici représentée par Pierre BOURRIAUD et Catherine MULLER pour la bonne organisation, une nouvelle fois, et la tenue de ce dernier scrutin. Je tiens aussi à remercier les assesseurs, les présidents, les élus que vous êtes, qui se sont mobilisés. Je vous remercie d'avoir répondu à l'appel que j'avais formulé il y a quelques semaines dans cette enceinte. Merci d'avoir tenu les bureaux de vote, c'est important, c'est la démocratie qui s'exprime.

Dans le 17e, le taux de participation s'établit à 53,7 %, soit 55682 électeurs. Je tiens à féliciter Stanislas GUÉRINI et Astrid PANOSYAN-BOUVET qui sont élus députés des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> circonscriptions avec 54,47 % et 55,01 % des voix dans le 17e. Je salue également Léa BALAGE EL MARIKY et, vous l'aurez compris, bien évidemment, Brigitte KUSTER. Je vais lui céder, d'ailleurs, la parole.

**Mme KUSTER** : Merci. Chers amis, Monsieur le Maire, cher Geoffroy. J'ai eu l'occasion hier de m'exprimer à l'issue des résultats des élections législatives pour dire d'abord ma reconnaissance, bien sûr, à l'équipe municipale et à travers toi, cher Geoffroy, à l'investissement de la majorité d'entre vous dans le cadre de cette candidature.

Cette candidature était portée suite à un engagement qui est le mien au service 17e arrondissement, après avoir été maire pendant 10 ans et députée pendant cinq ans. J'ai toujours essayé d'être franche, directe, sincère, authentique avec mes convictions, je n'ai jamais dévié. J'ai aussi toujours respecté mes adversaires, je regrette quand cela n'est pas le cas.

Aujourd'hui, je salue bien évidemment et je félicite les candidats qui ont été élus sur le 17e arrondissement. J'espère qu'ils auront à cœur de s'investir autant que je me suis investie pour les habitants du 17e et des circonscriptions, qu'ils sauront travailler en bonne intelligence, que l'image de sectarisme que j'ai connue pendant cinq au parlement va disparaître, que la démocratie sera enfin respectée, que les oppositions seront respectées parce que jamais nous n'avons connu au sein du Parlement autant de rejet, autant d'ingratitude, si peu de considération.

J'ai été amenée à travailler avec des personnalités de gauche, sans problème, et avec le sens de l'écoute nous avons avancé ensemble sur des dossiers même ici au sein de cet arrondissement. Je veux donc, les uns les autres, vous remercier parce que je sais ce que je dois à chacun d'entre vous, je ne l'oublierai jamais.

Je suis ici ce soir et je continuerai à siéger au sein de ce conseil auprès de Geoffroy BOULARD pour l'aider dans sa mission qui n'est pas la plus facile, qui est celle d'un maire d'arrondissement. Un maire d'arrondissement, par les temps qui courent, c'est très compliqué. Cela n'était déjà pas simple avant, mais dois-je vous dire? C'est de plus en plus difficile. Il a toute mon admiration, mon estime.

J'ai aussi beaucoup d'estime pour ce que vous êtes les uns et les autres dans vos mandats respectifs parce que je crois que peu d'équipes municipales peuvent se targuer de l'investissement que vous avez les uns et les autres au service du bien commun. Je suis très fière d'appartenir à cette équipe. Je vais continuer à être à vos côtés, comme je serai toujours aux côtés des habitants du 17e, parce que vous l'aurez compris, je suis particulièrement attachée, ancrée dans ce territoire.

Les messages de soutien que j'ai reçus sont une récompense énorme, une reconnaissance infinie. Je souhaite donc que ceux qui ont été élus, ici comme ailleurs, dans cette Assemblée nationale, soient à la hauteur des attentes des Français.

La France va mal, va très très mal. Je dois vous dire que je suis particulièrement inquiète au vu de ces défis qui nous attendent, quels qu'ils soient. Je souhaite bon vent à la France, je souhaite bon vent aux parlementaires qui ont été élus et qui sont censés maintenant nous représenter, j'espère dans le respect de ce que nous sommes et aussi dans le respect des habitants qui les ont élus, et qu'ils n'oublient pas qu'il y a d'autres habitants qui ne les ont pas élus et qui méritent aussi que nous les écoutions. Je vous remercie.

**M. BOULARD** : Chers collègues, nous avons ce soir 54 délibérations, 50 soumis pour avis et 2 vœux rattachés. Nous avons également un certain nombre de vœux non rattachés. Il y avait une prise de parole de Karim ZIADY.

**M. ZIADY** : Bonsoir à toutes et à tous. Madame KUSTER, je voulais avoir un petit mot rapidement pour vous, je remercie le Maire de me donner la parole en introduction de notre conseil. Je parle en mon nom, et j'associe un peu mes collègues, mais je vais aussi donner une position très personnelle.

Depuis que je suis engagé en politique dans le 17e, donc depuis 2006 – 2007, j'ai toujours fait campagne contre vous, mais j'ai toujours eu énormément de respect pour vous. Et quand vous avez été élue députée, malgré nos désaccords sur pas mal de sujets, j'ai pu constater que vous

avez été extrêmement à l'écoute des habitants de votre circonscription. Vous leur avez toujours répondu, vous avez toujours essayé de trouver des solutions, vous avez toujours été attentive aux sujets qui concernaient le 16e et 17e arrondissement, vous n'êtes pas simplement restée à l'Assemblée nationale, vous avez été aussi une députée de terrain. C'est le message que je voudrais porter pour les parlementaires qui ont été élus, que je félicite, la démocratie s'est exprimée, le peuple est souverain, mais quand on est élu de la nation, on est aussi en France pour l'instant député d'une circonscription, tant qu'on n'a pas encore changé cette constitution, peut-être que cela sera modifié un jour, mais en tout cas on est élu pour l'instant d'une circonscription, on se doit de répondre aux habitants, à leurs aspirations. Vous l'avez toujours fait, vous avez essayé de toujours le faire en tout cas à votre manière.

J'espère que les parlementaires qui sont élus dans le 17e arrondissement seront présents sur le terrain et répondront aussi aux attentes des habitants. Ils ont été très sollicités ces cinq dernières années, nous n'avons pas trouvé d'écho, c'est comme cela, c'est le vote, il est ce qu'il est. Je voulais simplement vous témoigner notre amitié et vous dire, ne lâchez pas, accrochez-vous, et continuez de défendre vos positions, vos idées.

J'espère juste, pour conclure, que les projets que vous avez toujours soutenus aboutiront, puisque nous avons de gros projets qui arrivent avec le tramway. Nous espérons, nous aurons l'occasion d'en parler dans ce conseil, que la ministre de la Culture va se saisir du sujet de la Cité du théâtre. Plein de beaux projets à réaliser dans le 17e que vous avez toujours soutenus. Nous continuerons à avoir des désaccords, mais il y a le respect.

Amitiés et salutations républicaines.

**M. BOULARD** : Bravo. La parole est à Brigitte KUSTER.

**Mme KUSTER** : Je voudrais juste vous remercier du fond du cœur pour ce que vous venez de dire.

### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-103**

#### **OBJET : Adoption de la procédure d'urgence (172022014)**

**M. BOULARD** : Nous allons pouvoir ouvrir notre conseil d'arrondissement avec une première délibération qui a trait à l'adoption de la procédure d'urgence. Je tiens à rappeler que ce ne sont pas moins de 12 projets de délibération qui ont été publiés après mardi soir de sur certains gros projets, notamment la pollution sonore et le réaménagement de la porte-Maillot. Je regrette ce délai, mais nous devons procéder au vote de cette adoption de procédure d'urgence.

Le conseil d'arrondissement du 17e arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-12 et L2511-10 ;

Vu le règlement intérieur du conseil d'arrondissement, notamment son article 17 autorisant le dépôt des vœux jusqu'au jeudi précédent le conseil d'arrondissement ;

Vu la convocation du 14 juin 2022 adressée par le maire d'arrondissement, pour la réunion du conseil d'arrondissement du 20 juin 2022 ;

Vu l'ordre du jour initial publié le 14 juin 2022 et l'ordre du jour complémentaire publié le 17 juin 2022;

Considérant la transmission tardive à la mairie d'arrondissement de deux projets du Conseil de Paris soumis à l'avis du conseil d'arrondissement (2022 DDCT 68; 2022 DDCT 72; 2022 DJS 30 ; 2022 DJS 37; 2022 DJS 83; 2022 DJS 84; 2022 DDCT 77; 2022 DTEC 26; 2022 DVD 21; 2022 DVD 55; 2022 DVD 69; 2022 DASCO 54);

Considérant le dépôt des vœux dans la limite du jeudi 16 juin 2022 comme en dispose le règlement intérieur du conseil d'arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : le Conseil du 17e arrondissement approuve la procédure d'urgence pour l'examen des projets figurant sur l'ordre du jour complémentaire.

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36  
Suffrages exprimés contre : 0  
Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-104**

##### **OBJET : Désignation du secrétaire de séance (172022015)**

**M. BOULARD** : La désignation du secrétaire de séance. Théo MICHEL est désigné d'office, c'est une obligation légale.

Le conseil d'arrondissement du 17e arrondissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, notamment son article L. 2121-15;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 14 juin 2022;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : M. Théo MICHEL, conseiller du 17e arrondissement est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36  
Suffrages exprimés contre : 0  
Abstention : 0

## **DÉLIBÉRATION N° 17-22-105**

### **OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2022 (172022016)**

**M. BOULARD** : Approbation du procès-verbal de la séance du dernier conseil d'arrondissement du 16 mai 2022. Y a-t-il des observations à la suite du procès-verbal qui a été communiqué par la démocratie locale ? Il n'y en a pas.

Le conseil d'arrondissement du 17e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 14 juin 2022 ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement.

### **DÉLIBÈRE**

ARTICLE UNIQUE : Le procès-verbal de la séance du 16 mai 2022 est adopté à l'unanimité.

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

## **DÉLIBÉRATION N° 17-22-106**

### **OBJET : Adoption du budget supplémentaire 2022 (172022019)**

**M. BOULARD** : La parole est à Alix BOUGERET, première adjointe en charge des finances pour l'adoption du budget supplémentaire 2022.

**Mme BOUGERET** : Merci Monsieur le Maire. En effet, une délibération attendue et qui fait suite à nos échanges et débats lors du dernier conseil d'arrondissement est l'adoption du compte administratif. Vous le savez, les crédits non mandatés en 2021 constatés lors de ce compte administratif sont reportés de plein droit et réinscrits au budget supplémentaire en 2022 et doivent donc être adoptés ce soir par notre conseil d'arrondissement, puis votés au Conseil de Paris.

Le budget supplémentaire de l'État spécial du 17e s'établit à 2,87 millions, portant les crédits ouverts pour 2022 à 13,15 millions d'euros, en progression. Une progression qui tient d'abord à la hausse continue des coûts de l'énergie qui ont entraîné une revalorisation de la dotation à l'État spécial par la Ville de Paris.

Cette délibération représente donc les mouvements qui expliquent ce nouveau montant ainsi que la ventilation de ces crédits. Vous avez reçu les documents préparés par la direction générale des services et je veux évidemment à nouveau remercier Pierre BOURRIAUD et Catherine MULLER pour la préparation de ce budget et les documents très clairs qui nous permettent de mieux le comprendre.



Deux mouvements donc, d'abord un budget de report. Le budget supplémentaire a en effet pour premier objet la reprise du résultat 2021 à hauteur de 1,78 million d'euros. 972 000 euros dévolus au paiement des restes à réaliser et 107 000 euros de reprise d'excédent qui constituent les fameux reports libres d'emploi.

Ensuite, un budget d'ajustement. Le budget supplémentaire majore la dotation de gestion locale à hauteur de 1,7 million d'euros. De manière assez marginale, mais classique, 39 000 euros vont vers le budget de fonctionnement de la Ville de Paris au titre des remboursements des achats de végétaux réalisés par la DEVE et surtout un abondement de 1,8 million d'euros au titre de la hausse continue des dépenses d'énergie, c'est l'abonnement dont je parlais tout à l'heure, pour nous permettre de faire face à la hausse de l'énergie dans nos équipements de proximité.

Compte tenu de ses mouvements, le budget supplémentaire se répartit de la manière suivante :

- Pour la dotation d'investissement, le budget supplémentaire est de 374 000 euros, portant ainsi les crédits ouverts 2022 à 794 000 euros.
- En fonctionnement, la dotation d'animation locale et dotation de gestion locale, le budget supplémentaire et de 2,5 millions d'euros, portant ainsi les crédits ouverts 2022 à 12,35 millions d'euros.

Je vous propose d'émettre un avis favorable.

**M. BOULARD :** Merci pour cette présentation. Des interventions sur ce budget supplémentaire ?

Si vous en êtes d'accord, nous allons pouvoir passer au vote.

Le Conseil d'arrondissement du 17<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1<sup>er</sup>, Chapitres 1<sup>er</sup> et 2, relatifs à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon ;

Vu l'article L. 2511-45 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis rendu par la Commission réunie le 21 avril 2022 en application dudit article L. 2511-45 ;

Vu la délibération 2022 DFA 7 adoptée lors de la séance des 31 mai et 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juin 2022 par le Conseil de Paris ;

Vu la notification de l'Adjoint à la Maire de Paris, chargé des Finances, du Budget, de la Finance verte et des Affaires funéraires en date du 15 juin 2022 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, Première adjointe au Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

ARTICLE UNIQUE : Le budget supplémentaire 2022 est adopté en recettes et en dépenses.

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-107**

#### **OBJET : 2022 DAC 622 Subventions (7500 euros) à six associations au titre de l'action culturelle locale du 17e arrondissement**

**M. BOULARD** : Nous passons à la DAC 622 et c'est toujours Alix BOUGERET, première adjointe, conseillère de Paris en charge de la culture qui nous rapporte cette série de subventions dans le cadre de l'amendement Bloche.

**Mme BOUGERET** : En effet, là aussi, une délibération que nous avons pour habitude de voter chaque année. La fameuse enveloppe dite Bloche que nous n'appelons plus Bloche, d'ailleurs, je crois, dans les délibérations, mais nous comprenons tous de quoi il s'agit. Un montant qui est alloué aux mairies d'arrondissement qui permet de subventionner quelques associations et quelques projets en matière culturelle.

Plusieurs associations vous sont présentées dans cette délibération, pas toutes à ce stade puisque l'enveloppe est de 10 000 euros et l'octroi des subventions ce soir est de 7 500 euros. Deux associations n'avaient pas encore donné tous les papiers nécessaires pour formaliser cela et cela va être complété par la suite et fera l'objet d'une délibération, je pense, à la rentrée. Plusieurs délibérations donc :

- 1 500 euros pour le Court nous tient, qui est un festival de courts-métrages que nous accueillons depuis deux ans à la mairie du 17e.
- 1 000 euros pour l'Amicale du 228, rue de Courcelles pour la création d'une bibliothèque au sein de leurs locaux.
- 1 000 euros pour l'association Blanc Titane qui propose des expositions. Cette association est présidée par Maria COSATTO au studio on — off, rue Berzelius, qui propose des expositions, notamment des expositions hors les murs.
- 1 200 euros pour la compagnie Clarence qui propose des balades historiques au sein du parc Martin Luther King.
- 1 200 euros pour l'association Calliope pour permettre de cofinancer avec la mairie les festivals de contes dans les parcs l'été.
- 1 600 euros pour l'association Turbulences pour permettre de valoriser l'atelier du travail des ateliers des résidences d'artistes de cette association que nous connaissons bien, situé boulevard de Reims.

Donc une subvention totale de 7 500 euros que je vous propose d'adopter.

**M. BOULARD** : Merci. Y a-t-il des interventions ?

Je vous propose de passer au vote.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511- 1 et suivants ;

Vu la délibération 2022 DDCT 10 présentée au Conseil de Paris des 8, 9 et 10 février 2022;

Vu la convention annuelle en date du 15 février 2022, relative à l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2022 à l'association Calliope;

Vu la délibération 2022 DSOL 26 présentée au Conseil de Paris des 8, 9 et 10 février 2022;

Vu la convention pluriannuelle relative à l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2022 à l'association Turbulences;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Le Court nous tient, Amicale du 228 rue de Courcelles, Blanc Titane, Compagnie Clarence, Calliope et Turbulences;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17e arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DAC 622

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-108**

**OBJET : 2022 DILT 6 - Avenant n° 1 à la convention du 21 novembre 2021 relative à la convention d'occupation du domaine public conclue avec la société PHOTOMATON SAS pour l'installation et l'exploitation de photocopieurs et de cabines photographiques – autorisation de signature**

**M. BOULARD** : Nous passons à la DILT 6 et c'est toujours Alix BOUGERET, en charge de l'administration générale de notre mairie.

**Mme BOUGERET** : Exactement, un peu moins poétique, mais utile. La convention entre la Ville de Paris et la société Photomaton qui est prorogée pour nous permettre de bénéficier au sein de nos mairies d'arrondissement et d'offrir un service utile à nos administrés avant d'aller au service des titres en général, de photocopies dans nos murs.

Je vous propose d'émettre évidemment un avis favorable.

**M. BOULARD** : Merci. C'est l'occasion pour moi de remercier le service titre passeport qui fait un gros travail avec, vous le savez, un engorgement très fort, qui travaille tous les samedis, je tiens à le dire, et qui assure un service de qualité. Je voulais en profiter pour redire, cher Pierre BOURRIAUD, le travail exceptionnel de cette équipe qui a toujours le sourire, qui prend parfois beaucoup de critiques, en tout cas d'énervement, de la part d'habitants, mais ils le font avec professionnalisme. Je voulais vraiment leur rendre hommage et les remercier même s'il ne

s'agissait pas exactement d'une délibération ayant trait à leur activité. C'est l'occasion, et nous ne le faisons pas toujours, et pas assez d'ailleurs.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122- 21, L 25111 et suivants;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation de signer avec la société PHOTOMATON SAS (siège social sis 4, rue de la croix Faron 93217 La Plaine St Denis) un avenant à la convention du 21 novembre 2021;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17e arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DILT 6.

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36  
Suffrages exprimés contre : 0  
Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-109**

**OBJET : 2022 DEVE 44 Subventions (330 730 euros) versées à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et de la tranchée Pereire (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 19e et 20e) ainsi que d'équipements sportifs dans le 13e**

**M. BOULARD** : La parole est à Aurélie ASSOULINE, adjointe au maire pour la DEVE 44.

**Mme ASSOULINE** : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Il s'agit d'une délibération classique de subventions qui émanent d'un contrat-cadre de 2017, en l'occurrence 330 730 euros versés à cinq associations. Dans ce cas-là, il s'agit de l'association Espaces qui agit sur le tronçon également du 14e, 15e et 16e et qui accompagne environ 600 personnes sur le chemin de l'emploi. Il s'agit d'une subvention annuelle de fonctionnement à hauteur de 118 430 euros pour entretenir et valoriser la petite ceinture.

De manière générale, nous avons l'habitude de voter cette délibération donc je vous demanderai de poursuivre sur cet engagement et de voter pour. Merci.

**M. BOULARD** : Merci. La parole est à Christophe LEDRAN.

**M. LEDRAN** : Merci Monsieur le Maire. Ce sera, bien sûr, pour émettre un avis favorable pour cette association que nous connaissons bien. Également, pour profiter de cette occasion qui nous est offerte, pour vous dire qu'à partir de la rentrée prochaine vont être aménagés, à la faveur d'un budget participatif parisien, un certain nombre d'agrès sportifs sur ce tronçon de petite ceinture, la promenade Pereire petite ceinture, en trois endroits différents, au début, au

milieu, et à la fin. Ces agrès sportifs pourront plaire à tous les âges, aux grands et aux petits, et nous ferons un conseil de quartier consacré à la présentation de ces équipements à la rentrée prochaine, avant bien sûr que ne démarrent les aménagements qui devraient normalement être réalisés pour la fin d'année.

**M. BOULARD** : Merci pour ces précisions. Nous sommes heureux que les choses avancent sur ce tronçon de la petite ceinture ferroviaire dit « la tranchée Pereire ».

Le conseil d'arrondissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L3411- 1 et suivants;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose d'accorder des subventions de fonctionnement à des associations menant des actions d'insertion professionnelle au travers de l'entretien d'espaces de la petite ceinture ferroviaire et de la tranchée Pereire (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 19e et 20e) ainsi que d'équipements sportifs dans le 13e;

Sur le rapport présenté par Mme Aurélie ASSOULINE, adjointe au maire du 17e arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DEVE 44

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-110**

**OBJET : 2022 DSP 21 DSOL Subventions (31 000 euros) et conventions avec quatre associations dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites à risques dans les foyers**

**M. BOULARD** : Notre première adjointe a retrouvé la DSP 21, je lui cède la parole pour nous la présenter.

**Mme BOUGERET** : Excusez-moi. Une délibération qui a trait à la santé publique et la santé plus particulièrement de nos jeunes, puisque ce sont des subventions qui sont attribuées à quatre associations qui œuvrent dans le cadre d'action — prévention des conduites à risques dans des foyers pour jeunes et jeunes adultes, enfants et adolescents protégés. Je vous donne le détail des associations :

- L'association Arts et média pour 13 000 euros.
- Le Kiosque info sida et toxicomanie pour 5 000 euros.
- Oppelia 10 000 euros.
- L'union pour la défense de la santé mentale pour 3 000 euros.

Pour le 17e, ce projet concerne plus spécifiquement le centre maternel Marie Béquet de Vienne dans lequel l'association Oppelia intervient entre autres avec la subvention qui lui est attribuée à hauteur de 10 000 euros.

Je vous propose évidemment d'émettre un avis favorable.

**M. BOULARD** : Merci.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2511- 13, L2511- 14;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques;

Vu le schéma de la prévention et de la protection de l'enfance (2021- 2025);

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose de soutenir financièrement quatre associations dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites à risques dans les foyers;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17e arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DSP 21

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-111**

**OBJET : 2022 DFPE 55 Subventions (9354918 euros), avenants n°1 avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (19e) pour ses 27 établissements d'accueil de la petite enfance**

**M. BOULARD** : La parole est à Aline BESSIS, adjointe au maire en charge de la petite enfance pour plusieurs délibérations.

Elle commence par la DFPE 55.

**Mme BESSIS** : Bonsoir à tous, merci beaucoup. Il s'agit d'une subvention de 9 534 918 euros et d'un avenant avec la FOCSS, la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, pour ses 27 établissements d'accueil de la petite enfance. Cette association gère 27 établissements à Paris, soit 1467 places. Pour le 17e, il s'agit du multi accueil La Souris Verte, qui était situé au 14, boulevard Gouvion-Saint-Cyr, de 62 places dont 47 en crèche familiale et 15 en halte-garderie. Il est à noter que la crèche familiale a déménagé rue Pouchet en mai 2022.

Je vous demande donc, chers collègues, de voter favorablement cette délibération.

**M. BOULARD** : Merci. Y a-t-il des observations ou interventions ?

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 9 décembre 2021 par la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon et la Ville de Paris pour 26 établissements d'accueil de la petite enfance ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 9 décembre 2021 par la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon et la Ville de Paris pour son établissement d'accueil de la petite enfance Fuligule situé 16 rue Nicolo à Paris 16<sup>e</sup> ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DFPE 55

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-112**

**OBJET : 2022 DFPE 81 - Subventions (154 500 euros) - et conventions - à neuf associations pour leur activité de médiation familiale dans les 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e et 20e arrondissements**

**M. BOULARD** : Toujours Aline BESSIS pour la DFPE 81.

**Mme BESSIS** : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une subvention de 154 500 euros à neuf associations et la signature de neuf conventions pour leur activité de médiation familiale dans différents arrondissements, dont le 17e.

Dans le 17e il s'agit d'attribuer une subvention de :

- 8 000 euros pour la fondation OPEJ Baron Edmond de Rothschild qui, outre son espace de médiation dans le 11e, propose de tenir ponctuellement des séances de médiation familiale à son siège dans le 17e.
- 10 000 euros à la maison de la médiation qui propose des séances de médiation sur trois sites parisiens, outre le tribunal, dont un à l'espace Parole et Familles, rue Ampère.

Je vous propose donc, chers collègues, de voter favorablement cette subvention.

**M. BOULARD** : Merci. Et des observations ou des interventions ?

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à neuf associations et la signature de neuf conventions ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DFPE 81

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-113**

**OBJET : 2022 DFPE 103 Subvention (641212 euros), avenant n° 1 à l'association GAN MENAHEM (18e) pour ses quatre établissements d'accueil de la petite enfance**

**M. BOULARD** : Nous passons à la DFPE 103, toujours Aline BESSIS.

**Mme BESSIS** : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une subvention de 641212 euros et d'un avenant avec l'association GAN MENAHEM pour ses quatre établissements d'accueil de la petite enfance. Les quatre établissements gérés par cette association représentent une capacité d'accueil de 366 places.

Pour le 17e il s'agit de la crèche collective Gan Kitov, située rue Jacques Ibert et agréée pour accueillir 114 enfants.

Je vous demande donc, chers collègues, de voter favorablement cette délibération.



**M. BOULARD** : Merci. Y a-t-il des interventions ?

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 9 décembre 2021 par l'association GAN MENAHEM et la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association GAN MENAHEM ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DFPE 103

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-114**

**OBJET : 2022 DFPE 128 Subvention (1979 418 euros) à dix-huit associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de trente-trois accueils enfants parents à Paris et participation au financement des LAEP de la Caisse d'Allocations Familiales dans les centres sociaux. Budget participatif 2021 : subvention (25 000 euros) à l'association « Carrefour 14 » avec convention pour une fresque participative dans les locaux du LAEP Petit Port au centre social Didot (14e)**

**M. BOULARD** : Toujours Aline BESSIS pour la DFPE 128.

**Mme BESSIS** : Il s'agit de subventions de 1979 418 euros à dix-huit associations et des conventions et des avenants pour la gestion de trente-trois centres d'accueil enfants parents à Paris et la participation au financement des LAEP, Lieux d'Accueil Enfants Parents, de la CAF dans des centres sociaux. Plus le budget participatif 2021 avec une subvention de 25 000 euros à l'association Carrefour 14 avec convention pour une fresque participative dans des locaux du LAEP dans le 14e.

Pour le 17e, il s'agit d'attribuer une subvention de :

- 29 356 euros au Centre d'Action Sociale Protestant pour le fonctionnement du LAEP hors les murs en centre d'hébergement dans le 17e.

- 13882 euros à l'association La Cabane Bleue, que nous connaissons bien, pour le fonctionnement du LAEP itinérant de la crèche rue Brochant au centre social Pouchet et à la Maison des Possibles.

Je vous demande donc, chers collègues, de voter favorablement cette délibération.

**M. BOULARD** : Merci.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs tripartite signée le 9 septembre 2019 avec l'association « Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation » (APASO) ayant son siège social 10 avenue Noyer Lambert 91300 à Massy et l'association « Carrefour 14 » ayant son siège social 15, rue des Mariniers (14e), pour le fonctionnement d'un lieu d'accueil enfants parents dit « Le petit Port » situé dans le centre social Didot situé au 15 rue des Mariniers (14e);

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 29 août 2019 avec l'association « ARCEA » ayant son siège social 8, rue Budé à Paris (4e), pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents « La Caragole » situé 17, rue de l'Échiquier (10e);

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 4 novembre 2021 avec l'association « Centre d'Action Sociale Protestant » (CASP) ayant son siège social 20, rue Santerre à Paris (12e), pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents « La Bulle d'Air » situé 60, rue Grenet a (2e) et son action LAEP Hors les murs en CHU/CHRS (17e);

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 18 novembre 2021 avec l'association « Consultation et lieu d'accueil psychanalytique » (CLAP) ayant son siège social 62, rue de la Rochefoucauld (9e), pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents « Le Passage des Tout- Petits » et l'action « accueil des plus grands » situés 24, passage Raguinot (12e);

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 30 juillet 2019 avec l'association « Crescendo » ayant son siège social 102 C rue Amelot à Paris (11e), pour le fonctionnement d'un lieu d'accueil enfants parents itinérant (15e et 19e);

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 8 novembre 2021 avec l'association « De l'Infans à L'Enfant », ayant son siège social 48 bis, rue Boinod à Paris (18e) pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants-parents « La Babillo » et son accueil « Quiditquoi? » situés à la même adresse;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 30 juillet 2019 avec l'association « École des Parents et des Éducateurs » d'Île-de-France (EPE- IDF) ayant son siège social 5, impasse Bon Secours à Paris (11e), pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents « La Maison Ouverte » situé 164 boulevard Voltaire (11e) et le fonctionnement du LAEP mobile;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 8 novembre 2021 avec l'association « Estrelia » ayant son siège social 10, rue Perdonnet à Paris (10e), pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents « Le Coquelicot » situé 5, place du Maroc (19e), du lieu d'accueil enfants parents « Graine de Famille » situé 8, rue Perdonnet (10e) et l'accueil enfants-parents

du «Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie» (CSAPA) situé 10, rue Perdonnet (10e) ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 8 novembre 2021 avec la «Fondation de Rothschild», ayant son siège social 76, rue de Picpus à Paris (12e), pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents dénommé «L'Îlot Bébé», situé 4/7, square Dunois à Paris (13e) ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 30 juillet 2019 avec l'association «Institut de Recherche Appliquée pour l'enfant et le couple» (IRAEC) ayant son siège social 41, rue Joseph de Maistre à Paris (18e) pour le fonctionnement d'un lieu d'accueil enfants parents situé à la même adresse ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 25 novembre 2021 avec l'association «L'Arbre Bleu» ayant son siège social 52, rue Polonce au à Paris (18e), pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents situé à la même adresse ;

Vu la convention d'objectifs signée le 26 novembre 2021 avec l'association «Le jardin des roos» ayant son siège social 253 boulevard Saint-Denis (Courbevoie), pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants-parents «Le Jardin des roos» situé 81 rue des Vignes (20e) ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 25 novembre 2021 avec l'association «Œuvre de Secours aux Enfants» (OSE), ayant son siège social 117, rue du Faubourg du Temple à Paris (10e), pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents «La Maison des Sources» situé 83 rue Julien Lacroix à Paris (20e), du lieu d'accueil enfant parent mobile à destination des familles hébergées; du LAEP «Thorel».au sein de l'Espace Solidarité Insertion Famille «Bonne nouvelle» situé 9, rue Thorel à Paris (2e) ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 1er août 2019 pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents «Les P'tits, les Grands» et la convention annuelle d'objectif signée le 23 décembre 2021 pour l'accueil «Les P'tits Matins» situé 5, rue de la Boule Rouge à Paris (9e) avec l'association «Parler à d'Autres», ayant son siège social situé à la même adresse ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 13 septembre 2019 avec l'association «Petite Enfance et Parentalité, La Maison Verte» ayant son siège social 13, rue Meilhac à Paris (15e), pour le fonctionnement d'un lieu d'accueil enfants parents dit La Maison Verte situé à la même adresse ;

Vu la convention annuelle d'objectifs signée le 3 décembre 2020 avec le groupement d'intérêt public «SAMUSOCIAL de Paris», ayant son siège social 35, avenue Courteline à Paris (12e), pour le fonctionnement du LAEP hors les murs «les petits à l'hôtel» situé dans les hôtels sociaux situés boulevard Magenta (10e) et rue Chaligny (12e) ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à dix-huit associations et à la Caisse d'allocations familiales de Paris ainsi que la signature de 8 conventions pluriannuelles d'objectif, une convention d'investissement et 15 avenants aux conventions existantes pour la gestion de lieux d'accueils enfants parents ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DFPE 128

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-115**

**OBJET : 2022 DSOL 26 DAC : Subventions (106 500 euros) à dix associations et conventions pluriannuelles d'objectifs avec trois d'entre elles, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap**

**M. BOULARD** : Toujours Aline Bessis, adjointe au maire en charge notamment des personnes en situation de handicap pour la DSOL 26.

**Mme BESSIS** : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de subventions d'un montant global de 106 500 euros à dix associations et de conventions avec trois d'entre elles pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap. Comme nous le savons tous, l'accès à la culture et aux pratiques culturelles est un enjeu fort de la politique d'inclusion des personnes en situation de handicap.

Aussi, il s'agit de soutenir toutes les initiatives en ce sens. L'objet de ce projet de délibération est précisément celui-là, puisque s'agissant du 17<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit d'attribuer une subvention de 20 000 euros à l'association Turbulences, que nous connaissons bien, qui gère plusieurs établissements médico-sociaux pour des personnes souffrant d'autisme et de troubles apparentés et qui dispose également d'un lieu d'art vivant : les Chapiteaux Turbulents! implantés dans le 17<sup>e</sup> boulevard de Reims. Soulignez que malgré la crise sanitaire, l'association a su maintenir ses ateliers sous le chapiteau et organiser plus d'une quinzaine d'événements. L'association fête cette année ses 30 ans.

Je vous demande, chers collègues, de voter très favorablement cette délibération et cette subvention.

**M. BOULARD** : Merci.

Karen TAÏEB veut prendre la parole. Je la remercie, d'ailleurs, de son investissement au sein du comité local du handicap et de l'accessibilité qu'elle a contribué à créer avec nous. Je lui cède la parole.

**Mme TAÏEB** : C'est moi qui vous remercie. C'était justement le sens de mon propos qui était pour remercier surtout Aline BESSIS pour le travail et ce conseil local du handicap qu'elle dirige avec beaucoup de générosité et de talent. C'est un grand temps d'échanges et je pense que c'est un moment très important. Je remercie de voir que ce vœu que j'avais proposé en début de mandature peut être concrétisé. Je crois que c'est très important que nous puissions, comme vous le faites et comme nous le faisons ensemble autour de cette table que vous réunissez, donner la parole à toutes ces associations qui effectuent un travail remarquable pour faciliter la vie des personnes qui sont en situation de handicap.

Dans cette délibération il s'agit de culture pour tous et accessible à tous et ce mot-là doit non seulement résonner en chacun de nous, mais se concrétiser chaque fois plus. Évidemment,

cette subvention pour l'association Turbulences est plus que méritée et nous serons là, évidemment, pour les événements qu'ils nous proposeront comme à chaque fois. Merci pour cet investissement collectif pour la question de l'accessibilité dans le 17e arrondissement.

**M. BOULARD** : Merci pour votre intervention. La parole est à Alix BOUGERET.

**Mme BOUGERET** : Pour rebondir sur ce que vous venez de dire ainsi qu'Aline. Effectivement, un anniversaire à fêter et nous accueillerons avec eux une exposition à la mairie des Turbulents qui viendront exposer en octobre – novembre, a priori, leurs œuvres au sein même de notre mairie avec d'autres animations que nous monterons tous ensemble. Voilà ce que je voulais préciser.

**M. BOULARD** : Merci à vous. Nous saluons Philippe DUBAN qui fait un travail formidable depuis de nombreuses années.

Nous allons passer au vote.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2511- 1 et suivants ;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention à 10 associations et de signer un avenant aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec trois d'entre elles ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DSOL 26

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-116**

**OBJET : 2022 DSOL 36 : Subventions (67 000 euros) à 16 associations, convention avec le CATRED et les Papillons blancs de Paris, pour leurs actions d'information et de soutien en direction des personnes en situation de handicap et leurs familles**

**M. BOULARD** : Toujours Aline BESSIS pour la DSOL 36.

**Mme BESSIS** : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de subventions d'un montant de 67 000 euros à 16 associations pour leurs actions d'information et de soutien en direction des personnes en situation de handicap. Ces subventions ont vocation à soutenir les associations dans leur action de soutien et d'information.

Pour le 17e, la subvention qui nous concerne plus particulièrement est celle proposée pour le Groupe Polyhandicap France GPF de 1 000 euros qui rassemble des parents, des professionnels et des associations gestionnaires ou non d'établissements œuvrant auprès de personnes en situation de handicap lourd. La subvention vise à soutenir l'organisation de son colloque annuel qui a eu lieu les 30 et 31 mai dernier. À noter que l'association sollicitait une subvention de 3 000 euros et l'année dernière la subvention était de 1 500 euros, donc c'est revu à la baisse.

Je vous demande donc, chers collègues, de voter favorablement cette délibération.

**M. BOULARD** : Merci. Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2511- 13, L. 2511- 14 et suivants ;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer des subventions pour un montant total de 67 000 euros à 16 associations,

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DSOL 36

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-117**

**OBJET : 2022 SG 42 Approbation d'une convention de financement (500 000 euros) entre la Ville de Paris et la Région Île-de-France dans le cadre de la réhabilitation du Centre sportif Rousié (Paris 17)**

**M. BOULARD** : La parole est à Olivier BOUET, conseiller d'arrondissement délégué aux Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 pour la SG 42.

**M. BOUET** : Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Il s'agit d'une délibération qui se situe dans le cadre de la convention de financement entre la Ville de Paris et la région Île-de-France dans le cadre de la réhabilitation du centre sportif Max Rousié. Vous savez qu'il a été désigné comme un site d'entraînement pour la boxe en prévision de l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

La Ville a sollicité, avec l'appui de notre maire par l'intermédiaire de la vice-présidence chargée des sports de la région Île-de-France, une subvention à la région de 500 000 euros pour la réhabilitation des gymnases et des vestiaires qui entre dans le programme de soutien de la région pour faire bénéficier aux lycées franciliens d'installations nécessaires à l'enseignement de l'éducation physique et sportive.

Il s'agit d'une subvention de 500 000 euros. Je vous propose de voter favorablement cette délibération.

**M. BOULARD** : Merci pour la présentation de cette convention de financement importante, rare aussi, cher Karim, puisque la région Île-de-France va contribuer à la réhabilitation du gymnase et des vestiaires du stade Max Rousié. Pour parfaite information, j'étais allé rencontrer Patrick KARAM. C'était une initiative qu'avait pris la direction jeunesse et sports, l'équipe qui suit le projet olympique sur Max Rousié, de solliciter la région. J'avais appuyé cette demande en allant rencontrer Patrick KARAM, vice-président en charge des sports à la région Île-de-France auprès de Valérie PÉCRESSÉ pour lui assurer que c'était important pour nous d'avoir la subvention régionale. Je tiens à remercier la région Île-de-France, son vice-président et Valérie PÉCRESSÉ pour ce programme de soutien de la région sur ce programme qui permettra aux lycées franciliens, cela s'inscrit dans ce cadre-là, de bénéficier des installations nécessaires à l'enseignement de l'éducation physique et sportive. Je tenais à le signifier.

Karim ZIADY.

**M. ZIADY** : Merci Monsieur le Maire. Très rapidement pour féliciter aussi de ce beau projet qui est aussi porté par la délégation générale aux Jeux olympiques de la Ville de Paris. Je suis très content et je remercie la région Île-de-France pour ce cofinancement très important. Il y a d'autres mairies, d'ailleurs, en Île-de-France, qui en font la demande et qui ont envie de travailler avec la région et je trouve très bien que la région s'engage pour financer des travaux importants pour la bonne tenue des sites d'entraînement pour les Jeux olympiques qui se tiendront dans deux ans. Merci.

**M. BOULARD** : Merci.

Nous allons passer au vote.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511- 1 et suivants;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose d'approuver la convention de financement entre la Ville de Paris et la Région Île-de-France relative à la réhabilitation des gymnases et vestiaires du complexe sportif Max Rousié (Paris 17);

Vu la délibération n° CR 204- 16 du Conseil régional d'Île-de-France du 14 décembre 2016 relative aux nouvelles ambitions pour le sport en Île-de-France;

Vu la délibération n°2020 SG 3-3 du Conseil de Paris du 6, 7 et 8 octobre 2020 relative à l'approbation de la convention d'objectifs entre la Ville de Paris, la SOLIDEO et Paris 2024 portant sur les travaux de rénovation du centre sportif Max Rousié (Paris 17);

Vu la délibération n° CP 2022- 012 de la Commission permanente de la Région Île-de-France du 28 janvier 2022 attribuant une subvention de 500 000 euros à la Ville de Paris pour la réhabilitation des gymnases et vestiaires du complexe sportif Max Rousié (Paris 17);

Vu le projet de convention de cofinancement joint à la présente délibération;

Sur le rapport présenté par M. Olivier BOUET, conseiller au maire du 17e arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 SG 42

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36  
Suffrages exprimés contre : 0  
Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-118**

**OBJET : 2022 SG 48 Subvention (20 000 euros) et convention d'exécution pour 2022-2023 entre la Ville de Paris et la Fédération Française de Basket-Ball dans le cadre du programme Transformations Olympiques**

**M. BOULARD** : La SG 48, toujours Olivier BOUET.

**M. BOUET** : Il s'agit d'une convention d'exécution entre la Ville et la fédération française de basket-ball dans le cadre du programme transformation olympique pour l'année 2022 – 2023. Dans le cadre de ce programme qui entre dans la logique de l'héritage des JO, la fédération souhaite participer à la création ou à la réhabilitation de terrains sur tout le territoire de la Ville de Paris. Une première convention avait été signée l'année dernière pour la réalisation de 13 terrains artistiques qui avaient été cofinancés par l'ANS, l'Agence Nationale du Sport, à hauteur de 180 000 euros.

Cette délibération ici aujourd'hui propose de continuer en ce sens avec la réhabilitation et la modernisation de plus de 19 terrains parisiens, dont celui du terrain d'éducation physique d'Asnières dans notre arrondissement. Il s'agit d'une subvention de la fédération à hauteur de 20 000 euros.

C'est une chance pour nous donc je vous invite à voter favorablement pour cette délibération.

**M. BOULARD** : Merci. Intervention ?



Nous nous félicitons de pouvoir bénéficier de cette subvention de la fédération de basket et notamment la réhabilitation et l'installation d'un terrain. Il faudra être vigilant quand même sur les accès sur le TEP de la porte d'Asnières. Il faudra que nous suivions cela de près avec Athénais DE LA MORANDIÈRE et Karim ZIADY. Voilà, un petit point de vigilance sur l'accès à ce terrain.

Nous allons passer au vote.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511- 1 et suivants;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose de conclure une convention d'exécution au titre des années 2022 et 2023 avec la Fédération Française de Basket-ball (FFBB);

Vu le courrier de la FFBB adressé à la Ville de Paris en date du 17 mai 2022;

Sur le rapport présenté par M. Olivier BOUET, conseiller au maire du 17e arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 SG 48

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-119**

**OBJET : 2022 DDCT-DASCO-DSOL-DAE 27 : Subvention (269 989 euros) à trois associations pour le projet EIF- FEL avec la signature de conventions pluriannuelles de partenariat dans le cadre de la demande de subvention du Fonds Asile Migration et Intégration (FAMI – programmation 2021- 2027)**

**M. BOULARD** : La parole est à Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire en charge de la sécurité et de la tranquillité publique. Pour un certain nombre de subventions notamment au titre de la Politique de la Ville et du quartier qu'il anime. C'est la DDCT 27 qui se présente à nous.

**M. CHARPENTIER** : Merci Monsieur le Maire. La DDCT 27 nous propose une subvention à l'échelle parisienne de 269 989 euros pour trois associations partenaires qui constituent le réseau EIF-FEL. Le réseau EIF-FEL est un réseau qui propose des permanences dans les quartiers sur six arrondissements. Des permanences linguistiques et des formations pour les apprenants. C'est une association qui a des permanences dans le Quartier Politique de la Ville du 17e avec qui nous travaillons. Je n'en dirai pas beaucoup plus. Ils font un bon travail.

Je vous demande de bien vouloir voter favorablement.

**M. BOULARD** : Merci. Y a-t-il des observations ou prises de parole ?

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le règlement (UE) 2021/1060 du Parlement Européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile, migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas ;

Vu le règlement (UE) 2021/1147 du Parlement Européen et du Conseil du 7 juillet 2021 établissant le Fonds «Asile, migration et intégration» ;

Vu le décret no 2022- 713 du 27 avril 2022 relatif à la mise en œuvre des programmes européens de la politique de cohésion, de la pêche et des affaires maritimes, et des migrations et des affaires Intérieures pour la période 2021-2027 ;

Vu le décret no 2022- 796 du 9 mai 2022 relatif aux règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par le fonds «asile, migration et intégration» (FAMI), le fonds pour la sécurité intérieure (FSI) et l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (IGFV) pour la période 2021- 2027 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511- 1 et suivants ;

Vu l'appel à projets AAP n°01- 2022- FAMI du Fonds «Asile Migration Intégration» de la Direction Générale des Étrangers en France dans le cadre de la programmation 2021- 2027 ;

Vu la délibération 2021 DDCT 75 DAE DASES DASCO en date des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021 autorisant Madame la Maire de Paris à déposer une candidature dans le cadre de l'appel à projets du Fonds «Asile Migration Intégration (FAMI)» programmation 2021- 2027 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention à 3 associations, la signature de deux avenants et la signature de 3 conventions pluriannuelles de partenariat avec les trois associations partenaires de la Ville de Paris pour le projet Réseau EIF-FEL afin de les joindre à la candidature de l'appel à projets du Fonds «Asile Migration Intégration (FAMI)» programmation 2021- 2027

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DDCT 27

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-120**

**OBJET : 2022 DDCT 58 DFPE - Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires - subventions (100 000 euros) pour sept associations**

**M. BOULARD** : Toujours Hugues CHARPENTIER pour la DDCT 58.

**M. CHARPENTIER** : La DDCT 58 concerne l'association Adage que nous connaissons bien dans le 17e et qui travaille notamment avec les familles monoparentales dans notre Quartier Politique de la Ville.

Depuis quatre ans, Adage met en place des ateliers théâtre avec une quinzaine d'enfants et également des groupes de paroles avec les mamans au sein des écoles Bréchet et Épinettes tous les 15 jours pour toucher la cible des parents dont nous savons que c'est une cible importante dans nos quartiers.

C'est une subvention de 6 250 euros et je vous demande de bien vouloir voter favorablement.

**M. BOULARD** : Merci.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L- 2511- 1 et suivants;

Vu le Contrat de Ville approuvé par délibération du Conseil de Paris le 16 et 17 mars 2015 et prorogé jusqu'en 2023;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17e arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DDCT 58

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-121**

**OBJET : 2022 DDCT/ DPMP/ DAE/ DAC/ DSOL/ DSP/ DFPE/ DASCO/ DJS/ DPE/ DEVE/ DLH/ DFPE 68 – Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (790 665 euros pour 73 associations et la réalisation de 129 actions).**

**M. BOULARD** : Toujours Hugues CHARPENTIER pour la DDCT 68.

**M. CHARPENTIER** : La DDCT 68 concerne des associations présentes dans les quartiers populaires Politique de la Ville et leurs conventions pluriannuelles d'objectifs, les CPO. Nous avons deux associations concernées par cette délibération.

Tout d'abord l'Atelier des épinettes, que nous connaissons bien, qui est mené de main de maître par Valérie HEURTAUT. Cette CPO propose d'attribuer une subvention de 5 000 euros pour l'ensemble des projets et ateliers menés par Valérie. Ces 5 000 euros sont décomposés en : 4000 euros au titre de la Politique de la Ville et 1 000 euros au titre de la DAC.

La deuxième association concernée est une association que nous connaissons bien aussi, c'est la Fabrique des petits hasards qui intervient également sur le nord de l'arrondissement et plus particulièrement au niveau de la porte Pouchet. Cette subvention proposée est de 11350 euros avec un financement croisé dont je vais reprendre rapidement les éléments pour que vous les ayez en tête. Nous avons 6 000 euros au titre de la Politique de la Ville, 3 500 euros au titre de la DAC et 1 850 euros au titre de la DASCO.

Je vous demande de bien vouloir voter favorablement.

**M. BOULARD** : Merci. Des observations ?

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511- 14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2023 ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris soumet l'approbation les modalités d'attribution de subventions à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville,

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DDCT 68

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

## **DÉLIBÉRATION N° 17-22-122**

**OBJET : 2022 DDCT 70 – Appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle 2022- Subventions de fonctionnement (89 000 euros) à sept associations**

**M. BOULARD** : Toujours Hugues CHARPENTIER dans la série des subventions d'appels à projets.

**M. CHARPENTIER** : Il y en a pour un moment, je vous le dis.

La DDCT 70 concerne les parcours linguistiques à visée professionnelle. Partant du principe que la connaissance du français et sa pratique étaient un frein à l'accès à l'emploi, la Ville a mis en place un appel à projets spécifique lié à ce sujet.

Dans le 17e, nous avons une association qui intervient sur cette thématique, c'est le FISPE qui intervient aussi sur le 18e arrondissement. Elle propose des cours de français, un accompagnement et une immersion professionnelle pour les publics un peu en écart avec la maîtrise du français et propose un certain nombre de certifications des compétences linguistiques.

La subvention proposée est une subvention à hauteur de 15 000 euros.

Je vous demande de bien vouloir voter favorablement.

**M. BOULARD** : Merci. Des interventions ?

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511- 14 ;

Vu le Contrat de Ville approuvé par délibération du Conseil de Paris le 16 et 17 mars 2015 et prorogé jusqu'en 2023 ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DDCT 70

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

## **DÉLIBÉRATION N° 17-22-123**

**OBJET : 2022 DDCT 72- DSP- DPE- DSOL- DASCO- DAE- DAC- DEVE- DFPE - Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement (968 010 euros) à 257 associations pour le financement de 392 projets dans les quartiers populaires (2e enveloppe)**

**M. BOULARD** : Nous poursuivons avec la DDCT 72, toujours Hugues CHARPENTIER.

**M. CHARPENTIER** : La DDCT 72 concerne cette fois-ci la deuxième enveloppe d'attribution de subventions dans le cadre de la Politique de la Ville. Dans le 17e nous sommes particulièrement concernés. Nous avons un certain nombre d'associations pour lesquelles nous avons arbitré des subventions.

La première est 3S, Séjour Sportif Solidaire, c'est la recyclerie sportive. Nous avons décidé cette année de mettre l'accent sur tout ce qui tourne autour du vélo avec les ateliers de co-réparation qui ont eu lieu et qui auront encore lieu sur le Quartier Politique de la Ville autour de la recyclerie et des ateliers d'apprentissage du vélo parce que nous nous rendons compte que dans nos quartiers il y a beaucoup de personnes qui ne savent pas faire de vélo. C'est un frein à la mobilité, mais aussi à sortir de chez soi pour occuper les enfants. Nous avons un public de femmes seules avec enfants qui est particulièrement visé sur cette thématique d'apprentissage du vélo.

La subvention proposée pour 3S est de 5 000 euros.

Nous avons ensuite, il y en a beaucoup, accrochez-vous.

Nous avons ensuite l'association de la fondation étudiante pour la Ville, c'est l'Afev. Nous avons une initiative particulière dans le 17e. C'est une initiative de colocation solidaire où nous permettons à des étudiants d'accéder à des colocations gratuitement ou pour des sommes modiques en échange de tutorat et d'accompagnement à la scolarité pour les enfants des Quartiers Politique de la Ville. Nous proposons une subvention au titre de la Politique de la Ville de 2 000 euros.

Nous avons ensuite AECS, l'Atelier Éducatif Culturel et Sportif, que nous connaissons bien.

Nous proposons cette fois 4 000 euros de subvention dans le cadre des différents ateliers qu'ils organisent.

Ensuite, Calliope, je ne reviens pas dessus. Nous proposons une subvention de 1 000 euros pour leur initiative « conte aux fenêtres » qui est dans la continuité des différentes actions autour du conte qu'ils ont pu mener ces deux dernières années.

Nous avons ensuite 2 000 euros de subventions pour CEFIA, le centre social. Cette fois-ci autour d'une thématique plus particulière autour de l'écologie pour tous. Donc 2 000 euros au titre de la Politique de la Ville.

Nous avons ensuite, dans le cadre des efforts que nous menons pour l'insertion et l'emploi, décidé d'attribuer une subvention de 1 000 euros pour compléter d'autres subventions. À l'échelle de Paris, c'est 6 000 euros pour cette association, dans le 17e c'est 1 000 euros. Pour une association qui s'appelle la Cravate solidaire et qui accompagne les personnes à la recherche d'un emploi sur la manière de faire leur CV, de se présenter, de se comporter en entretien, de se vendre, mais aussi en prêtant des tenues parce que parfois on a besoin d'avoir une tenue pour aller à un entretien. Cette association propose des costumes et des cravates solidaires, justement. Ainsi que des chaussures, parce que l'on ne va pas à pieds nus aux entretiens, merci Agnès. En tout cas, c'est une belle initiative et nous souhaitons bien sûr la soutenir dans le cadre des efforts que nous avons autour de l'emploi dans les Quartiers Politique de la Ville.

Autre association, la Maison Bleue située porte de Montmartre qui n'est pas dans le 17e mais dans le 18e, mais qui intervient dans le 17e dans le cadre de la rentrée partagée. La rentrée partagée dans le 17e, c'est plus de 300 enfants accompagnés vers des dispositifs d'accompagnement à la scolarité dès le mois de septembre. C'est un énorme travail. Au titre de la Politique de la Ville 17e, nous proposons une subvention de 1 000 euros, sachant qu'au global c'est 10 000 euros au niveau parisien.

Nous avons ensuite une association, Les Parcs, pour laquelle nous proposons une subvention de 2 500 euros. Cette fois-ci, l'initiative des Parcs n'est pas du tout autour de la communication du budget participatif. L'idée est de les faire intervenir sur une thématique qui s'appelle La supérette du quotidien. L'idée est d'aller à la rencontre des habitants pour leur donner les règles du « bien manger », mais surtout du « bien acheter » pour bien se nourrir. Dans nos quartiers populaires, nous avons constaté, vous le constatez certainement, que de mauvaises habitudes alimentaires sont prises, à la fois dans la manière de cuisiner, mais aussi d'acheter les produits. C'est une initiative autour de ce sujet.

Nous avons ensuite Les petits débrouillards, une subvention de 1 800 euros. C'est une initiative que nous reconduisons. L'idée est de donner envie aux enfants du quartier d'aller s'amuser et de découvrir un peu les sciences de manière ludique. Donc 1 800 euros.

Ensuite, nous avons Olympe, une association qui travaille sur l'accès au droit et l'accompagnement des femmes victimes de violences. C'est un sujet particulièrement important, vous le savez. Nous avons décidé d'accompagner une dernière fois cette association parce qu'elle va quitter le 17e et nous avons choisi de leur attribuer 1 000 euros de subventions pour que le départ soit progressif et qu'ils puissent quand même mener un certain nombre d'initiatives. Nous sommes actuellement en recherche, et nous avons des pistes, pour faire venir une autre association qui viendrait intervenir sur ces thématiques parce que nous savons que nous ne pouvons pas laisser ce trou dans la raquette sur le quartier. Une subvention au titre de la Politique de la Ville de 1 000 euros pour le 17e.

Nous avons ensuite une subvention de 2 000 euros pour l'O.N.G. internationale des médecins et acteurs de santé MAS – Mali L'idée est d'attribuer une subvention pour financer un diagnostic sur la santé spécifiquement dans le Quartier Politique de la Ville. Cette association qui a terminé ce diagnostic doit venir nous le présenter prochainement.

Passerelle 17, une subvention de 7 000 euros au titre de la Politique de la Ville sur une initiative que nous connaissons, qui est la ville durable, l'environnement et la propreté. Cela englobe aussi toutes les thématiques autour de l'épicerie solidaire qui va bientôt arriver dans le quartier.

Ensuite, l'association Passion Proximité Parcours pour l'initiative Like ton job que nous connaissons bien dans le 17e. Il s'agit d'une initiative qui touche plus de 350 collégiens pour présenter des parcours professionnels. Nous proposons une subvention de 2 000 euros.

Positive Planet, que je ne présente plus, accompagne les créateurs d'entreprise. Une subvention de 4 000 euros est proposée.

Enfin, pour Projet 19 qui accompagne les chercheurs d'emploi notamment au travers de permanences qu'ils tiennent au centre social Pouchet. Une subvention de 2 500 euros proposée au titre de la Politique de la Ville sur l'enveloppe 17e.

Voilà, j'en ai terminé et je vous demande de bien vouloir voter favorablement. Merci.

**M. BOULARD** : Merci.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511- 14;

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015 et prorogé jusqu'en 2023;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris soumet à l'approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17e arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DDCT 72

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-124**

**OBJET : 2022 DDCT 73 - Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement de 199 306 euros pour 15 projets associatifs).**

**M. BOULARD** : Passons à la DDCT 73, c'est toujours Hugues CHARPENTIER.

**M. CHARPENTIER** : Ce sera beaucoup plus court, ne vous inquiétez pas, il n'y en a qu'une. Le libellé de la délibération est un peu trompeur. Il ne s'agit pas d'investir sur de la rénovation de locaux ou autres, en fait il s'agit de financer un achat de matériel informatique pour CEFIA qui aujourd'hui anime l'espace public numérique et qui au fil des usages a constaté qu'aller vers les habitants là où ils sont est plus facile, notamment dans les écoles dont nous avons parlé récemment entre nous, pour l'inscription à la cantine ou au centre de loisirs. L'idée est de faire des espaces publics numériques qui soient délocalisés, qui soient là où sont les habitants. Donc nous allons financer du matériel pour qu'ils puissent être mobiles avec leur espace public numérique avec une subvention de ou 8 864 euros.

Je vous demande de bien vouloir voter favorablement.

**M. BOULARD** : Merci.

Le conseil d'arrondissement;



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511- 14;

Vu le Contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2023;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire propose l'attribution de subventions d'investissement à plusieurs associations;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17e arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DDCT 73

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-125**

**OBJET : 2022 DDCT 80 Subventions (10 500 euros) à six associations au titre de l'apprentissage du français**

**M. BOULARD** : Toujours Hugues CHARPENTIER pour la DDCT 80.

**M. CHARPENTIER** : DDCT 80, nous retrouvons le FISPE dont j'ai parlé tout à l'heure, mais cette fois-ci avec une initiative particulière spécifique orientée vers les migrants et leur apprentissage du français.

Une subvention de 2 000 euros est proposée pour le 17e pour des ateliers à destination de ces personnes.

Je vous demande de bien vouloir voter favorablement.

**M. BOULARD** : Merci.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511- 14;

Vu le projet de délibération par lequel Mme La Maire de Paris propose une subvention à 6 associations;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17e arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DDCT 80

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-126**

**OBJET : 2022 DSOL 20 : DDCT/DFPE/DAE/DAC/DEVE/DASCO/DSP : Subventions (6341099 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires des 30 centres sociaux et socioculturels de Paris pour leur fonctionnement global au titre de l'année 2022**

**M. BOULARD :** Toujours, et c'est la dernière délibération, c'est la DSOL 20, présentée par Hugues CHARPENTIER.

**M. CHARPENTIER :** Je vous ferai grâce des détails, mais cette délibération concerne l'attribution de subventions pour le fonctionnement et les projets des centres sociaux CEFIA et le centre social Pouchet.

Pour le centre CEFIA, une subvention globale de 280822 euros au titre de l'année 2022 est proposée. Elle est en ligne avec ce que fait le centre social et d'ailleurs c'est très bien précisé et détaillé dans la délibération.

Pour le centre social Pouchet, c'est une subvention de 163922 euros. Là, en revanche, nous nous étonnons qu'il n'y ait pas beaucoup plus de détails. Nous avons juste une somme et nous ne savons pas trop, à part nous dire que c'est du fonctionnement, ce qu'il y a derrière. C'est un peu dommage. Nous aurions aimé avoir plus de détails. Néanmoins, nous n'allons pas nous opposer à cette délibération puisque nous avons besoin de nos centres sociaux, mais je voulais quand même noter ce point qui n'est pas en détail.

Je vous demande de bien vouloir voter favorablement.

**M. BOULARD :** Merci. C'est effectivement un peu curieux que nous n'ayons pas de détails sur les animations et sur le fonctionnement global du centre social. Nous voterons favorablement naturellement, mais avec quand même quelques réserves pour la suite.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13, L 2511-14;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques;

Vu le projet de délibération en date du par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer 30 conventions avec les associations gestionnaires des centres sociaux, et propose la fixation de la participation financière de la Ville de Paris, de 6341099 euros au titre de l'année 2022, au fonctionnement de ces équipements;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17e arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DSOL 20

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-127**

**OBJET : 2022 DJS / DDCT 21 Subventions (26300 euros) à 25 associations proposant des activités sportives dans les Quartiers Politique de la Ville (10e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e, 20e)**

**M. BOULARD** : La parole est à Athénaïs DE LA MORANDIÈRE, adjointe au maire en charge de la jeunesse et des sports pour la DJS 21.

**Mme DE LA MORANDIÈRE** : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, cette délibération a pour objet l'attribution de subventions annuelles de fonctionnement à 25 associations proposant des activités sportives dans les quartiers prioritaires de la Ville et qui ont répondu aux objectifs de l'appel à projets Politique de la Ville. La Politique de la Ville a pour objectif la réduction des inégalités entre les territoires en mobilisant des crédits spécifiques aux habitants des quartiers les plus fragiles. Les montants proposés sont le résultat de chaque comité local d'aide au projet arbitré en mairie d'arrondissement.

Pour le 17e, il s'agit d'attribuer une subvention de 1 100 euros à l'Association Jeunesse Sportive Européenne de Champperret proposant, en partenariat avec l'association Faites le mur, de développer la pratique du tennis dans les QPV. Connaissant la qualité des activités sportives proposées par l'AJSE Champperret et le succès rencontré par la précédente action Faites le mur à un Max Rousié, je vous propose, chers collègues, d'émettre un avis favorable à cette délibération.

**M. BOULARD** : Merci. Y a-t-il des observations?

Le conseil d'arrondissement;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511- 1 et suivants;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose l'attribution de subventions annuelles de fonctionnement à vingt- cinq associations parisiennes;

Sur le rapport présenté par Mme Athénaïs DE LA MORANDIÈRE, adjointe au maire du 17e arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DJS 21

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-128**

**OBJET : 2022 DJS 30 Subventions (119 500 euros) 1 convention pluriannuelle d'objectif avec l'O.M.S. 09 et avenants avec 12 O.M.S.**

**M. BOULARD** : Toujours Athénaïs DE LA MORANDIÈRE pour la DJS 30 cette fois.

**Mme DE LA MORANDIÈRE** : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une aide à des associations sportives dont l'action s'exerce au bénéfice des habitants de nos arrondissements. Il convient de rappeler que nos clubs sportifs ont été fortement impactés par la crise sanitaire. Il est ainsi nécessaire de garantir un soutien durable et nécessaire au tissu associatif parisien.

Il est donc proposé de verser une subvention de 10 000 euros à l'OMS du 17e qui regroupe 61 associations affiliées. À noter toutefois que le montant de la subvention est identique depuis 2019. L'OMS du 17e apporte un soutien efficace et une participation indispensable aux manifestations organisées par les associations adhérentes.

Ainsi, je vous propose d'émettre un avis favorable à cette délibération.

**M. BOULARD** : Merci.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L - 2511 - 1 et suivants;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose l'attribution de subventions de fonctionnement aux Offices du Mouvement Sportif des 6e; 8e; 9e; 10e; 11e; 12e; 14e; 15e; 16e; 17e; 18e; 19e; 20e arrondissements;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs (2021-2023) signées le 15 octobre 2021 avec 12 O.M.S.;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose la signature de 12 avenants 1 aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 12 O.M.S.;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose la signature d'une convention pluriannuelle d'objectif avec l'O.M.S. 09;

Sur le rapport présenté par Mme Athénaïs DE LA MORANDIÈRE, adjointe au maire du 17e arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DJS 30

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-129**

**OBJET : 2022 DJS 37 Subventions (115 600 euros) à dix associations localisées (dont quatre avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (17e)**

**M. BOULARD :** Toujours Athénaïs DE LA MORANDIÈRE pour la DJS 37, une série de subventions.

**Mme DE LA MORANDIÈRE :** Merci Monsieur le Maire. Cette délibération a pour objet l'attribution de subventions à 10 associations sportives du 17e dont l'exercice s'exerce au bénéfice des habitants de nos arrondissements. Les montants des subventions tiennent compte des actions proposées, de leur évolution, ainsi que du nombre de licenciés. Pour rappel, en 2009, le Conseil de Paris a voté une réforme des critères d'attribution des subventions avec l'instauration de critères additionnels à la subvention théorique qui est de 13 euros par licencié afin de promouvoir la pratique féminine du sport, des personnes en situation de handicap, des seniors, ainsi que les actions à visée sociale et leur présence dans les QPV.

Concernant les quatre associations sous convention pluriannuelle d'objectifs, il est proposé d'attribuer :

- 58 500 euros au SCUF,
- 22 500 euros au Club Sportif Ternes Paris Ouest,
- 9 600 euros au Club Sportif Pouchet,
- 15 000 euros à La Salésienne.

Il est également proposé d'attribuer des subventions à six associations :

- 2 300 euros à l'amicale des pongistes,
- 1 400 euros à l'association sportive du collège André Malraux,
- 1 400 euros à l'association sportive du lycée d'enseignement commercial Maria Deraismes,
- 1 400 euros à l'association sportive du lycée des métiers de l'hôtellerie Jean Drouant,
- 2 000 euros à Gym 17,
- 1 500 euros à IFK Paris.

Ces 10 associations sont des partenaires essentiels pour nos arrondissements, permettant le développement de la pratique sportive. Chers collègues, je vous propose d'émettre un avis favorable. Je vous remercie.

**M. BOULARD** : Merci. Cette délibération, et c'est mentionné, précise que ces montants ont fait l'objet d'une concertation avec la mairie d'arrondissement. Cher Karim, nous avons eu un débat il y a quelques mois dans cette enceinte. Je tenais à le dire, les choses avancent avec les débats que nous avons ici en conseil, parfois un peu âpres, qui permettent aussi d'avancer et de corriger. Je voulais aussi le signifier.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511- 1 et suivants;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose l'attribution de subventions annuelles de fonctionnement à plusieurs associations localisées;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs (2021- 2023) signé e s le 17 juin 2021

Sur le rapport présenté par Mme Athénaïs DE LA MORANDIÈRE, adjointe au maire du 17e arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DJS 37

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-130**

**OBJET : 2022 DJS 83 DDCT DAC Subventions (255500 euros), conventions et avenants avec 55 associations de jeunesse (10e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi**

**M. BOULARD** : Toujours Athénaïs DE LA MORANDIÈRE pour une série de subventions, c'est la DJS 83 cette fois.

**Mme DE LA MORANDIÈRE** : Merci Monsieur le Maire. Cette délibération a pour objet le soutien à 50 associations localisées et 5 associations parisiennes dont 2 associations du 17e au titre de l'insertion socioprofessionnelle. Les jeunes pâtissent de difficultés d'accès au marché du travail, il est donc impératif de soutenir les actions en faveur de l'accès à l'emploi et dans la lutte contre le chômage chez les jeunes.

Ainsi, la présente délibération apporte un soutien financier au titre de la jeunesse à deux subventions du 17e :

- 3 000 euros pour l'association Des jeunes et des lettres pour son projet « un tremplin pour l'avenir ». Parcours responsable de culture, de découverte de l'entreprise qui s'adresse le plus particulièrement aux jeunes du lycée Balzac. Il s'agit d'offrir aux jeunes un bagage culturel afin d'envisager tous les champs d'études possibles.
- 3 000 euros pour l'association Extramuros pour ses chantiers éducatifs en menuiserie de réemploi qui durent d'une à trois semaines. Ces chantiers éducatifs sont destinés à des jeunes de 16 à 25 ans très éloignés de l'emploi.

Afin de soutenir ces associations œuvrant en faveur de la jeunesse, je vous propose, chers collègues, d'émettre un avis favorable à cette délibération. Je vous en remercie.

**M. BOULARD** : Merci.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511- 1 et suivants;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris soumet à l'approbation les modalités d'attribution de subventions à 55 associations œuvrant pour la Jeunesse;

Sur le rapport présenté par Mme Athénaïs DE LA MORANDIÈRE, adjointe au maire du 17e arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DJS 83

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-131**

**OBJET : 2022 DJS 84 DDCT DSOL Subventions (252 000 euros), conventions et avenants avec 60 associations de jeunesse (Paris Centre (2e), 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'accès des jeunes à la culture, au sport et aux vacances**

**M. BOULARD** : Toujours Athénaïs DE LA MORANDIERE pour la DJS 84.

**Mme DE LA MORANDIÈRE** : C'est la dernière. Merci Monsieur le Maire. Cette délibération apporte un soutien financier au titre de la jeunesse à 60 associations, dont 55 localisées et intervenant dans plusieurs arrondissements de Paris. Le montant des subventions tient compte de la réalisation des objectifs de la convention, du nombre de jeunes inscrits, du dynamisme et de l'intérêt des actions en faveur des jeunes Parisiens.

Concernant le 17e, il est proposé une subvention d'un montant de 1 000 euros à l'association France fraternité pour son projet Montreuses et montreurs d'étoiles en 2022 dans plusieurs

arrondissements dont le 17e. L'objectif est de permettre à des jeunes de 17 à 25 ans en cours ou en panne d'insertion d'exercer durant six mois la fonction de montreur d'étoiles en transmettant leurs connaissances acquises en astronomie.

Je vous propose, chers collègues, d'émettre un avis favorable à cette délibération.

**M. BOULARD** : Merci pour cette présentation. J'ai hâte de découvrir cette animation de montreurs d'étoiles. C'est tout à fait poétique. En lien avec l'astronomie, vous l'avez précisé.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511- 1 et suivants;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à 60 associations œuvrant pour la Jeunesse;

Sur le rapport présenté par Mme Athénaïs DE LA MORANDIÈRE, adjointe au maire du 17e arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DJS 84

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-132**

##### **OBJET : 2022 DDCT 47 Subventions (22750 euros) à neuf associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 17e arrondissement**

**M. BOULARD** : La parole est à Scévole DE LIVONNIÈRE, adjoint au maire en charge de la vie associative notamment. DDCT 47.

**M. DE LIVONNIÈRE** : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir mes chers collègues. C'est une nouvelle délibération que nous sommes amenés à prendre ce soir puisqu'à l'issue du conseil du 17 novembre 2021, la Ville de Paris a constitué le fond d'animation locale qui nous permet au niveau du 17e arrondissement d'être dotés d'une subvention globale de 22 750 euros et à pouvoir attribuer à des associations qui en auront fait la demande et dont les demandes auront été examinées en commission. En l'occurrence, la commission s'est réunie le 24 mars dernier et a retenu neuf associations dont les projets sont tous de nature à respecter l'intérêt général et public local, à respecter les principes de la république et les valeurs de service public parisien, à être assujettis, entre guillemets, à l'envoi d'un compte rendu pour faire le bilan des activités en fonction des fonds alloués, et, bien naturellement, un principe de transparence.

Je ne vais pas décrire dans le détail l'ensemble des projets qui ont été présentés par les associations. Retenez simplement que :



- Arian'Art se voit attribuer la subvention de 3 000 euros,
- Calliope, la subvention de 3 000 euros,
- le centre Cepije Ozanam également 3 000 euros,
- CQFD, 2 500 euros,
- Culture prioritaire, 2 200 euros,
- Espace 16, 1 200 euros,
- Solidarité chrétienne des Batignolles, 3 450 euros,
- Tango en Red, 3 400 euros,
- Twirling club La Parisienne, 1 000 euros.

Je vous invite, mes chers collègues, à voter favorablement cette délibération. Je vous remercie.

**M. BOULARD** : Merci pour la présentation de ces subventions.

**M. DE LIVONNIÈRE** : Monsieur le Maire, pardon, j'ai oublié un petit point tout de même sur ce FAL. Nous en avons discuté longuement, nous pouvons peut-être ajouter que nous aurions souhaité que le calendrier tombe un peu plus tôt pour nous associations du 17e, puisque nous savons que de nombreuses activités ont lieu durant l'été et que pour le décaissement de ces subventions, il serait peut-être souhaitable que le calendrier soit un peu avancé. Pardon pour ce rajout.

**M. BOULARD** : Merci pour cette précision. Y a-t-il des interventions ?

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511- 14 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris soumet à l'approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à neuf associations ;

Sur le rapport présenté par M. Scévole DE LIVONNIÈRE, adjoint au maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DDCT 47

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

## **DÉLIBÉRATION N° 17-22-133**

**OBJET : 2022 DDCT 77 Subventions (100 000 euros) à huit associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitant.e.s des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2023 du Budget Participatif**

**M. BOULARD** : Toujours Scévole DE LIVONNIÈRE pour la DDCT 77.

**M. DE LIVONNIÈRE** : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, cette délibération concerne l'autorisation de conventionner, d'attribuer des subventions dans le cadre du budget participatif et l'accompagnement qui peut en être fait dans les quartiers populaires de la Ville de Paris. Permettez-moi d'y associer mes collègues Hugues CHARPENTIER et Athénaïs DE LA MORANDIERE puisqu'il s'agit, notamment, d'attribuer cette mission à une association que nous connaissons très bien dans le 17e. Il s'agit de l'association Jeune et Engagé qui aura pour objet d'accompagner de l'émergence des projets jusqu'à leur vote au sein du Quartier Politique de la Ville. Permettez-moi simplement d'accorder, pour le coup, un détail sur l'objet de l'association Jeune et Engagé puisque nous considérons que c'est une association qui mérite d'être mise en avant et c'est pour cela que nous la soutenons dans le cadre de l'accompagnement du budget participatif dans les quartiers populaires du 17e.

L'association Jeune et Engagé, créée en 2016, a pour vocation de favoriser la prise de conscience de chaque jeune de sa place dans la société, de sa responsabilité en tant que citoyen. Elle propose d'accompagner les jeunes des Quartiers Politique de la Ville du 17e au travers d'ateliers coconstruits avec eux et de favoriser l'émergence de nouvelles idées et de nouveaux projets pour leur donner une ouverture vers l'extérieur. C'est en cela que nous considérons que l'action de Jeune et Engagé est essentielle dans le cadre de l'accompagnement du budget parti participatif.

La subvention accordée serait de 4 000 euros et c'est pour cela que je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir voter favorablement cette délibération. Je vous remercie.

**M. BOULARD** : Merci.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511- 1 et suivants;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à 8 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitant.e.s des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2023 du Budget Participatif, pour un montant total de 100 000 euros;

Sur le rapport présenté par M.Scévole DE LIVONNIÈRE, adjoint au maire du 17e arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

**DÉLIBÈRE :**

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DDCT 77

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34  
Suffrages exprimés contre : 0  
Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-134**

##### **OBJET : 2022 DAE 21 Fixation de tarifs forfaitaires d'occupation événementielle temporaire du domaine public sur les marchés couverts**

**M. BOULARD** : La parole est à Philippe GUERRE, adjoint au maire en charge du commerce et de l'artisanat pour la présentation de la DAE 21.

**M. GUERRE** : Merci, Monsieur le Maire, bonjour chers collègues. Cette délibération a pour objet d'encadrer et d'homogénéiser les tarifs d'occupation événementiels temporaires du domaine public sur les marchés couverts.

Il existe 9 marchés couverts parisiens, pour ce qui nous concerne ce sont les marchés Ternes et Batignolles. Ces marchés suscitent des intérêts pour d'autres acteurs que des marchés traditionnels, notamment les acteurs du monde de la culture, de la gastronomie et de la mode. Ces derniers ont demandé s'il serait éventuellement possible de privatiser, bien entendu en dehors des heures d'ouverture de marché, ces lieux pour des événements ponctuels et après avis des maires des mairies d'arrondissement. Il vous est demandé dans cette délibération d'approuver le tarif de location en prenant en compte l'esthétique et la notoriété du marché et du quartier.

En ce qui concerne nos deux marchés précités, la surface utilisable pour le marché des Ternes est de 443 m<sup>2</sup> et pour Batignolles, 625 m<sup>2</sup>.

Les tarifs envisagés sont pour le marché des Ternes :

- 3 190 euros en demi-journée hors soirée,
- 6 379 euros pour la journée hors soirée,
- 4 785 euros pour les soirées à partir de 18 h.

Pour le marché des Batignolles :

- 4 500 euros la demi-journée hors soirée,
- 9 000 euros, pour la journée hors soirée,
- 6 750 euros pour les soirées à partir de 18 h.

Ces tarifs qui sont soumis à votre approbation peuvent paraître assez chers, mais avec les travaux d'embellissement que nous souhaitons obtenir depuis longtemps sur ces deux marchés, ces tarifs deviendront sûrement en équilibre avec l'offre de location et la beauté du site.

Je vous demande quand même de bien vouloir émettre un avis favorable.

**M. BOULARD** : Merci pour votre enthousiasme, cher Philippe.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose de fixer des tarifs forfaitaires d'occupation événementielle temporaire du domaine public sur les marchés couverts;

Sur le rapport présenté par M. Philippe GUERRE, adjoint au maire du 17e arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DAE 21

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-135**

**OBJET : 2022 DAE 137 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 1 000 euros**

**M. BOULARD** : Nous poursuivons avec la DAE 137. Toujours Philippe GUERRE.

**M. GUERRE** : Trois indemnités sont votées ce soir. La première émane de la société SARL Pressing Champerret au 7, boulevard Gouvion-Saint-Cyr. Lors de la commission du règlement amiable du 8 octobre 2021, il a été décidé d'attribuer une indemnisation de 1 000 euros prise en charge selon la répartition suivante : 250 euros de la Ville de Paris, 250 euros de la RATP et 500 euros d'Enedis. La proposition d'indemnisation a recueilli l'accord de principe du gérant le 13 octobre 2021. Nous pouvons quand même nous étonner de la lenteur des services de la Ville qui depuis le 13 octobre 2021 a reçu l'accord de principe du gérant et la date de notre conseil le 20 juin 2022, soit huit mois après. Bien que la somme soit modeste, comme toujours, mais de cela nous en parlons à chaque conseil, elle est présentée bien tardivement et sera versée au commerçant après le passage du Conseil de Paris en juillet 2022, ce qui fera 10 mois après l'accord. Je rappelle au conseil que cela indemnise très partiellement les nuisances datant d'avant le 31 décembre 2020. Les commerçants de ce secteur sont très impactés et nous demandons que les indemnisations soient réglées plus tôt, les sommes ridicules n'étant pas un frein à la vitesse de l'indemnisation.

Je vous demande de bien vouloir émettre un avis favorable.

**M. BOULARD** : Merci. Nous allons voter pour la DAE 137.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 instituant une Commission de règlement amiable pour l'examen des demandes d'indemnisation des entreprises situées le long du tracé du chantier de prolongement du tramway de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 23 et 24 juillet 2020 autorisant la Maire de Paris à procéder, à concurrence de 2000 euros, à l'indemnisation amiable, à titre provisionnel, de la SARL Pressing Champerret, située au 7 rue Gouvion Saint Cyr (17e);

Vu la proposition formulée par la Commission d'indemnisation amiable le 8 octobre 2021 et l'engagement de la RATP et d'ENEDIS de participer à l'indemnisation de l'intéressé sur les bases proposées par cette dernière;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'indemnisation à l'amiable d'une entreprise;

Sur le rapport présenté par M. Philippe GUERRE, premier adjoint au maire du 17e arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DAE 137

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 4  
Suffrages exprimés contre : 0  
Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-136**

**OBJET : 2022 DAE 138 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 3000 euros**

**M. BOULARD** : Merci. Vous voulez présenter les autres? C'est la même chose, la DAE 138 et 139.

**M. GUERRE** : Pour la société Ong Nguon Thai Chine — l'adresse est plus facile à dire — située 124, boulevard Berthier. Lors de la commission de règlement amiable du 28 janvier 2022, il a été décidé d'attribuer une indemnisation de 3 000 euros prise en charge selon la répartition suivante : 1 000 euros de la Ville, 1 000 euros de la RATP et 1 000 euros d'Enedis. La proposition a recueilli l'accord de principe du gérant le 1<sup>er</sup> avril 2022.

Je vous demande de bien vouloir émettre un avis favorable.

**M. BOULARD** : Merci. Nous allons voter pour la DAE 138.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 instituant une Commission de règlement amiable pour l'examen des demandes d'indemnisation des entreprises situées le long du tracé du chantier de prolongement du tramway de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine;

Vu la proposition formulée par la Commission d'indemnisation amiable le 28 janvier 2022 et l'engagement de la RATP et d'ENEDIS de participer à l'indemnisation de l'intéressé sur les bases proposées par cette dernière;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'indemnisation à l'amiable d'une entreprise;

Sur le rapport présenté par M. Philippe GUERRE, adjoint au maire du 17e arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DAE 138

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-137**

**OBJET : 2022 DAE 139 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 3 000 euros**

**M. BOULARD** : La DAE 139.

**M. GUERRE** : C'est pour le Bistro Goupil, que nous connaissons très bien et qui est au 4, rue Claude Debussy. Là en revanche, lors de la commission règlement amiable du 15 avril 2022, alors que la demande datait du 21 octobre 2021, soit six mois après, il a été décidé d'attribuer l'indemnisation de 3 000 euros prise en charge selon la répartition suivante : 1 000 euros de la Ville de Paris, 1 000 euros de la RATP et 1 000 euros d'Enedis. La proposition a recueilli l'accord de principe du gérant le 25 avril 2022. Vous avez bien sûr observé qu'entre la demande d'indemnisation et la réunion de commission, il s'est passé plus de six mois, ce qui est inadmissible dans cette conjoncture. Je rappelle que cette indemnité a été étudiée sur l'année 2020. Je pense que la Ville et la commission devraient être plus réactives et ne pas faire attendre les commerçants pour des indemnités qui sont, je le rappelle, ridicules par rapport au préjudice subi.

Je vous demande quand même de bien vouloir émettre un avis favorable pour toutes ces délibérations.

**M. BOULARD** : Merci. Nous allons voter pour la DAE 139.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 instituant une Commission de règlement amiable pour l'examen des demandes d'indemnisation des

entreprises situées le long du tracé du chantier de prolongement du tramway de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine;

Vu la proposition formulée par la Commission d'indemnisation amiable le 15 avril 2022 et l'engagement de la RATP et d'ENEDIS de participer à l'indemnisation de l'intéressé sur les bases proposées par cette dernière;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'indemnisation à l'amiable d'une entreprise;

Sur le rapport présenté par M. Philippe GUERRE, adjoint au maire du 17e arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DAE 139

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

**M. BOULARD** : Je vous remercie. Effectivement, nous le disons à chaque conseil, à la fois les délais d'instruction, les montants au regard des préjudices très importants, j'étais encore tout à l'heure sur le secteur Champerret, au pressing, à discuter avec Madame LÉVY, que nous connaissons bien, qui est là depuis plus de 40 ans. C'est - 60 % de chiffre d'affaires, donc évidemment, une indemnisation de 1 000 euros est tout à fait dérisoire au regard des difficultés auxquelles sont confrontés nos commerçants de proximité. Merci.

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-138**

**OBJET : 2022 DASCO 37 Caisses des écoles et collèges publics – Conventions relatives à l'organisation de la restauration scolaire dans les collèges**

**M. BOULARD** : Nous enchaînons avec Sonia HAZARABEDIAN, conseillère d'arrondissement déléguée à la restauration scolaire et à l'alimentation durable. C'est la DASCO 37 qu'elle nous présente.

**Mme HAZARABEDIAN** : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, la Ville de Paris a engagé une réforme de l'organisation de la restauration des collèges autonomes pour tout Paris avec un transfert progressif aux Caisses des écoles de secteur et d'arrondissement d'ici 2025. La délibération 2021 DASCO 51, votée en juillet dernier au Conseil de Paris, en fixait les modalités pour les 36 établissements concernés.

Cette délibération a pour objet d'approuver les modèles de convention déclinés dans chaque arrondissement pour les collèges concernés précisant le périmètre et les modalités de la prestation effectuée par la Caisse des écoles, les conditions d'occupation, l'utilisation et le nettoyage des locaux, l'organisation et les responsabilités respectives dans l'encadrement et la gestion des personnels, la répartition des missions notamment en matière d'inscription, de tarification, de facturation, de recouvrement, mais aussi de surveillance des écoles, de contrôle

d'accès ou de prévision du nombre de repas. À cette date, neuf collèges parisiens ont déjà été repris par leur Caisse des écoles et quinze, dont aucun du 17e, seront concernés à partir de septembre 2022.

Je vous demande d'émettre un avis favorable.

Si vous me le permettez, Monsieur le Maire, je vais continuer sur un vœu rattaché.

**M. BOULARD** : Sur les deux vœux.

**Mme HAZARABEDIAN** : Oui. Le premier qui concerne le 17e en complément de cette délibération. Il est prévu de transférer le collège Stéphane Mallarmé à la Caisse des écoles du 17e en 2024, car il y a des travaux importants à prévoir pour l'implantation d'une cuisine sur site afin de pallier le manque de capacité de production supplémentaire dans les autres centres cuisineurs de l'arrondissement.

La convention d'objectifs et de financement avec la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période triennale 2022 – 2024, objet de la DASCO 77 également votée en juillet 2021, prévoit la nécessité d'avoir une cuisine de production sur place, car les cuisines centrales du 17e n'ont pas la capacité d'absorber des repas supplémentaires à date. Je rappelle que cela concernera 600 à 800 repas supplémentaires par jour. La Caisse des écoles du 17e et la mairie du 17e avaient préalablement donné leur accord de principe et des échanges ont eu lieu avec les services de la Ville concernant la faisabilité du projet de réhabilitation de la cuisine du collège Mallarmé afin d'en faire un site de référence pour la production de repas spécifiques au public des collèges de l'arrondissement. À ce jour, et malgré de nombreuses relances, la Caisse des écoles du 17e et la mairie du 17e ne disposent d'aucune précision quant au calendrier des travaux à entreprendre et les modalités de financement de ces travaux. En conséquence, Geoffroy BOULARD et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris informe sans délai le maire du 17e, président de la Caisse des écoles du 17e, des modalités définitives de reprise du service de restauration scolaire du collège Mallarmé.

Je vous demande également un avis favorable sur ce vœu.

J'enchaîne avec le deuxième vœu rattaché. Il s'agit, dans le cadre de la délibération DASCO 130 relative à la subvention 2022 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2022 – 2024 adoptées en décembre dernier par le Conseil de Paris. La Ville n'avait pas retenu les éléments fournis par la Caisse des écoles quant à l'impact significatif sur son fonctionnement des hausses de masse salariale, de coûts des matières premières alimentaires et non alimentaires et du coût des fluides. À la diminution conséquente de la subvention accordée par la Ville à la Caisse des écoles — je rappelle qu'il s'agit de -6,2 %, pour 2022 — s'ajoutent une chute de la fréquentation du service de restauration scolaire, nous parlons de 1610 000 repas pour un prévisionnel initial de 1715 000 repas, soit un écart de 105 000 repas sur l'année, une diminution des participations familiales en découlant et donc des recettes, mais également une augmentation des dépenses liées aux effets considérables de l'inflation touchant toutes les filières. Lors des ateliers de travail organisés par la Ville de Paris, la Caisse des écoles du 17e a par ailleurs fait remarquer que le nouveau cadre de fonctionnement du nouveau plan d'alimentation durable 2022 – 2027, plus contraignant que le précédent, a un impact significatif non seulement sur la charge de travail de ses agents, mais également sur la mise en place de projets concourants aux objectifs de la politique municipale en matière d'alimentation durable.



De tout ce qui précède découle un résultat financier de la Caisse des écoles du 17e aggravé puisqu'il se porte à -1,5 million d'euros. Ce chiffre ne peut en aucun cas être imputé à une mauvaise gestion de la Caisse des écoles du 17e, mais à des facteurs exogènes dont elle n'a pas la maîtrise. Je salue au passage le professionnalisme, à nouveau, et l'implication permanente de Sylvie DAURIAT, la directrice de la Caisse des écoles du 17e et de l'ensemble de ses équipes qui ont travaillé depuis ces deux dernières années dans un contexte sanitaire et plus récemment géopolitique que vous connaissez.

Je termine en vous disant que la Ville de Paris fixe les modalités de recette des Caisses des écoles et dans un contexte actuel ne permettant pas d'augmenter les tarifs de la cantine, Geoffroy BOULARD et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris réévalue la subvention de restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire attribuée à la Caisse des écoles du 17e pour l'année 2022 par le versement d'une subvention exceptionnelle.

Je vous demande également un avis favorable.

**M. BOULARD** : Merci pour cet exposé un petit peu long, mais important sur les vœux rattachés, notamment. Y a-t-il des explications de vote, des prises de parole ?

Karina PEREZ.

**Mme PEREZ** : Monsieur le Maire, mes chers collègues.

**M. BOULARD** : Je ne sais pas, ce soir, mais je trouve que le son est difficile.

**Mme PEREZ** : Oui, peut-être. Mes chers collègues, je voterai favorablement ce vœu pour montrer notre solidarité par rapport au travail qui est fait par la Caisse des écoles, qui est rigoureux, qui est vraiment dans une amélioration permanente du service pour nos petits écoliers et collégiens de l'arrondissement. Dans des conditions qui sont quand même très difficiles par rapport à ce que nous avons vécu, par rapport aussi à l'inflation qui impacte énormément et dans un objectif de plus de bio, plus de naturalité et donc une meilleure alimentation sur la restauration scolaire. Merci.

**M. BOULARD** : Merci pour votre explication de vote, elle portait sur quel vœu précisément, parce qu'il y en a deux ? Il y en a un qui est rattaché et qui touche au collège Mallarmé dont nous attendons des précisions de la part de la Ville pour pouvoir exploiter éventuellement et intervenir, et il y a un autre vœu qui est lié à une subvention exceptionnelle au regard du contexte que vous connaissez, la hausse des prix constatée.

**Mme PEREZ** : Sur le vœu concernant Mallarmé, j'émettrais un vote favorable, mais également la remarque était sur la Caisse des écoles.

**M. BOULARD** : Très bien, merci beaucoup.

Bertrand LAVAUD, une explication de vote ?

**M. LAVAUD** : Merci Monsieur Maire, chers collègues. Avis favorable pour les deux vœux également. Je souligne le travail de la Caisse des écoles. Bien sûr l'inflation a un impact énorme, c'est pour le premier vœu. Pour le deuxième concernant le collège Mallarmé, je suis d'accord aussi.

**M. BOULARD** : Merci. Pas d'autres explications de vote ?

Donc nous allons passer au vote de la DASCO 37. C'est la convention relative à l'organisation de la restauration scolaire dans les collèges.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121- 29, L.2511- 2, L.2511- 13, L.2511- 29;

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L.212- 10, L.213- 2 et suivants;

Vu la délibération 2021 DASCO 51 des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021 organisant la restauration scolaire dans les collèges publics parisiens;

Vu la délibération 2021 DASCO 63 du Conseil de Paris des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021 fixant les modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024;

Vu les conventions d'occupation du domaine public conclues avec les Caisses des écoles du secteur Paris centre et des 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements, en date du 30 octobre 2014;

Vu les conventions d'objectif et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire conclues avec les Caisses des écoles du secteur Paris centre et des 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements pour la période 2022-2024, en date du 22 octobre 2021;

Vu le projet de délibération par lequel sont approuvés les modèles de conventions tripartites organisant les services de restauration des collèges publics parisiens assurés par les Caisses des écoles et autorisant Madame la Maire de Paris à signer lesdites conventions dans leurs déclinaisons pour chaque collège;

Sur le rapport présenté par Mme Sonia HAZARABEDIAN, adjointe au maire du 17e arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DASCO 37

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

## **DÉLIBÉRATION N° 17-22-139**

### **OBJET : V172022036 Vœu relatif aux modalités de transfert de la restauration scolaire du collège Mallarmé à la Caisse des écoles du 17e arrondissement**

**M. BOULARD** : Le vœu rattaché concernant les modalités de transfert de la restauration scolaire au collège Mallarmé à la Caisse des écoles présentées par Sonia HAZARABEDIAN.

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Sonia HAZARABEDIAN, Philippe GUERRE et les élus de la majorité d'arrondissement;

Rattaché à la délibération 2022 DASCO 37 Caisses des écoles et collèges publics - Conventions relatives à l'organisation de la restauration scolaire dans les collèges;

Vu la délibération 2021 DASCO 51 Caisses des écoles et collèges publics parisiens - Organisation de la restauration scolaire dans les collèges publics parisiens adoptée par le Conseil de Paris des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021;

Considérant que la délibération de juillet 2021 précitée confie aux Caisses des écoles la restauration scolaire dans l'ensemble des collèges dont elle a la charge, à l'exception des collèges faisant partie d'une cité mixte régionale et du collège Montgolfier situé dans le 3e arrondissement;

Considérant que cette nouvelle mission confiée aux Caisses des écoles entraîne le transfert patrimonial, des collèges vers les Caisses des écoles, des équipements nécessaires au fonctionnement du service de restauration scolaire des collèges lors de la reprise d'exploitation des installations;

Considérant que les Caisses des écoles seront dès lors responsables de la maintenance, de l'entretien et du remplacement desdits équipements, dans les conditions fixées par les conventions d'occupation du domaine public conclues avec la Ville de Paris;

Considérant qu'il a été convenu que ce transfert serait progressif jusqu'au 1er janvier 2025;

Considérant que 9 collèges ont d'ores et déjà été «repris» par leur Caisse des écoles respectives à la rentrée 2021, et que 15 collèges seront concernés par la réorganisation à la rentrée 2022;

Considérant que le transfert de la restauration scolaire du collège Mallarmé à la Caisse des écoles du 17e arrondissement est quant à lui prévu pour la rentrée 2024;

Considérant le projet de créer une cuisine centrale dans cet établissement;

Considérant qu'à ce jour, la Caisse des écoles ne dispose ni du calendrier des travaux à entreprendre, ni des modalités de financement de ces travaux;

Considérant qu'il conviendrait d'anticiper cette réorganisation du service de restauration dans le 17e arrondissement pour permettre le bon déroulement de l'opération et faciliter la programmation de la Caisse des écoles, a fortiori dans les circonstances actuelles;

Geoffroy BOULARD, Sonia HAZARABEDIAN, Philippe GUERRE et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- La maire de Paris informe le Maire du 17e arrondissement, président de la Caisse des écoles du 17e arrondissement, des modalités de reprise du service de restauration scolaire du collège Mallarmé.

Le conseil d'arrondissement;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e d'arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172022036

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-140**

**OBJET : V172022035 Vœu relatif à l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la Caisse des écoles du 17e**

**M. BOULARD** : L'autre vœu qui est relatif à l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la Caisse des écoles.

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Sonia HAZARABEDIAN et les élus de la majorité d'arrondissement;

Rattaché à la délibération 2022 DASCO 37 Caisses des écoles et collèges publics - Conventions relatives à l'organisation de la restauration scolaire dans les collèges;

Vu la délibération 2021 DASCO 130, Caisse des écoles (17e) - Subvention 2022 (5548 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2022-2024, adoptée par le Conseil de Paris des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021;

Considérant que cette délibération a fixé le montant de la subvention attribuée à la Caisse des écoles pour assurer le service de restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour l'année 2022 à 5548 000 euros;

Considérant que la subvention 2022 de la Ville de Paris a diminué de 366 000 euros par rapport à la subvention 2021 (-6,2 %);

Considérant que la subvention a ainsi été définie sur la base de 1715 000 repas, de 5345 000 euros de participations familiales et de 11 712 000 euros de dépenses;

Considérant que les recettes et les dépenses de la Caisse des écoles n'étaient déjà pas à l'équilibre : 11 237 000 - 11 712 000 = - 475 000 euros ;

Considérant la chute de la fréquentation du service de restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire qui établit aujourd'hui le nombre de repas à 1610000 (soit 1050000 repas en moins);

Considérant la diminution des participations familiales qui en découle (- 345000 euros) et par conséquent la diminution des recettes de la Caisse des écoles;

Considérant à l'inverse, que les dépenses de la Caisse des écoles subissent les effets de l'inflation et s'établissent à ce jour à plus de 12 millions d'euros;

Considérant que le résultat financier (recettes-dépenses) est ainsi aggravé : - 1467000 euros ;

Considérant que la Caisse des écoles a dû prendre des décisions douloureuses pour affronter cette situation financière en ajournant, voire en annulant certains projets concourant pourtant aux objectifs de la politique municipale en matière d'alimentation durable et de « bien/mieux manger », réaffirmés par ailleurs lors du dernier Conseil de Paris dans le Plan Alimentation durable 2022-2027;

Considérant que la hausse des dépenses de la Caisse des écoles et la diminution de ses recettes ne sont pas imputables à la gestion de la Caisse des écoles, mais à des facteurs exogènes : hausse des prix, baisse du nombre de repas liée notamment aux nouveaux rythmes des familles;

Considérant que la Ville de Paris a la maîtrise des recettes des Caisses des écoles puisque c'est elle qui d'une part fixe la subvention de restauration et d'autre part fixe les tarifs des repas, et donc le niveau des participations familiales;

Considérant qu'il est absolument impensable dans les conditions actuelles d'augmenter les tarifs de la cantine;

Geoffroy BOULARD, Sonia HAZARABEDIAN et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- la Maire de Paris réévalue la subvention de restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire attribuée à la Caisse des écoles du 17e pour l'année 2022, par le versement d'une subvention exceptionnelle.

Le conseil d'arrondissement;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e d'arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172022035

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-22-141**

**OBJET : 2022 DASCO 62 - Collèges publics dotés d'un service de restauration autonome - Actualisation des tarifs de restauration des commensaux pour l'année scolaire 2022- 2023.**

**M. BOULARD** : Nous poursuivons par la DASCO 62. Et c'est toujours Sonia HAZARABEDIAN qui le présente.

**Mme HAZARABEDIAN** : Merci Monsieur le Maire. Cette délibération concerne les collèges publics dotés d'une restauration autonome et en particulier l'actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2022 – 2023 puisque, comme vous le savez, il n'y a pas de tarification unique dans les établissements. Pour le 17e, le collège concerné et toujours Stéphane Mallarmé, pour lequel la nouvelle grille tarifaire ne prévoit pas d'augmentation et reste donc identique au tarif de l'année dernière. Pour mémoire :

- 2,50 euros par repas pour le personnel dont l'indice brut est inférieur à 360 ainsi que pour les personnels ouvriers et de service,
- 3,75 euros par repas pour le personnel dont l'indice brut est compris entre 360 et 445 ;  
4,80 euros par repas pour le personnel dont l'indice brut est supérieur à 445,
- 7 euros par repas pour les passagers.

Je vous demande d'émettre un avis favorable. Merci.

**M. BOULARD** : Merci.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.212- 1;

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L.213- 2 et L.421- 23;

Vu les propositions formulées par les collèges concernés ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose d'actualiser les tarifs des commensaux des collèges publics dotés d'un service de restauration autonome pour l'année scolaire 2022- 2023;

Sur le rapport présenté par Mme Sonia HAZARABEDIAN, adjointe au maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DASCO 62

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-22-142**

**OBJET : 2022 DDCT DEVE DPE DSP 78 – Pour une alimentation variée, équilibrée, accessible et durable dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (101500 euros) à 25 associations pour le financement de 29 projets**

**M. BOULARD** : Et toujours Sonia HAZARABEDIAN pour la DDCT 78. C'est la dernière intervention.

**Mme HAZARABEDIAN** : Merci Monsieur le Maire. Cette délibération entre dans le cadre de la stratégie de Paris pour une alimentation durable et du contrat de Ville et concerne le projet d'alimentation variée, équilibrée, accessible et durable dans les quartiers populaires parisiens. Des subventions d'un montant global de 101500 euros sont ainsi accordées à 25 associations parisiennes pour le financement de 29 projets de sensibilisation à une alimentation durable et saine.

Dans le 17e, une subvention de 3 000 euros est accordée à l'association Passerelle 17 régie de quartier du 17e nord-est qui propose des ateliers sur la nutrition et le gaspillage, des rencontres conviviales autour de projections de films et de soirées culinaires ainsi qu'un projet de cuisine ouverte à destination des habitants n'ayant pas accès à une cuisine dans leur logement.

Je vous demande d'émettre également un avis favorable et je vous remercie.

**M. BOULARD** : Merci.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511- 14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2023 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sonia HAZARABEDIAN, adjointe au maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DDCT 78

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 4

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-22-143**

**OBJET : 2022 DSOL 53 DAC - Subventions (19800 euros) à neuf associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs**

**M. BOULARD** : Nous enchaînons par la DSOL 53 et c'est Hélène JACQUEMONT, conseillère de Paris en charge notamment des seniors qui va nous présenter cette délibération.

**Mme JACQUEMONT** : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une subvention versée à neuf associations pour leur action facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs.

Pour ce qui concerne le 17e arrondissement, il s'agit d'attribuer une subvention de 2 000 euros à l'association CQFD Bessières, comité de quartier en faveur du développement du secteur Bessières qui propose des animations intergénérationnelles dans le Quartier Politique de la Ville de la porte de Saint-Ouen, notamment des ateliers cuisine, couture, soirées festives, etc. Merci à Karl Bergmande monter toutes ces activités très attendues par les seniors de ces quartiers.

**M. BOULARD** : Merci. Y a-t-il des interventions ?

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511- 13, L 2511- 14 ;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention au titre de 2022 aux associations Association Vent de Chine (13e), Arzazou (14e), Culture et bibliothèque pour tous (13e,15e, 16e), CQFD Bessières (17e), Hanullim (14e), LAACI (13e), Mamans Association Granges aux Belles (10e), Casa Dahlia (20e), Amicale des Personnels retraités de la Mairie de Paris et de l'APHP (11e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène JACQUEMONT, adjointe au maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DSOL 53

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 4

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-144**

**OBJET : 2022 DTEC 26 Approbation du Plan d'Amélioration de l'Environnement Sonore, version finale après consultation du public**

**M. BOULARD** : La parole est à Christophe LEDRAN, adjoint au maire en charge de l'espace public, notamment, et de la coordination des chantiers et du suivi des travaux pour nous parler de la pollution sonore et c'est la DTEC 26 qu'il nous rapporte.



**M. LEDRAN** : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit effectivement d'approuver la dernière version du plan d'amélioration de l'environnement sonore après consultation du public. Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne vais pas rappeler ici les conséquences dramatiques des pollutions sonores désormais connues de toutes et de tous. Toutes les études le montrent, leur prise en compte par les politiques de santé environnementale est une obligation aussi bien sociale qu'économique. Les dernières périodes de confinement n'ont fait qu'accroître cette sensibilité de tous vis-à-vis du bruit. Alors que l'obligation réglementaire de produire un plan de prévention du bruit dans l'environnement appartient désormais à la métropole du Grand Paris et que celle-ci a publié son plan en 2018 pour la période 2019 – 2024, la Ville de Paris a souhaité amplifier son action en élaborant un plan d'amélioration de l'environnement sonore pour la période 2021 – 2026 qui, je vous le rappelle, a été adopté au Conseil de Paris en octobre 2021.

Le nouveau plan parisien présenté et débattu au Conseil de Paris en octobre dernier, a été soumis à la consultation des Parisiennes et des Parisiens de novembre 2021 à janvier 2022. C'est une version enrichie de ce plan d'amélioration de l'environnement sonore qui nous est présenté aujourd'hui avec les contributions des Parisiens. La Ville de Paris n'est finalement pas très enthousiaste envers le bilan qui a été fait de ces consultations puisqu'il nous est dit que ces contributions constituent généralement un renforcement des actions déjà proposées ou de leur mode de suivi. Leur prise en compte a déjà été faite donc il s'agit simplement d'ajustements à la marge des actions initiales parmi lesquelles il faut retenir que les sources de bruit les plus citées sont celles qui émanent des deux-roues motorisés et des terrasses ainsi que des terrasses estivales, ce qui n'est pas pour nous surprendre. Parmi les améliorations à ce plan d'amélioration de l'environnement sonore, il faut noter le renforcement des contrôles et l'amélioration des normes des deux-roues motorisés et la sensibilisation et le contrôle de l'usage abusif du klaxon. Vous voyez que c'est assez mineur, c'est assez à la marge.

Donc, d'après cette délibération, je cite « la seule nouvelle action est d'introduire la proposition de création d'un comité local bruit dans chaque arrondissement présidé et initié par la mairie d'arrondissement afin de décliner localement les actions du PAES et d'inciter à la concertation de tous les acteurs ». Cela tombe très bien, parce qu'avec Geoffroy BOULARD, Maire du 17e, nous savons bien depuis longtemps que c'est à l'échelon local, au plus près des habitants, que ces problématiques sonores se gèrent au mieux. Nous n'avons pas attendu la mairie de Paris pour prendre l'initiative de créer et de mettre en place un comité local de lutte contre le bruit dans le 17e arrondissement. Ce comité local a vocation à faire connaître les initiatives prises localement et déjà mises en œuvre dans le 17e arrondissement parmi lesquelles la gestion de crise réussie fin 2021 par Geoffroy BOULARD et Alix BOUGERET concernant le retour des trains inattendu dans le parc Martin Luther King. Mais aussi d'autres initiatives comme la création à notre demande et l'installation de cheminées acoustiques tout le long du boulevard Pereire au-dessus de la ligne du RER C ainsi que la pose d'un radar acoustique expérimental pour la vidéo verbalisation sur la rue Cardinet. Un comité de suivi des terrasses du 17e a été mis en place par notre collègue Philippe GUERRE, adjoint au maire chargé du commerce, mais aussi et encore la première étude effectuée en France sur l'impact pour les riverains des nuisances sonores des sirènes qui a été réalisée par Bruitparif sur le boulevard Berthier.

La réunion de lancement de ce comité local de lutte contre le bruit a eu lieu en avril dernier et a rassemblé de nombreux partenaires parmi lesquels Bruitparif, le centre d'information sur le bruit, la SNCF, des collectifs d'habitants, mais aussi des services de la Ville de Paris, la direction de la voirie et l'équipe en charge du bruit plus précisément à la direction de la transition et du climat. Ce comité avait passé en revue également toutes les actions du PPBE métropolitain et du PAES parisien pour déterminer lesquelles de ces actions pouvaient bénéficier d'une déclinaison locale avec le levier possible au niveau du 17e arrondissement.

C'est donc avec plaisir, Monsieur le Maire, mes chers collègues, que je vous invite à voter cette version enrichie du PAES parisien puisque nous sommes à l'origine du seul enrichissement tangible entre décembre et aujourd'hui, celui de la création d'un comité local de lutte contre le bruit par arrondissement.

**M. BOULARD** : Merci pour cette présentation synthétique de ce plan d'amélioration de l'environnement sonore. Y a-t-il des interventions sur ce sujet ? Il n'y en a pas.

Je vous propose de passer au vote.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose d'approuver le Plan d'Amélioration de l'Environnement Sonore, version finale après la consultation publique ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe LEDRAN, adjoint au maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DTEC 26

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-145**

**OBJET : 2022 DVD 21 – Réaménagement de la place de la Porte-Maillot (16e et 17e) – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à SNCF réseau pour des interventions prévues dans l'opération. Avenant n°1 à la convention de coordination générale**

**M. BOULARD** : Nous enchaînons par la DVD 21, toujours Christophe LEDRAN.

**M. LEDRAN** : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une délibération qui rentre dans le cadre du réaménagement de la place de la porte-Maillot avec une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à SNCF Réseau pour des interventions et notamment la signature par cette délibération, si elle est adoptée, d'un avenant à la convention de coordination générale. En d'autres termes, en 2018, la SPL ParisSeine a été mandatée par la Ville pour faire réaliser des travaux relatifs au projet de réaménagement des espaces publics de la porte-Maillot. Le projet avait été lancé en 2016.

Le sujet actuel est, dans un souci d'optimisation de la coordination des travaux à la porte-Maillot pour une livraison des différents projets en cours (la gare Éole, le tramway T3 et le réaménagement des espaces publics) avant les Jeux olympiques et paralympiques 2024 en tenant compte des emprises actuelles installées, de permettre à SNCF Réseau de mener à bien des travaux de réalisation de la future gare RER E et pour réduire le délai global cumulé de ces

temps de travaux nécessaires, de leur confier d'autres responsabilités en termes de travaux qu'ils n'avaient pas au départ. En d'autres termes, il y a, s'agissant du parking de la place de la porte-Maillot qui a été concédé à Indigo, les rampes d'accès sud, c'est-à-dire celles situées côté 16e arrondissement, donc sud-est et sud-ouest, qui doivent être détruites pour permettre la végétalisation de l'extension du square Alexandre et René Parodi. Ces démolitions des rampes d'accès sud-ouest et sud-est vont être effectuées et la sud-ouest va être dévolue à SNCF Réseau, la sud-est restant dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage de la SPL ParisSeine.

Une deuxième intervention est proposée au travers de cette délibération pour une prise en charge par SNCF Réseau. Il s'agit de l'aménagement de chaussée dans le cadre de ce projet. Des emprises qui sont actuellement occupées à l'intérieur des emprises Éole de façon à permettre un gain de temps et éviter des transferts de compétences.

La décision de confier ces deux prestations de maîtrise d'ouvrage à SNCF Réseau va permettre, selon les calculs, de gagner quatre mois sur le calendrier réactualisé. Cela tombe bien, car nous ne sommes pas très en avance sur ce projet. Le coût des travaux est estimé à 3564000 euros actualisés et sera imputé au budget de l'opération initiale de réaménagement de la porte-Maillot. Pour ce faire, il faut que nous autorisions la Maire de Paris à signer cette convention ad hoc avec la SNCF et SNCF Réseau en particulier et pour cela signer un avenant, qui est l'avenant n° 1 de la convention-cadre de l'ensemble de ce projet.

Bien évidemment, je vous remercie d'apporter votre voix à cette délibération.

**M. BOULARD** : Merci. Y a-t-il des interventions ?

Benjamin MALLO.

**M. MALLO** : Merci Monsieur le Maire. Merci Christophe LEDRAN. Je pense que nous pouvons aller plus loin dans ce qui a été présenté aujourd'hui et dire surtout, nous élus, mais aussi riverains, notre inquiétude quant à la tenue du planning et à la livraison qui est attendue conformément au planning initial, surtout, avec une deadline qui est la livraison pour les Jeux olympiques 2024. Je crois qu'il faut être très en suivi sur ces points. Aujourd'hui, nous sommes inquiets par rapport au planning et je pense que ParisSeine en tant que rôle de coordinateur des travaux doit intervenir et nous donner en tout cas plus de visibilité sur le planning. Nous avons une prochaine assemblée plénière qui ne sera pas sur le sujet le 30 juin, je pense que nous pourrions nous permettre d'informer les riverains du quartier Ternes – Maillot si nous avons des éléments supplémentaires. Encore une fois, grosse inquiétude sur la poursuite des travaux et sur le respect du planning. Merci.

**M. BOULARD** : Merci.

Je vous propose de passer au vote s'il n'y a pas d'autres interventions.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122- 21, L.2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la Ville de Paris à SNCF Réseau pour la démolition de la rampe sud-ouest et la création d'une partie de la chaussée de l'Axe Majeur ainsi que l'avenant n° 1 à la convention de coordination générale du réaménagement de la place de la porte Maillot avec SNCF Réseau et ViParis, le Palais des Congrès de Paris plus

Propexpo, dans le cadre du prolongement du tramway T3 Ouest de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine (16e et 17e);

Sur le rapport présenté par M. Christophe LEDRAN, adjoint au maire du 17e arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DVD 21

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-146**

**OBJET : 2022 DVD 43 Parcs de stationnement Meyerbeer Opéra (Paris 9e), Anvers (Paris 9e) et Cardinet (Paris 17e) - Convention de délégation de service public avec la Société d'Assistance et de Gestion du Stationnement pour leur exploitation et leur rénovation**

**M. BOULARD** : Toujours Christophe LEDRAN pour la DVD 43.

**M. LEDRAN** : Merci Monsieur le Maire. Cette délibération fait suite à une autre que nous avons adoptée le 24 janvier dernier lors de notre conseil. C'est une délibération qui, à l'époque, consistait en la résiliation anticipée de la concession qui liait deux parcs de stationnement, celui de Notre-Dame et notre parc Cardinet dans le 17e arrondissement. Je ne reviens pas sur les raisons pour lesquelles nous avons procédé à cette résiliation anticipée, mais par la suite, et aujourd'hui même, il nous incombait de relancer une consultation de délégation de service public afin de confier le parc de stationnement en maîtrise de délégation de service public à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 à un délégataire.

Cette consultation a été lancée. La Ville de Paris a regroupé trois parcs de stationnement, mais celui qui nous concerne est toujours le parc Cardinet, les autres étant Meyerbeer, Opéra et Anvers.

Dans le cadre de cette consultation, les soumissionnaires ont remis leurs offres et il nous est proposé de retenir la Société d'Assistance et Gestion de Stationnement, la fameuse SAGS, comme étant le concessionnaire de l'exploitation de ces trois parkings pour une durée de 20 ans et à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour le parc Cardinet. Au travers de cette concession, la SAGS sera amenée également à réaliser des travaux. En quelques mots, ce qui est intéressant évidemment, c'est d'actualiser et de mettre à jour les besoins dans le cadre de cette révision de convention. Il y aura :

- 300 bornes de recharge électrique qui vont être installées,
- Une zone vélo de 24 emplacements dont quatre pour vélos à assistance électrique, c'est un peu faible,
- Une consigne sécurisée pour le stationnement de vélo en surface,
- Une borne de réparations pour vélos,

- 32 emplacements pour deux-roues motorisés dont cinq disposant de borne électrique,
- Une consigne à destination des deux-roues motorisés.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

**M. BOULARD** : Merci. Y a-t-il des observations ?

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L 2511- 1 et suivants et L 1411- 1 et suivants ;

Vu l'avis émis le 11 janvier 2021 par la "Commission Consultative des Services Publics Locaux" en application du CGCT et notamment des articles L 1411- 4 et L 1413- 1 ;

Vu la délibération 2021 DVD 10 de la séance des 2, 3 et 4 février 2021 approuvant le principe de délégation du service public et autorisant Madame la Maire de Paris à lancer la consultation et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation pour la rénovation et l'exploitation des parcs de stationnement Meyerbeer Opéra (Paris 9e), Anvers (Paris 9e) et Cardinet (Paris 17e), pour une durée de 20 ans pour chaque parc ;

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres siégeant en "Commission Concessions" en application des articles L 1411 – 1 et L 1411 – 5 du CGCT, en date du 15 juin 2021, relatif aux candidatures ;

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres siégeant en "Commission Concessions" en application des articles L 1411 – 1 et L 1411 – 5 du CGCT, en date du 20 décembre 2021, relatif aux offres ;

Vu le rapport du service sur le déroulement de la procédure et les motifs du choix du délégataire avec ses annexes en application de l'article L 1411 – 5 du CGCT ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer, avec la Société d'Assistance et de Gestion du Stationnement (SAGS), la convention de concession dont le texte est joint à la présente délibération et qui a pour objet la rénovation et l'exploitation des parcs de stationnement Meyerbeer (Paris 9e), Anvers (Paris 9e) et Cardinet (Paris 17e), pour une durée de 20 ans pour chaque parc et d'accorder à SAGS l'autorisation de procéder à toutes les démarches administratives nécessaires à la réalisation du projet ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe LEDRAN, adjoint au maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DVD 43

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

## **DÉLIBÉRATION N° 17-22-147**

**OBJET : 2022 DVD 55 DDCT Soutien aux initiatives des associations vélo dans le cadre du Budget Participatif. Subventions d'investissement à dix associations (montant : 173 541 euros en investissement) et conventions associées**

**M. BOULARD** : DVD 55, toujours pour Christophe LEDRAN

**M. LEDRAN** : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une délibération visant à attribuer, dans le cadre du budget participatif, des subventions d'investissement à dix associations qui œuvrent pour le développement du vélo. Dans le cadre du plan vélo 2021 – 2026, il est prévu d'accompagner la pratique et le développement des services pour les cyclistes et de développer la «culture vélo» sur tout le territoire parisien et pour tous les publics. Une subvention dans le cadre du budget participatif d'une enveloppe totale de 700 000 euros a été consacrée à ce projet.

Il nous est proposé aujourd'hui, pour la partie du développement de l'apprentissage du vélo, de la réparation, de l'entretien et plus globalement de la promotion et de l'aide à l'utilisation du vélo en ville, de voter un package de subventions à différentes associations qui sont soit très localement identifiées dans certains quartiers de Paris, soit plus parisiennes. Nous vous avouons que nous avons un petit peu de mal à reconnaître celles qui a priori interviendraient sur le territoire du 17e. Il nous semblerait que cela soit l'association RÉPAR, le réseau des ateliers d'autoréparation solidaire, pour laquelle nous avons déjà attribué une subvention il y a de cela quelques mois. Le projet vise à permettre au RÉPAR de se doter des équipements nécessaires au développement de son activité pour l'aménagement de postes de travail, des outillages communs aux associations adhérentes, l'aménagement d'un lieu de stockage pour du matériel commun, outillages, etc.

Le montant de cette subvention est de 10 000 euros, mais encore une fois il n'est pas précisé dans cette délibération le lieu sur lequel cette association doit intervenir. Il est précisé l'Ouest parisien, mais cela n'est pas suffisamment précis. Je tiens simplement à préciser que pour toutes ces associations, et pour tous les quartiers de Paris qui sont concernés, il s'agit de Quartiers Politique de la Ville, bien évidemment.

**M. BOULARD** : Merci.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511- 14;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec les associations Animation, Insertion, Culture et Vélo; Mon Vélo en Seine; Solicycle Études et Chantiers; RÉPAR; Développement Animation Vélo Solidaire; Cyclocube; La Cyclofficine; Paillettes et Cambouis; Le Petit Biclou; Régie de Quartier Paris Centre des conventions leur attribuant des subventions d'équipement pour promouvoir la culture et la pratique du vélo;

Sur le rapport présenté par M. Christophe LEDRAN, adjoint au maire du 17e arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DVD 55

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-148**

**OBJET : 2022 DVD 69 Réseau de chaleur parisien - Classement et définition de la zone développement prioritaire**

**M. BOULARD** : Toujours Christophe LEDRAN pour la DVD 69.

**M. LEDRAN** : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une délibération assez technique sur le réseau de chaleur parisien. Le Plan Climat Air Énergie Parisien a vocation à avoir une ville neutre en carbone à l'horizon 2050, adaptée aux aléas climatiques et résiliente face aux crises et aux chocs. Ce plan fixe des objectifs globaux énergétiques pour le territoire parisien aux horizons 2030 à 2050. Dans ce cadre-là, le service public de distribution de chaleur de la Ville de Paris a été concédé à la Compagnie Parisienne du Chauffage Urbain, la CPCU depuis 1927, dans le cadre d'une convention qui a été renouvelée à plusieurs reprises et qui arrive à échéance fin 2024. Il ne s'agit pas de revoir la concession, c'est un autre projet qui est en cours, il s'agit de classer ces équipements puisque le classement du réseau de chaleur nous est demandé.

Pour cela, il faut que nous définissions pour la Ville de Paris une zone géographique qui est appelée zone de développement prioritaire, c'est-à-dire une zone sur laquelle les bâtiments auront l'obligation d'étudier le raccordement au réseau chaleur et de s'y raccorder s'ils n'apportent pas de solution plus écologique ou plus économique ou si ce raccordement n'est pas techniquement réalisable. La loi énergie climat de 2019 oblige à classer les réseaux de chaleur urbaine dans ce cadre.

Je passerai les détails très techniques de cette délibération pour vous dire que bien évidemment nous sommes favorables au classement du réseau de chaleur parisien sur la base des critères précis qui ont été indiqués dans cette délibération.

Je vous remercie d'émettre un avis favorable.

**M. BOULARD** : Merci. Fabrice DASSIÉ pour une prise de parole.

**M. DASSIÉ** : Merci Monsieur le Maire. Merci Monsieur LEDRAN pour cette délibération très technique, mais ô combien importante, vous l'avez rappelé sur les objectifs en termes ville neutre à l'horizon 2050. Je voudrais en profiter pour dire que votre réseau de distribution de chaleur à Paris est l'un des plus grands au monde et l'un des plus importants. Par cette décision, la loi 2019, l'enjeu est aussi de pouvoir diminuer le chauffage au gaz qui en tant qu'énergie fossile reste effectivement, nous devons toujours le répéter, une énergie très polluante qui a des conséquences désastreuses pour notre santé. Je souhaite dire également que cette zone prioritaire qui dans un territoire comme Paris a des endroits très précis parfois concentrés permet d'optimiser ces circuits de distribution et de permettre aux bâtiments neufs ou en rénovation d'être dans une norme énergétique conforme à une ville comme Paris.

Ces enjeux d'écologie doivent être d'autant plus pratiques et pratiqués dans nos villes avec des projets comme ceux-là.

Je donne donc un avis évidemment très favorable. Je vous remercie.

**M. BOULARD** : Merci.

Le conseil d'arrondissement;

Vu l'article L2224- 38 du code général des collectivités territoriales;

Vu les articles L.712- 1 à L.712- 5 du code de l'énergie;

Vu les articles R.712- 1 à R.712- 14 du code de l'énergie;

Vu l'arrêt é du 26 avril 2022 relatif au classement des réseaux de chaleur et de froid;

Vu le Plan Climat parisien adopté par le Conseil de Paris par la délibération 2018 DEVE 54 du 22 mars 2018;

Vu le Schéma directeur du réseau de chaleur parisien 2020- 2050 adopté par le Conseil de Paris par la délibération 2021- DVD 94 du 13 octobre 2021;

Vu la convention de concession du 10 décembre 1927 entre la Ville de Paris et la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU) pour la distribution de la chaleur à Paris, modifiée par les avenants n° 1 du 1er mars 1930, n° 2 du 3 juin 1933, n° 3 du 26 mars 1948, n° 4 du 27 janvier 1954, n° 5 du 13 juin 1983, n° 6 du 9 janvier 1987, n° 7 du 10 juin 1993, n° 8 du 20 décembre 2004, n° 9 du 7 avril 2009, n° 10 du 25 juillet 2012 et n° 11 du 17 septembre 2020;

Vu l'avis favorable émis le 17 juin 2022 par la Commission Consultative des Services Publics Locaux prévue par l'article L. 1413- 1 du code général des collectivités territoriales, en application de l'article R.712- 3 du code de l'énergie;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris demande l'approbation de la définition du périmètre de développement prioritaire du réseau de chaleur parisien dans le cadre du classement du réseau;

Vu le dossier de classement annexé à la présente qui détaille l'ensemble des éléments définis aux articles R.712- 2, R.712- 3 et R.712- 6 du code de l'énergie;

Sur le rapport présenté par M. Christophe LEDRAN, adjoint au maire du 17e arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DVD 69

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0



Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-149**

#### **OBJET : 2022 DAE 1 Conventions et subventions (100 000 euros) à dix organismes lauréats de l'appel à projets des Trophées parisiens de l'économie sociale et solidaire 2022**

**M. BOULARD** : La parole est à Carline LUBIN-NOËL, conseillère de Paris, déléguée à l'économie sociale et solidaire pour la DAE 1

**Mme LUBIN-NOËL** : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une convention et de subventions pour un montant global de 100 000 euros à dix organismes lauréats de l'appel à projets des trophées parisiens de l'économie sociale et solidaire 2022.

Lancé en novembre 2021, cet appel à projets comporte deux volets. D'une part, encourager les initiatives prises par des structures existantes et soutenir la création de nouveaux projets, d'autre part soutenir des structures en développement. 66 projets ont été déposés par 49 associations et 13 structures commerciales. Le jury s'est réuni en avril 2022 et a décidé de l'attribution de 12 trophées dont 10 assortis d'un soutien financier.

Pour le 17<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit de récompenser et d'attribuer une subvention de 10 000 euros à l'association Passerelle 17 que nous connaissons bien. La régie de quartier a été retenue pour son projet d'ouverture d'une boutique solidaire dans les annexes de l'école 42 dont les travaux ont débuté en 2019 et qui devrait ouvrir en septembre 2022. L'association propose également de créer un chantier d'insertion.

Je vous propose d'émettre un avis favorable.

**M. BOULARD** : Merci. Pas d'intervention ?

Le conseil d'arrondissement ;

Vu la loi 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L 2511- 1 et les suivants ;

Vu l'article L 1511- 2 du CGCT ;

Vu la convention en date du 5 août 2021 passée entre la Région Île-de-France et la Ville de Paris autorisant la Ville de Paris à attribuer des aides notamment sur le fondement du régime d'aide « aide aux projets à utilité sociale » et sur le fondement du régime d'aide « soutien à l'entrepreneuriat et au développement des TPE-PME » ;

Vu le règlement d'intervention pour l'aide aux projets à utilité sociale adopté par le Conseil Régional d'Île-de-France dans sa délibération n° CR 2017- 14 en date du 6 juillet 2017 ;

Vu le règlement d'intervention pour la politique de soutien à l'entrepreneuriat et au développement des TPE-PME adopté par le Conseil Régional d'Île-de-France dans sa délibération n° CR 2017-14 en date du 6 juillet 2017;

Vu les articles L. 2224- 13 et suivants du CGCT;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à 10 organismes et de l'autoriser à signer une convention avec chacun d'entre eux;

Sur le rapport présenté par Mme Carline LUBIN-NOEL, adjointe au maire du 17e arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DAE 1

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-150**

**OBJET : 2022 DAE 2 Conventions et subventions (590 000 euros) à 15 organismes portant des projets économiques en faveur des circuits courts de proximité et d'une alimentation durable et solidaire**

**M. BOULARD** : Toujours Carline LUBIN-NOËL pour la DAE 2.

**Mme LUBIN-NOËL** : Merci. La DAE 2 concerne une convention et des subventions d'un montant global de 590 000 euros à 15 organismes portant des projets économiques en faveur des circuits courts, de proximité et d'une alimentation durable pour accompagner les commerçants circuits courts de l'économie sociale et solidaire et ceux utilisant des modes de commercialisation zéro déchet en soutenant leur émergence et leur maintien a fortiori dans le contexte actuel de hausse des coûts et d'évolution des comportements des consommateurs.

Un appel à projets a été lancé et le jury s'est réuni en mai 2022. 15 structures ont été retenues et il est proposé d'attribuer 220 000 euros de subventions de fonctionnement et 370 000 euros de subventions d'investissement.

Pour le 17e il s'agit de soutenir un projet de restauration durable, HOBA, porté par l'entreprise La Banane dans deux bâtiments situés dans le parc Martin Luther King, la Forge et le Belvédère à travers une convention d'occupation du domaine public et une subvention d'investissement de 100 000 euros destinées à financer des travaux d'aménagement et l'achat d'équipements.

Je vous propose également de voter favorablement pour cette délibération.

**M. BOULARD** : Merci. Nous nous félicitons que le HOBA ait pu enfin ouvrir au sein du parc Martin Luther King. Nous étions avec Sonia HAZARABEDIAN, Alix BOUGERET et Paul HATTE il y a quelques semaines un peu en avant-première sur le site. C'est un bel équipement au sein du parc Martin Luther King. Nous avons accompagné l'accélération du passage de la commission de sécurité. Nous en sommes réduits à faire cela aujourd'hui puisque la préfecture a du mal à répondre aux sollicitations. Le HOBA a ouvert ses portes mercredi dernier. Je vous invite à aller visiter ce lieu avec le site du Belvédère et également le site de la Forge. Il y a un certain nombre d'espaces qui vont encore être aménagés. Ils sont privatisables d'ailleurs au sous-sol. C'est un bel équipement qui connaît un vif succès avec les températures estivales propices à cet établissement, en tout cas à cette visite.

Le conseil d'arrondissement;

Vu la loi 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511- 1 et les suivants et les articles L2224- 13 et les suivants;

Vu la convention en date du 5 août 2021 passée entre la Région Île-de-France et la Ville de Paris autorisant la Ville de Paris à attribuer des aides notamment sur le fondement du régime d'aide «aide aux projets à utilité sociale» et sur le fondement du régime d'aide «soutien à l'entrepreneuriat et au développement des TPE-PME»;

Vu le règlement d'intervention pour l'aide aux projets à utilité sociale adopté par le Conseil Régional d'Île-de-France dans sa délibération n° CR 2017- 14 en date du 6 juillet 2017;

Vu le règlement d'intervention pour la politique de soutien à l'entrepreneuriat et au développement des TPE- PME adopté par le Conseil Régional d'Île-de-France dans sa délibération n° CR 2017- 14 en date du 6 juillet 2017;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose d'accorder des subventions de fonctionnement et d'investissement à 15 structures et de l'autoriser à signer une convention avec chacun d'entre eux;

Sur le rapport présenté par Mme Carline LUBIN-NOEL, adjointe au maire du 17e arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DAE 2

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

## **DÉLIBÉRATION N° 17-22-151**

### **OBJET : 2022 DDCT 79 – 2022 DDCT DPE 79 - Ressourceries éphémères et itinérantes dans les quartiers populaires - Subventions (30 600 euros) à six associations**

**M. BOULARD** : Nous poursuivons avec la DDCT 79 et c'est toujours Carline LUBIN-NOËL qui nous la présente.

**Mme LUBIN-NOËL** : Merci Monsieur le Maire. Cette délibération concerne des ressourceries éphémères et itinérantes dans les quartiers populaires pour l'attribution de subventions pour 6 associations afin de poursuivre l'ancrage territorial des ressourceries, de développer et de renforcer les actions itinérantes et éphémères de collecte, de sensibilisation à la réduction des déchets et au réemploi.

Il vous est ici proposé d'apporter un soutien complémentaire à trois associations et de soutenir cinq nouvelles structures locales.

Pour le 17<sup>e</sup> il s'agit de soutenir l'association 3S, c'est la recyclerie sportive, à hauteur de 2 000 euros, installée 81, boulevard Bessières. Nous travaillons régulièrement avec elle à la mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement. Cette association répare et réemploie des équipements et matériels sportifs depuis 2016. 80 tonnes ont été collectées en 2020, il s'agit de la première activité de réemploi dédiée au sport à Paris.

Il s'agit aussi de soutenir, via cette délibération, la ressourcerie des Batignolles à travers l'association 1000 collectes à hauteur de 6 000 euros pour son projet de ressourcerie mobile et faciliter son intervention sur le quartier prioritaire de la porte de Saint-Ouen et de la porte de Pouchet.

**M. BOULARD** : Merci.

Karina PEREZ.

**Mme PEREZ** : Merci, Monsieur le Maire, merci Carline. Je ne vais pas participer au vote. Rappelons juste que la ressourcerie mobile REMO est lauréate du budget participatif, que c'est grâce à lui que nous avons pu commencer cette belle aventure, qu'elle est associée aussi au tri mobile. Nous allons dans les quartiers depuis maintenant un an et demi pour renforcer les collectes qui ont commencé dans le quartier Martin Luther King et aussi dans le 17<sup>e</sup> puisque c'était un projet innovant créé pour l'écoquartier, car le pneumatique ne permettait pas le passage des poubelles jaunes. Nous sommes pionniers dans le 17<sup>e</sup> sur le réemploi, rappelons-le, c'est quand même bien de le dire. Nous avons deux mêmes structures et nous avons des innovations mobiles aussi. Merci de votre soutien à tous.

**M. BOULARD** : Merci.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511- 14;

Vu le Contrat de Ville approuvé par délibération du Conseil de Paris le 16 et 17 mars 2015 et prorogé jusqu'en 2023;

Sur le rapport présenté par Mme Carline LUBIN-NOËL, adjointe au maire du 17<sup>e</sup> arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

*Mme Karina PEREZ ne prend pas part au vote*

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DDCT 79

Nombre de votants : 32 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-152**

**OBJET : 2022 DASCO 29 - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (1350 euros), subventions d'équipement (13710 euros) et subventions pour travaux (158266 euros)**

**M. BOULARD** : La parole est à Géraldine ROUAH-ZANGRILLI, adjointe au maire en charge de l'éducation et des relations avec l'enseignement supérieur pour la DASCO 29.

**Mme ROUAH-ZANGRILLI** : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, cette délibération concerne les dotations complémentaires de fonctionnement, subventions d'équipement et subventions pour travaux à l'endroit des collèges publics parisiens. Concernant le 17e, il s'agit d'attribuer :

- 3 710 euros pour le collège la Rose Blanche pour l'achat de photocopieurs pour l'administration,
- 4 230 euros pour la Rose Blanche pour des travaux sur le climatiseur extérieur,
- 5 000 euros pour le collège Pierre de Ronsard pour l'achat de photocopieurs pour l'administration,
- 3 669 euros pour le collège Stéphane Mallarmé pour des travaux de gaz et de chaufferie.

Je vous propose d'émettre un avis favorable concernant ces subventions et ces dotations complémentaires de fonctionnement.

**M. BOULARD** : Merci.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code de l'Éducation;

Vu la délibération 2021 DASCO 111, du Conseil de Paris des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2022 des collèges autonomes (10925189 euros);

Vu la délibération 2021 DASCO 112, du Conseil de Paris des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2022 des collèges imbriqués avec un lycée (2 779 824 euros);

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (1350 euros), de subventions d'équipement (13 710 euros), et de subventions pour travaux (158 266 euros) à certains collèges publics parisiens;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH-ZANGRILLI, adjointe au maire du 17<sup>e</sup> arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DASCO 29

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-153**

**OBJET : 2022 DASCO 53 Subventions d'investissement (600 795 euros) à 43 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges, édition 2021/2022**

**M. BOULARD** : Nous enchaînons avec la DASCO 53, toujours Géraldine ROUAH-ZANGRILLI.

**Mme ROUAH-ZANGRILLI** : La DASCO 53 concerne les subventions d'investissement à l'endroit de 43 collèges au titre du budget participatif des collèges sur l'édition 2021 – 2022.

Concernant le 17<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit d'attribuer 20 027 euros pour le collège Boris Vian pour un projet d'inclusion numérique.

Évidemment, je vous propose d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

**M. BOULARD** : Merci.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code de l'Éducation;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'octroi de subventions d'investissement à 43 collèges au titre du budget participatif des collèges, édition 2021/2022;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH-ZANGRILLI, adjointe au maire du 17e arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DASCO 53

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-154**

**OBJET : 2022 DASCO 54 Subvention (30 000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association départementale des pupilles de l'enseignement public de Paris (PEP 75) au titre de la lutte contre le décrochage scolaire**

**M. BOULARD** : Nous enchaînons par la DASCO 54.

**Mme ROUAH-ZANGRILLI** : Cette délibération concerne une subvention et une convention avec l'association départementale des pupilles de l'enseignement public de Paris, la PEP 75, au titre de la lutte contre le décrochage scolaire. Cette association accueille les collégiens exclus temporairement de leur établissement scolaire dans un local dédié où ils bénéficient à la fois d'activités sportives et culturelles, mais aussi, via l'aide d'éducateurs, ils sont invités à prendre conscience du sens de leur exclusion. Cette action est bien entendu mise en œuvre en partenariat avec les collègues de l'arrondissement concerné, notamment le 17e arrondissement.

Je vous propose d'émettre, chers collègues, un avis favorable à cette délibération.

**M. BOULARD** : Merci.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511- 1 et suivants;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association départementale des pupilles de l'enseignement public de Paris et la signature d'une convention pluriannuelle;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH-ZANGRILLI, adjointe au maire du 17e arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DASCO 54

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-155**

**OBJET : 2022 DASCO 57 – Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE – Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2021 et 2022**

**M. BOULARD** : Nous passons à la DASCO 57.

**Mme ROUAH-ZANGRILLI** : Cette délibération concerne l'actualisation du forfait des prestations accessoires sur 2021 – 2022 pour les agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE. La nécessité absolue de service concerne notamment les personnels de direction, d'administration, de gestion et d'éducation ainsi que les agents soignants. Les logements accordés par nécessité absolue de service comportent la gratuité du logement nu, à charge pour le bénéficiaire de s'acquitter des charges locatives sous réserve des franchises fixées par la collectivité. Ce projet de délibération vise justement à fixer le montant de ces franchises et il est proposé de maintenir le niveau des années précédentes pour 2021 et 2022.

Je vous propose d'émettre un avis favorable.

**M. BOULARD** : Y a-t-il des observations ? Nous passons au vote.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 213- 7 et R 216- 12 ;

Vu le projet de délibération par lequel, Mme la Maire de Paris, propose d'aligner pour 2021 et 2022, le taux de progression de la valeur des prestations accessoires accordées gratuitement aux agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un Établissement Public Local d'Enseignement sur le taux d'évolution de la dotation générale de décentralisation ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH-ZANGRILLI, adjointe au maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DASCO 57

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-156**



**OBJET : 2022 DAC 377 Subventions (22 000 euros) à huit associations historiques et conventions avec sept d'entre elles**

**M. BOULARD** : Nous poursuivons, nous avons une série avec Géraldine ROUAH-ZANGRILLI. Une autre DASCO nous attend, c'est la dernière. C'était la dernière. Je n'en rajouterai pas. Merci à Géraldine.

**M. BOULARD** : Nous enchaînons avec Agnès TOURY, adjointe au maire en charge des relations avec les bailleurs sociaux, en charge de l'habitat et du patrimoine pour une DAC 377.

**Mme TOURY** : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Cette délibération porte sur des subventions de 22 000 euros pour huit associations historiques.

Pour le 17e, il s'agit d'attribuer une subvention de 2 000 euros à la société historique et archéologique des 8e et 17e arrondissements que nous connaissons bien et dont l'objet est de faire connaître les sites, monuments et personnalités de ces arrondissements, de veiller à la mise en valeur de leur patrimoine culturel à travers des conférences, des promenades, des excursions ainsi que l'édition de petits cahiers faisant le bilan de leurs recherches ou relatant les conférences.

Je vous propose un avis favorable.

**M. BOULARD** : Merci. La parole est à Hélène JACQUEMONT qui la demande.

**Mme JACQUEMONT** : Je voulais remercier particulièrement cette association et leur rendre hommage pour les différentes activités et animations qu'elle a organisées à destination des seniors du 17e dans le cadre des animations seniors. En particulier à sa présidente, Danièle PRÉVOST, pour les deux conférences qu'elle a données sur Sarah Bernhardt et les impressionnistes des Batignolles, conférences très appréciées.

**M. BOULARD** : Merci. La parole est à Karen TAÏEB.

**Mme TAÏEB** : Merci. En effet, un petit focus sur ces sociétés historiques qui réalisent un travail remarquable quel que soit l'arrondissement, notamment celle des 8e et 17e arrondissements puisque cette société est d'abord née dans le 8e arrondissement et en 1904 elle a rejoint le 17e. Évidemment, deux arrondissements avec un patrimoine et une histoire très importante, l'histoire des rues, comme vous l'avez dit, l'histoire des œuvres d'art et de nombreuses personnalités de cet arrondissement. Merci aussi à Madame Prévost, un bel hommage à la présidente de cette société comme aux autres. Je forme le vœu que nous puissions peut-être organiser une grande soirée de l'Histoire avec l'appui de ces sociétés historiques qui font un travail remarquable, mais trop souvent méconnu.

**M. BOULARD** : Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Je propose de passer au vote de cette subvention.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions de fonctionnement à huit associations historiques et de signer des conventions pluriannuelles d'objectifs avec sept d'entre elles;

Sur le rapport présenté par Mme Agnès TOURY, adjointe au maire du 17e arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DAC 377

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-157**

**OBJET : 2022 DLH 137 Location de divers ensembles immobiliers (12e, 13e et 17e) à ELOGIE-SIEMP – Avenant à bail emphytéotique**

**M. BOULARD** : Toujours Agnès TOURY pour une DLH 137 cette fois.

**Mme TOURY** : Il s'agit d'un avenant à bail emphytéotique pour divers ensembles immobiliers 12e, 13e et 17e.

Cela concerne cinq ensembles immobiliers dans le 17e : Paul Bodin, avenue de Clichy, c'est Elogie-Siemp, excusez-moi, Boulay, rue Cardan, Émile Level, rue de la Jonquière. Il s'agit de sécuriser juridiquement les locataires commerciaux de ces immeubles.

Un avis favorable pour ce projet de délibération.

**M. BOULARD** : Merci.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21;

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.451- 1 et suivants;

Vu le bail emphytéotique du 27 juillet 2006 portant location au profit de la SGIM, de divers ensembles immobiliers;

Vu les avenants au bail emphytéotique susvisé en date des 21 novembre 2012, 2 décembre 2013, 22 décembre 2014, 20 octobre 2015, 29 novembre 2017, 12 novembre 2018, 15 octobre 2019, mars 2020 et du 23 novembre 2021;

Vu l'acte de vente à la SEMAPA du 6 mars 2015 portant notamment scission du bail emphytéotique du 27 juillet 2006;

Vu la délibération 2016 DFA 145 DLH en date des 7, 8 et 9 novembre 2016 validant la fusion entre ELOGIE et la SIEMP;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose de conclure un avenant au bail emphytéotique d'ELOGIE-SIEMP portant location de divers ensembles immobiliers;

Sur le rapport présenté par Mme Agnès TOURY, adjointe au maire du 17e arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DLH 137

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-158**

**OBJET : 2022 DLH 148 Lancement de l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs**

**M. BOULARD** : Nous enchaînons par la DLH 148, délibération importante.

**Mme TOURY** : Oui, excusez-moi, en cette fin de conseil d'arrondissement, je vais être un petit peu longue, pas trop, mais c'est quand même important que nous rappelions des choses un peu pratiques si vous, en tant qu'élu, vous êtes questionnés par les habitants sur ce sujet. En application de la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite loi Elan votée le 23 novembre 2018, la Ville de Paris doit se doter d'un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs qui s'appelle la PPGDID qui regroupera et précisera les dispositifs pour faciliter l'accès des Parisiens au logement social. Ce dispositif vise à partager et élargir les dispositifs précurseurs à tous les acteurs du logement sur le territoire parisien et à mieux coordonner les interventions des différents acteurs dans leur rôle respectif. Cette délibération vous propose de lancer la procédure d'élaboration de ce document en concertation avec l'ensemble des bailleurs sociaux, des réservataires et des associations œuvrant dans le domaine du logement social. Elle est adoptée pour six ans et elle recouvre 13 thèmes.

1. Les modalités locales d'enregistrement de la demande du logement social et la répartition territoriale des guichets d'enregistrement. Vous savez que ces guichets sont en mairie d'arrondissement et que l'accueil des usagers est assuré à titre principal sur rendez-vous pris sur Paris.fr ou via les téléconseillers au 3975. Aujourd'hui, c'est sur rendez-vous et c'est donc, par exemple, à la mairie du 17e dans le hall, à l'accueil, c'est la DLH.
2. Le délai maximal de réception d'un demandeur après l'enregistrement de sa demande de logement social. Je rappelle qu'il n'y a aucune obligation que l'élu reçoive les demandeurs de logement, en revanche, il est reçu par la DLH qui est

habilitée à lui prodiguer des conseils souvent bien plus précis et bien plus intéressants que l'élu puisque les agents de la DLH sont très compétents et c'est tout à fait leur métier.

3. Le délai de réception physique des visiteurs et demandeurs de logement est assuré sous un délai inférieur à un mois dans le cadre de ce rendez-vous.
4. Les fonctions assurées par le dispositif de gestion partagée de la demande du logement social. Le point intéressant est qu'une réflexion sera menée dans le cadre de l'élaboration du PPGDID sur l'opportunité de développer un autre système d'information parallèle que celui qui existe aujourd'hui pour développer d'autres moyens de communication. Ce sont des choses que nous allons discuter tout le long de cette concertation et pour lesquelles nous devons apporter des éléments.
5. Les modalités de la qualification de l'offre de logements sociaux du territoire, les indicateurs utilisés, l'échelle géographique à laquelle la qualification est réalisée et les moyens à mobiliser pour y parvenir. Ce point-là insiste sur la mixité sociale, dont nous parlons souvent dans notre conseil d'arrondissement, et où il est noté notamment que les règles d'attribution en géographie solidaire sont donc aménagées pour vérifier privilégier l'accès des ménages de la classe moyenne pour les logements sociaux intermédiaires dits PLS. Ainsi, il est donc rappelé ici qu'il faut favoriser la création de PLS dans les zones plus précaires, plus solidaires.
6. Les indicateurs permettant d'estimer le délai d'attente moyen par typologie de logement et par secteur géographique pour obtenir l'attribution d'un logement locatif social. Je dis toujours « nous aimerions tous vous garder dans le 17e, malheureusement, il faut élargir votre demande ». Nous avons plus de 9 000 demandeurs dans le 17e, qui habitent le 17e, et plus de 50 000 qui n'habitent pas le 17e et qui demandent le 17e arrondissement évidemment, nous ne pouvons pas répondre à tout cela est donc cette partie explique qu'il faut dire aux gens d'élargir leur demande aux arrondissements de Paris, voir aux autres communes d'Île-de-France où la tension sur le logement social serait moindre. Il y a des transports en commun, il faut aller voir les villes dans l'Île-de-France, les communes autres, il n'y a pas que Paris même si, encore une fois, nous vivons dans un très bel arrondissement.
7. Les règles communes relatives au contenu de l'information de la demande de logement social et aux modalités de délivrance de celle-ci au demandeur. Là encore, réfléchir à de nouveaux modes de communication. Je signale qu'en mairie d'arrondissement nous sommes pionniers dans la création du forum du logement social. C'est-à-dire qu'une fois par mois, sur inscription, nous recevons les demandeurs de logements sociaux et nous leur présentons de manière générale comment fonctionne le logement social. À l'issue de cela, nous les recevons individuellement pour les guider dans leur demande de logement, 5 à 10 minutes, pas plus. Nous ne sommes pas magiciens, nous n'avons pas beaucoup de logements, nous sommes là juste pour les guider et trouver les moyens pour qu'ils obtiennent un logement.
8. La configuration et les conditions de création d'organisation et de fonctionnement du service d'information et d'accueil des demandeurs. Là encore, il nous est demandé de réfléchir et je voudrais noter que les points d'accueil logement sont tous situés dans les mairies d'arrondissement et donc cela va soutenir le point pour lequel je vais vous demander de vous abstenir pour cette demande de délibération, même si, évidemment, nous sommes tout à fait favorables. Nous souhaiterions que les mairies d'arrondissement soient davantage consultées parce que nous sommes au premier

plan et nous avons tellement de choses à proposer sur ces domaines et malheureusement, vous allez le voir dans la suite, les mairies d'arrondissement ne sont pas consultées, en tout cas pas assez.

Je vais vous éviter les 13 points parce que vous devez vraiment en avoir très marre peut-être. Quand même, la mutation. Je rappelle, et c'est bien écrit en gras sur la délibération. La mutation n'est pas mise en œuvre par la Ville et l'État, ce sont les bailleurs qui font le rapprochement entre l'offre et la demande de logement. En effet, il a été mis en 2015 une charte des mutations qui a été signée par la Ville de Paris, l'État et les 19 bailleurs sociaux. Dans cette charte, il était visé à fluidifier le système entre bailleurs et réservataires et ainsi la Ville a autorisé les bailleurs à disposer de 25 % des logements qui se libèrent annuellement sur son contingent. C'est-à-dire que chaque fois qu'il y a 100 logements qui se libèrent dans notre arrondissement, 25 de ces logements vont à la mutation. Je rappelle également, et c'est un chiffre de Paris Habitat, que seulement 10 % des personnes qui vivent dans des F2 ou des F3 et qui demandent un logement plus grand dans des logements familiaux ont accès à une mutation. La mutation ne fonctionne pas bien. Nous avons énormément de demandeurs de logement et en plus derrière nous avons énormément de demandeurs de mutation parce que les gens sont mal logés dans le logement social, ils sont en suroccupation et nous n'avons pas de moyens de leur offrir des logements plus grands.

Je rappelle le dispositif Échanger Habiter. Il sera intéressant dans le cadre de cette consultation de demander comment fonctionne Échanger Habiter et de demander s'il est possible maintenant de faire des mutations inter bailleurs. Ce n'est pas le cas, mais c'est quelque chose qui devait être étudié pour justement fluidifier cette demande de mutation.

Un point important aussi est cette cotation qui a été imposée par la loi Elan, qui apporte plus de transparence. Aujourd'hui dans notre commission logement, nous utilisons cette cotation en priorité même si nous avons un débat entre nous parce qu'il nous est demandé dans cette consultation de réfléchir à améliorer la cotation, car souvent nous rendons compte qu'il y a certaines populations qui ne sont pas valorisées par la cotation : un senior ou une personne âgée qui va être dans un dernier étage sans ascenseur n'aura pas plus de points. Ce n'est qu'un exemple, il y a un certain nombre de populations qui ne sont pas valorisées par la cotation et c'est bien dommage.

Excusez-moi, je n'ai pas l'habitude d'être si longue, en plus avec ma voix de casserole, je suis vraiment désolée pour vous, mais c'était quand même très important. Évidemment, c'est formidable cette consultation, c'est formidable de pouvoir apporter d'autres éléments et je serai force de proposition quand cela me sera demandé, malheureusement, à aucun moment les mairies d'arrondissement ne sont interpellées directement à part à travers la conférence parisienne du logement bien sûr, mais pas suffisamment.

Voilà, c'est pourquoi je vous propose une abstention pour ce projet, même si je suis très heureuse qu'il arrive aujourd'hui pour améliorer encore la communication auprès des habitants qui, je le sais, sont nombreux à être mal logés et nous en sommes tous désolés. Nous recevons de nombreux mails et courriers. Nous sommes tous attendris et nous aimerions que tout le monde trouve un logement dans notre arrondissement, mais il n'y a pas assez de logements et Paris est petit. Merci et excusez-moi pour ma longueur.

**M. BOULARD :** Merci Agnès TOURY, qui pourrait d'ailleurs nous informer sur le nombre de logements attribués ces trois derniers mois et proposés par les bailleurs en commission. Est-ce qu'il est possible d'avoir ce chiffre ? Nous sommes assaillis de demandes, c'est vrai que là, il y a une pression forte dans le logement et le logement social de la part d'habitants qui sont mal logés, qui sont en situation de suroccupation, ce qui crée des tensions intrafamiliales très

importantes. Nous ressentons cette grande difficulté, croissante, qui nécessite aux élus d'être vigilants. C'est vrai que nous sommes assez impuissants au regard du nombre de logements qui nous sont proposés par les bailleurs.

**Mme TOURY** : Il faut compter 8 à 10 logements par mois, à peu près, principalement des F2 PLS. C'est logique, puisqu'en fait les personnes qui quittent les logements, c'est à partir du moment du premier ou deuxième enfant. PLS parce que c'est la typologie des gens qui ont le plus de moyens, donc qui vont arriver à trouver une solution à l'extérieur de Paris ou qui vont avoir une progression qui va leur permettre de trouver un logement dans le privé. Mais à partir du moment où vous avez un F4 ou un F3 PLAI ou même plus, vous y restez et vous ne sortez pas. Nous avons un taux de rotation très faible dans le logement social, encore plus faible depuis le COVID, je dirais. Donc, nous sommes très impuissants, c'est assez frustrant pour nous d'ailleurs.

**M. BOULARD** : Merci pour ces précisions. Nous allons pouvoir passer au vote. Y a-t-il des explications de vote ?

Fabrice DASSIÉ et Bertrand LAVAUD.

**M. DASSIÉ** : Merci Monsieur le Maire, merci Madame TOURY qui apporte toutes ces explications. Je suis assez d'accord sur ce qui a été dit sur la problématique des mutations et aussi sur le problème des rotations. C'est un vrai sujet, mais je veux vraiment attirer votre attention sur deux aspects qui me paraissent assez importants. D'un côté, nous le disons à chaque fois, mais je ne comprends pas que vous tiriez la sonnette d'alarme en disant que nous avons beaucoup trop de demandes et que quand même régulièrement ici vous votiez contre des délibérations pour la création de logements sociaux pour des raisons que je comprends tout à fait, Madame TOURY, nous en avons déjà parlé. Nous savons aussi qu'à Paris dans les quartiers et dans les rues aussi où il y en a le moins, nous connaissons les oppositions quand il y a un projet sur le point d'être réalisé. Nous connaissons aussi la difficulté de trouver des adresses dans les quartiers moins pourvus. À un moment donné, il faut bien loger les gens.

D'autre part, je comprends, Paris est petit, mais Paris doit être aussi une ville ouverte à tout le monde, il faut pouvoir faire en sorte que Paris ne soit pas qu'une ville de riches. C'est aussi cela l'objectif.

Et enfin, sur la question des critères, il y a un point que vous n'avez pas relevé, je comprends que nous passions vite sur le temps, mais je vais juste rappeler que dans les critères, les critères d'urgence vont être de plus en plus appréciés et vont être plus regardés dans les attributions.

Je m'arrête là, je vois que c'est trop long. Ces délibérations s'inscrivent dans l'objectif d'être en conformité avec la loi de 2018 pour plus de transparence et de clarté, même si c'est vrai qu'à Paris c'est déjà bien organisé, il y a d'autres territoires où cela ne l'est pas forcément, mais en tout cas nous devons être tous unis sur cet objectif de permettre au plus grand nombre d'avoir accès à un logement digne sur Paris. Je vous remercie.

**M. BOULARD** : Merci pour votre explication, même si nous ne partageons pas tous les termes employés.

Bertrand LAVAUD.

**M. LAVAUD** : Je pense que je vais voter favorablement. Effectivement, je partage la remarque quand même d'Agnès TOURY sur le fait que les arrondissements ne sont pas toujours

forcément consultés. Néanmoins, cela va dans le bon sens et, surtout, je pense que la loi Elan permet l'élaboration de ce plan.

Le point important pour moi est la mixité sociale. Aujourd'hui, mettre tout sur la table, élaborer un plan me paraît aller vraiment dans le bon sens parce que je pense que la mixité sociale en matière de logement est vraiment le début de l'intégration républicaine. C'est très important. Donc je vote pour.

**M. BOULARD** : Merci. J'aurais juste rajouté quand même que dans le cas du débat parlementaire de la loi Elan et les amendements qui ont été proposés, notamment Brigitte KUSTER s'était impliquée en faisant une proposition de loi. Elle avait proposé que les mairies d'arrondissement soient intégrées, ce qui avait été refusé, je le rappelle, lors de la précédente législature. Je le regrette, parce que les mairies d'arrondissement auraient été associées. Donc là, nous sommes dans une déclinaison de ce qui a été voté au parlement et qui exclut les maires d'arrondissement. Je le regrette et je veux encore saluer le travail de Brigitte KUSTER en matière de logement, de logement social, de fluidification et de lien avec les territoires.

Nous allons pouvoir passer au vote.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu Le code de la construction et de l'habitation, notamment l'article L 44 1-2-8 ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Sur le rapport présenté par Mme Agnès TOURY, adjointe au maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DLH 148

Nombre de votants : 32 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 7

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 25

**M. BOULARD** : Nous en avons terminé avec l'examen des délibérations et des vœux rattachés.

Nous allons aborder les vœux. Notre service démocratie locale est prêt.

Je vais présenter le 28.

## **DÉLIBÉRATION N° 17-22-159**

### **OBJET : VI72022028 Vœu relatif à la privatisation du service de collecte des déchets dans le 17e arrondissement**

**M. BOULARD** : Chers collègues, le mouvement de grève la semaine dernière des personnels de la collecte des déchets ménagers dans le 17e arrondissement nous a démontré une nouvelle fois, s'il en était besoin, que la collecte en régie à ses limites. Pendant plus de quatre jours, les poubelles se sont amoncelées dans les rues de Paris sans que la mairie de Paris parvienne à les résorber, avec des problèmes de salubrité et d'hygiène que cela implique, aggravés par des températures élevées par ailleurs. Petite précision quand même dans mes propos, toutes les rues de Paris n'ont pas été affectées par cette problématique. Dans les 1er, 3e, 4e, 7e, 10e, 11e, 13e, 15e, 18e et 19e arrondissements, ce n'était pas un sujet. Certains Parisiens ne bénéficient donc pas du même service, nous parlons d'une certaine inégalité de traitement, et doivent donc subir les conséquences d'un système à deux vitesses dans lequel d'un côté la collecte est effectuée par des entreprises privées et de l'autre, elle est effectuée par la Ville. Je veux rappeler que la Chambre Régionale des Comptes a plusieurs fois (2011, 2017 et 2021) pointé que la collecte privatisée était moins chère et plus performante, que les nuisances causées par la grève de la semaine dernière doivent aussi nous interroger et nous amener à revenir sur cette inégalité de traitement devant le service public.

C'est pourquoi je souhaite que le 17e arrondissement intègre les marchés publics existants pour la collecte des déchets. Je vous remercie.

Explication de vote Karim ZIADY.

**M. ZIADY** : Merci Monsieur le Maire. Nous aurions pu faire le grand chelem des votes à l'unanimité sur les vœux, mais malheureusement cela ne va pas être possible sur celui-là, j'en suis désolé. Je vais essayer de donner quelques explications.

Nous voterons contre ce vœu pour plusieurs raisons. Je précise aussi qu'effectivement, les arrondissements qui ont des gestions externalisées ont été beaucoup moins touchés, mais ils ont été impactés aussi. Il suffit de se balader sur les réseaux sociaux pour voir les photos que postent les Parisiennes et les Parisiens. Cela touche aussi tous les arrondissements et pas que le 17e. Effectivement, la mairie de Paris défend un pilotage central de la collecte et le maintien de l'équilibre entre la gestion en régie et la gestion privée. Nous, nous avons assumé, nous tenons à ce service public de la propreté. Nos agents ne font pas que de la collecte, ils font aussi de la propreté, cela permet de s'adapter, ce ne sont pas exactement les mêmes métiers, ces missions ne sont pas exactement les mêmes. La Ville de Paris recrute entre 300 et 400 éboueurs par an avec des possibilités d'évolution et des promotions internes.

Je pense que le sujet de fond, où nous avons un désaccord, c'est que nous considérons que l'élection a tranché le fait que les mairies d'arrondissement ne sont pas des mairies de plein exercice, mais la territorialisation c'est donner des leviers d'action supplémentaires aux mairies d'arrondissement pour agir dans les quartiers et améliorer et identifier les besoins au plus près. La mairie du 17e a fixé ses priorités. Il y a des agents de propreté dédiés à la mairie, il y a des moyens mécaniques spécifiques, il y a des moyens financiers pour par exemple enlever les tags et les graffitis plus rapidement, il y a une enveloppe budgétaire dédiée territoriale pour faire des opérations grande lessive, il y a des moyens affectés par la mairie centrale vers la mairie d'arrondissement avec une liste annuellement transmise et discutée avec chaque mairie d'arrondissement, et enfin il y a aussi une équipe urgence propreté pour les urgences qui sont



signalées par la mairie d'arrondissement et des équipes qui seront renforcées au cours de la mandature.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce vœu. Je vous remercie.

**M. BOULARD** : Merci pour vos explications. Évidemment, nous sommes en désaccord avec vos arguments parce que les maires d'arrondissement que j'ai cités, notamment membres de la majorité municipale, ne demandent pas le retour à la régie municipale dans leur arrondissement. Aucun des maires que je côtoie, rencontre, ne le redemande. Le 10e, le 11e, le 13e, le 18e sont satisfaits aujourd'hui du mode de gestion déléguée. Le sens de ce vœu est aussi de pouvoir réserver et déployer au service du nettoyage le personnel qui effectue ce travail de collecte puis assure le service de nettoyage, d'autant que nous avons, et vous le savez très bien, des difficultés dans les ateliers en matière de personnel disponible pour le nettoyage. C'est un vrai problème et j'estime que la collecte des déchets ménagers n'est pas régaliennne. En revanche le nettoyage des rues et le déploiement des effectifs sur le terrain, c'est régaliennne, c'est municipal. Aujourd'hui, ne racontons pas de sornettes, ce n'est pas le maire d'arrondissement qui a un pilotage sur les effectifs. La direction des ressources humaines est centrale, le pilotage est central, il y a eu des avancées, cher Karim ZIADY, mais enfin ce n'est pas gérer un marché de graffitis qui nous donne une compétence en matière de propreté. Je voulais compléter ce que vous avez dit.

Bertrand LAVAUD pour une explication de vote.

**M. LAVAUD** : Je vais aller dans votre sens, Monsieur le Maire. Je pense que la privatisation de la collecte a montré son efficacité et je partage complètement votre point de vue sur les effectifs concernant la propreté. Je voterai favorablement.

**M. BOULARD** : Merci. Nous allons pouvoir passer au vote.

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant que la collecte des déchets est effectuée soit en régie par des agents de la Ville dans 10 arrondissements (2e; 5e; 6e; 8e; 9e; 12e; 14e; 16e; 17e et 20e), soit par des prestataires privés sur la base de marchés publics;

Considérant que l'organisation des services ne coïncide pas avec la répartition des modes de gestion dans les arrondissements;

Considérant qu'il est indiqué dans le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France délibérées le 1er octobre 2021 sur la Prévention et la gestion des déchets, examinant les exercices 2015 et suivants, que « selon la Ville, la mixité du système de collecte est un gage d'émulation et de performance grâce à la concurrence entre la régie et les prestataires privés »;

Considérant en outre que la Chambre régionale des comptes, dans ses rapports de 2011 et de 2017, avait montré que le coût de la collecte à la tonne par les prestataires privés est plus faible et le service plus performant;

Considérant que les Parisiens ne sont donc pas égaux devant le service public de propreté à Paris, puisque selon l'arrondissement dans lequel ils habitent, ils ne bénéficient pas du même service de collecte des déchets;

Considérant par ailleurs que la Maire de Paris a annoncé l'été dernier un «big bang de la proximité», ayant vocation à renforcer les pouvoirs des maires d'arrondissement;

Considérant que ce big bang de la proximité devait se traduire par le déploiement simultané de plusieurs réformes d'ampleur, faisant des Maires d'arrondissement les pilotes dans leur arrondissement, et par des réformes sectorielles, notamment dans le domaine de la propreté;

Considérant que la communication de la Maire de Paris présentée en juin 2021 au Conseil de Paris indiquait donc que «les priorités de la politique de propreté de l'espace public seront ainsi définies par les maires d'arrondissement» et qu'une «enveloppe budgétaire sera allouée dès le budget 2022»;

Considérant néanmoins que ces annonces n'ont pas été suivies d'effets pour confier de réels pouvoirs aux maires d'arrondissement en matière de propreté;

Considérant qu'ils ne peuvent par exemple toujours pas choisir le mode de collecte des déchets dans leur arrondissement;

Geoffroy BOULARD et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- la Maire de Paris privatise la collecte des déchets dans le 17e arrondissement en sollicitant la conclusion d'un avenant aux marchés existants pour les 1er, 3e, 4e, 7e, 10e, 11e, 13e, 15e, 8e et 19e arrondissements.

Le conseil d'arrondissement;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e d'arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172022028

Nombre de votants : 32 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 26

Suffrages exprimés contre : 6

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-160**

#### **OBJET : V172022029 Vœu relatif à la Cité du Théâtre**

**M. BOULARD** : Je cède la parole à Catherine DUMAS, sénatrice et conseillère de Paris sur le vœu 29.

**Mme DUMAS** : Merci Monsieur le Maire. Je vais présenter ce vœu au nom de notre collègue Brigitte KUSTER. Mes chers collègues, il concerne la Cité du Théâtre. Vous savez que la reconversion des ateliers Berthier en une Cité du Théâtre est un projet structurant pour le spectacle vivant puisqu'il regroupe la Comédie-Française, le Théâtre de l'Odéon et le Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique. Il permettra d'enrichir la programmation culturelle dans le Nord parisien. C'est un projet qui a d'ailleurs emporté l'adhésion unanime de l'État, de la Ville et de la mairie. Sauf que, mes chers collègues, à ce jour, malgré trois vœux

déposés en un an, une question au gouvernement effectuée par Brigitte KUSTER, il reste toujours un point de blocage entre la Ville et l'État dans la cession d'une parcelle qui permettrait la réalisation du projet de la Cité du Théâtre. Ce projet doit ouvrir ses portes en 2026, il nous reste donc quatre années décisives pour qu'il voie enfin le jour. C'est pour cette raison que Geoffroy Boulard, Brigitte KUSTER, moi-même et les élus de la majorité émettons le vœu que la mairie de Paris facilite enfin l'aboutissement des discussions avec l'État pour la cession de cette parcelle qui jouxte les ateliers Berthier afin que soit réalisé le projet de Cité du Théâtre.

**M. BOULARD** : Merci.

Explication de vote Karen TAÏEB.

**Mme TAÏEB** : Merci Monsieur le Maire, et merci chère Catherine DUMAS. Nous partageons, vous l'imaginez bien, la même volonté, le même désir, le même souhait de voir un jour cette Cité du Théâtre se concrétiser. En revanche, le fait de mettre systématiquement la faute unique sur la Ville de Paris qui ne serait pas d'accord et qui ferait ce point de blocage, je pense que cela n'est pas du tout le sens de l'histoire. Je proposerai presque un contre-vœu puisque nous sommes ici une assemblée d'élus, tous volontaires. Nous avons tous envie de voir cette Cité du Théâtre et plutôt que de dire que le vœu propose à la Maire de Paris de faciliter l'aboutissement des discussions, je serais pour que les élus de cet arrondissement s'adressent à l'État pour savoir où ils en sont sur ce sujet parce que moi, je n'ai pas de nouvelles sur la Cité du Théâtre. Alors la question du blocage qui viendrait du sujet du foncier et de ce différentiel, en fait c'est comme je l'avais dit, un vœu qui revient maintenant chaque année. Cette question qui dirait que l'État choisit le montant de la cession de cette parcelle qui appartient à la Ville de Paris, nous avons déjà dit que ce n'était pas à l'État de définir les montants des sessions. Pour cette raison, c'est vrai qu'il devait y avoir poursuite de discussions.

Je pense que nous sommes ici une assemblée d'élus, nous sommes concernés par la Cité du Théâtre parce que nous avons tous envie de voir cette culture devenir très puissante dans cette partie de l'arrondissement qui est assez pauvre finalement en lieux culturels. Nous serions tous ravis de voir la Comédie-Française, le Théâtre de l'Odéon réunies avec le Conservatoire d'Art Dramatique. Il est évident que pour nous ce serait formidable.

Je propose vraiment cette deuxième vue, c'est-à-dire que nous, élus du 17e, nous posons la question aussi à l'État pour savoir où ils en sont.

**M. BOULARD** : Merci Karen TAÏEB. Donc c'est une proposition d'amendement, que vous faites oralement, que nous nous adressions plutôt à l'État, c'est cela ? La mairie de Paris était dans une discussion, vous, vous nous dites que vous n'avez pas d'informations, c'est ce que j'entends.

Je vais donner la parole à Catherine DUMAS.

**Mme DUMAS** : Merci, Karen TAÏEB. Nous avons tellement envie que ce projet aboutisse que je pense que je vais donner un accord à votre proposition en amendant ce vœu. Je voudrais quand même redire qu'il faut que la mairie de Paris aussi, elle-même, fasse la démarche parce que les élus du 17e c'est bien, mais c'est quand même aussi son rôle. Je dirais aussi que je vais intervenir auprès de la nouvelle ministre de la Culture sur ce point.

**M. BOULARD** : Merci pour ces précisions. Donc nous modifions.

Monsieur LAVAUD c'est à vous maintenant de vous exprimer sur ce projet amendé.

**M. LAVAUD** : Il y a deux acteurs en négociation. Il faudrait interpellier les deux, tout simplement, pour que cela aboutisse. C'est un peu l'objet de ma remarque, mais Catherine DUMAS a prévu de le faire, si j'ai bien compris. Effectivement, l'État doit bouger, mais la mairie centrale doit bouger aussi pour que nous arrivions enfin à ce que ce projet aboutisse, car cela fait un moment que cela dure.

**M. BOULARD** : Très bien. Écoutez, nous allons proposer un vœu commun du conseil d'arrondissement pour que cela bouge enfin parce que côté État c'est vrai qu'il y a un certain silence. Roselyne BACHELOT, la ministre de la Culture n'a pas montré un enthousiasme à ce projet qui nous est cher dans la majorité municipale, porté par Brigitte KUSTER, Catherine DUMAS et moi-même. Nous avons interpellé les ministres, mais enfin tout cela est très lent. Nous sommes en début d'une nouvelle législature donc tous les espoirs sont permis, mais il faut régler ce sujet pour que ce projet voie le jour, enfin.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Brigitte Kuster, Catherine Dumas et les élus de la majorité d'arrondissement;

Vu le vœu 2021 V 143 relatif à la reconversion des ateliers Berthier en une Cité du Théâtre adopté à l'unanimité du Conseil de Paris, lors de sa séance des 13,14 et 15 avril 2021;

Considérant la création d'un groupement d'intérêt public «Cité du Théâtre» ayant vocation à conduire la reconversion des ateliers Berthier en une «Cité du Théâtre»;

Considérant que cette Cité du Théâtre offrirait au Conservatoire national supérieur d'art dramatique, au Théâtre national de l'Odéon et à la Comédie française des capacités de représentation, de stockage, de répétition et d'accueil du public, en cohérence avec leurs ambitions artistiques, internationales, nationales et municipales;

Considérant que les besoins fonciers pour la réalisation de ce projet sont estimés à 22000 mètres carrés et impliquent la cession par la Ville de Paris d'une partie de son patrimoine;

Considérant qu'en réponse au vœu déposé au Conseil de Paris de novembre 2021, l'adjointe à la Maire de Paris en charge de la culture a indiqué que les négociations entamées entre la Ville de Paris et l'État n'avaient pas abouti tout en soutenant «l'idée qu'un jour, la Cité du Théâtre puisse exister»;

Considérant qu'en réponse à une question au gouvernement, la ministre de la Culture avait, pour sa part, indiqué que les discussions entre la Ville et l'État pour l'acquisition du terrain devaient être poursuivies;

Considérant que le principal point de blocage réside dans le montant de la cession foncière qu'implique ce projet, et plus précisément dans le différentiel de 7 millions d'euros entre l'évaluation de la direction de l'immobilier de l'État (5 millions d'euros) et le montant avancé par la Ville pour cette cession (12 millions d'euros);

Sur proposition de Geoffroy Boulard, Brigitte Kuster, Catherine Dumas et des élus de la majorité d'arrondissement, le Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que la Maire de Paris :

- interpelle la ministre de la Culture pour que les discussions relatives à la cession reprennent dans les plus brefs délais
- poursuive ses échanges avec l'État pour la réalisation du projet de la Cité du théâtre.

Le conseil d'arrondissement;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e d'arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172022029

Nombre de votants : 32 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-161**

**OBJET : V172022030 Vœu relatif aux effectifs de police du commissariat du 17e arrondissement**

**M. BOULARD** : Nous enchaînons avec le vœu 30 qui est présenté par Hugues CHARPENTIER.

**M. CHARPENTIER** : Merci Monsieur le Maire. Ce vœu est relatif aux effectifs de police du commissariat du 17e arrondissement. C'est un vœu que nous portons avec Geoffroy Boulard et Frédéric PECHENARD. Pour être très clair, je vais vous donner quelques chiffres, comme cela se sera simple. Il y a cinq ans, le président de la République nous promettait 10 000 fonctionnaires de police de plus. Manifestement, ces 10 000 fonctionnaires ne sont pas arrivés et ils sont encore moins arrivés dans le 17e arrondissement puisqu'à ce jour nous n'avons que 275 effectifs de police, en baisse constante. Certains nous indiquent que nous avons recruté, c'est vrai que nous avons recruté, mais il y en a plus qui sont partis. Je n'ai pas fait beaucoup de mathématiques dans ma vie, mais s'il y en a plus qui partent qu'il en rentre, nous en perdons. Donc, nous perdons des effectifs.

L'autre chiffre que je voulais vous donner, vous le connaissez, c'est 170 000 habitants dans le 17e. Faute d'effectifs de police, je vous donne un quatrième chiffre, cet été, nous n'aurons qu'une seule voiture disponible pour assurer la sécurité des habitants du 17e arrondissement. J'ai un peu honte de vous le dire parce qu'une voiture pour un arrondissement, ce n'est pas beaucoup. Il suffit qu'il y ait un appel, que la voiture soit prise, vous voyez bien ce que cela veut dire, un accident, n'importe quoi, amener quelqu'un à l'hôpital, peu importe, suivre les pompiers. C'est-à-dire que tous les autres gens qui appellent ne peuvent pas avoir de voiture de police.

Nous aimerions que cette promesse du président de la République soit tenue. Avec Geoffroy BOULARD, Frédéric PECHENARD et l'ensemble des élus de la majorité de ce conseil d'arrondissement, nous demandons non pas à la mairie de Paris, mais au préfet de police, parce que c'est bien à lui que ce vœu s'adresse, qu'il nous informe de quelle manière et dans quel délai le commissariat du 17e arrondissement pourra bénéficier des engagements du précédent quinquennat du président de la République. Nous voudrions savoir quand et comment nous pourrions avoir plus d'effectifs de police dans le 17e arrondissement.

**M. BOULARD** : Merci pour la présentation de ce vœu.

Explication de vote Bertrand LAVAUD.

**M. LAVAUD** : Merci Monsieur le Maire. Je suis d'accord avec le vœu. Effectivement, des effectifs supplémentaires ont été déployés dans le nord et l'est parisien, de ce que j'en connais, et devraient maintenant l'être dans l'ouest et notamment chez nous d'ici la fin de l'année, mais je n'ai pas plus de précisions et je partage le vœu.

**M. BOULARD** : Merci.

Karim ZIADY.

**M. ZIADY** : Merci Monsieur le Maire. Nous voterons favorablement ce vœu. Nous sommes pour, nous avons bien entendu aussi les demandes du commissariat de police du 17e, les inquiétudes sur le manque d'effectifs.

**M. BOULARD** : Merci pour votre explication de vote.

Frédéric PECHENARD, vous voulez ajouter un petit commentaire ?

**M. PECHENARD** : Oui, un petit mot. Je suis naturellement favorable à l'augmentation des effectifs de la police nationale, mais ne croyons pas que tout cela réglera tous nos problèmes. Le problème numéro un de l'insécurité en France vient de l'impunité et de la mauvaise exécution d'un certain nombre de décisions de justice. C'est la première chose que je voulais dire. La deuxième chose est le recrutement qui a été fait au cours de ces 10 dernières années. Il y a effectivement un excellent rapport que je vous conseille de lire, qui est un rapport du 18 novembre 2021 de la Cour des Comptes sur la gestion RH de la police nationale, qui dit que dans les 10 dernières années la masse salariale de la police a augmenté de 21 %. Donc, cela peut être une bonne nouvelle, cela veut dire que les policiers sont mieux payés et sont plus nombreux. Dans le même temps, la présence sur la voie publique, qui est la chose qui nous intéresse finalement, a diminué et le taux d'élucidation a diminué. Ce qui fait que nous avons une police qui nous coûte plus cher, mais qui est moins présente et est moins efficace qu'avant. Merci.

**M. BOULARD** : Merci pour cet éclairage.

Je vous propose de passer au vote.

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Frédéric PECHENARD, Hugues CHARPENTIER et les élus de la majorité d'arrondissement;

Considérant que lors du précédent quinquennat, le Président de la République avait fait de l'augmentation des effectifs des forces de sécurité une priorité avec près de 10 000 fonctionnaires supplémentaires;

Considérant que cette mesure était bienvenue, au regard de la multiplicité des missions affectées à la Police nationale;

Considérant cependant que 5 ans après, cette promesse ne s'est pas traduite concrètement dans les faits, notamment dans le 17e arrondissement de Paris;

Considérant que les effectifs du commissariat de Police du 17e baissent depuis plusieurs années jusqu'à atteindre seulement 275 fonctionnaires environ;

Considérant que cette baisse va impliquer la disponibilité cet été d'un seul véhicule police secours le soir pour un arrondissement de 165000 habitants;

Considérant que cela est très insuffisant au regard des problèmes de sécurité dans de nombreux secteurs du 17e: Porte de Saint-Ouen, d'Asnières, Pitet-Curnonsky, boulevard Berthier, Bessières...;

Considérant qu'il relève de l'honneur de la Police Nationale de fournir les effectifs suffisants pour permettre à ses fonctionnaires de réaliser au mieux leurs missions et ainsi protéger nos concitoyens;

Geoffroy BOULARD, Frédéric PECHENARD, Hugues CHARPENTIER et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- le préfet de police informe de quelle manière et dans quels délais le commissariat du 17e arrondissement bénéficiera des augmentations des effectifs de fonctionnaires de Police afin d'assurer la sécurité pour les habitants de l'arrondissement.

Le conseil d'arrondissement;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e d'arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172022030

Nombre de votants : 32 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

## **DÉLIBÉRATION N° 17-22-162**

**OBJET: V17202231 Vœu relatif à la lutte contre le proxénétisme dans les salons de massage**

**M. BOULARD** : La parole est toujours à Hugues CHARPENTIER pour le vœu 31.

**M. CHARPENTIER** : Merci Monsieur le Maire. Cette fois-ci un vœu fil rouge de notre conseil d'arrondissement, comme tant d'autres, malheureusement, parce qu'en général quand un vœu revient plusieurs fois, c'est que la situation n'est pas réglée. Ce vœu concerne la prostitution dans les salons de massage. C'est un sujet qui nous inquiète tous, nous en avons déjà largement parlé dans cette assemblée. Force est de constater qu'aujourd'hui il n'y a pas assez d'efforts mis en œuvre par la préfecture de police pour lutter contre ce phénomène. C'est un phénomène mafieux, il faut le répéter. Les gens ne font pas cela pour le plaisir, c'est organisé. L'année dernière, une association qui s'appelle Zéromacho a fait un état des lieux des salons de massage et nous en avons constaté 55 dans le 17e arrondissement, donc ce n'est pas rien. Nous avons d'ailleurs adopté un vœu à l'unanimité de ce conseil en janvier dernier, c'était un vœu qui avait été proposé par le groupe Paris en commun.

Aujourd'hui, nous souhaitons continuer notre mobilisation vis-à-vis du préfet de police, nous voulons lui demander plus d'efforts. À titre indicatif, je vous donne un chiffre parce que j'aime bien les chiffres ce soir : en janvier dernier, il y avait deux procédures engagées, deux procédures seulement en instruction contre des salons de massage dans le 17e. Cela ne fait pas beaucoup.

Nous souhaitons monter à nouveau au créneau et demander au préfet de police quelles sont les mesures qu'il compte prendre, quel est son état des lieux aussi sur l'arrondissement sur ce phénomène, quelles sont les prochaines actions prévues et de manière générale toutes les actions engagées et prévues en matière de lutte contre le proxénétisme.

**M. BOULARD** : Merci. C'est plutôt d'ailleurs le titre du vœu que je préconise, plutôt que la prostitution, c'est plutôt la lutte contre le proxénétisme dans les salons, les faux salons de massage pour précis, puisqu'il y a des masseurs kinésithérapeutes qui font très bien leur métier, nous connaissons bien le sujet. Je crois qu'il faut être précis, donc nous modifierons, Hugues si tu en es d'accord, juste le titre.

Karim ZIADY pour une explication de vote.

**M. ZIADY** : Merci Monsieur le Maire. Nous voterons favorablement ce vœu, nous avons beaucoup trop de faux salons de massage qui sont en fait des lieux de proxénétisme dans notre arrondissement. C'est un problème effectivement très important à Paris. Je n'ai jamais discuté de ce sujet, honnêtement, avec le commissaire du 17e, mais je sais que son prédécesseur l'avait mis comme une priorité. Il n'avait pas pu beaucoup avancer sur le sujet parce qu'il y avait ce manque d'effectifs et aussi parce que la procédure est compliquée au niveau de l'intervention, de l'enquête, de la prise en flagrant délit et qu'en général les effectifs de police se mobilisent sur d'autres missions puisqu'il y a trop de priorités et il faut prioriser.

Nous voterons favorablement ce vœu pour interpellier le préfet de police sur ce sujet.

**M. BOULARD** : Merci pour cette explication de vote.

Bertrand LAVAUD vous saluez, je vous remercie.

Nous allons pouvoir passer au vote. Je recevrai prochainement l'association Zéromacho qui a dressé un inventaire de ces établissements sur l'ensemble du territoire parisien.

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Frédéric PECHENARD, Hugues CHARPENTIER et les élus de la majorité d'arrondissement;

Vu le vœu 172022008 relatif aux activités de proxénétisme sur le territoire, adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement le lundi 24 janvier 2022;

Considérant que de nombreuses femmes sont victimes de réseaux qui les utilisent à des fins de prostitution, notamment dans des établissements appelés communément «salons de massage»;

Considérant que d'après plusieurs enquêtes, près de 300 salons de ce type existeraient dans la capitale;

Considérant la mobilisation de la Préfecture de Police à ce sujet et plus particulièrement de la Brigade de répression du proxénétisme pour tenter d'identifier et de démanteler ces réseaux;



Considérant que par un vœu en conseil d'arrondissement adopté à l'unanimité le 24 janvier dernier, la mairie du 17e a réaffirmé sa mobilisation pour lutter contre ces salons de massage;

Considérant que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour lutter contre le proxénétisme dans ces établissements;

Geoffroy BOULARD, Frédéric PECHENARD, Hugues CHARPENTIER et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- le préfet de police informe le Maire du 17e arrondissement du nombre de salons de ce type au sein de l'arrondissement et des procédures de fermeture en cours;

- le préfet de police indique au Maire du 17e quelles sont les mesures envisagées pour renforcer notre action en matière de lutte contre le proxénétisme dans les salons de massage.

Le conseil d'arrondissement;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e d'arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu VI72022031

Nombre de votants : 32 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-163**

**OBJET : VI72022032 Vœu relatif à la recrudescence de la vente à la sauvette alimentaire dans le 17e arrondissement**

**M. BOULARD** : C'est Philippe GUERRE qui va nous présenter le vœu 32.

**M. GUERRE** : Merci Monsieur le Maire. Effectivement, les points de vente à la sauvette de produits alimentaires, notamment, continuent de se multiplier dans l'arrondissement, nous l'avons tous remarqué. Les ventes à la sauvette créent une concurrence déloyale avec nos chers primeurs qui sont taxés sur leurs locaux et fiscalement en termes de TVA. À l'instar des salons de massage que mon cher collègue, Hugues CHARPENTIER, vient d'évoquer, ce phénomène est d'autant plus inquiétant qu'il s'agit, derrière ces vendeurs, de réseaux très bien organisés au fonctionnement bien huilé — nous pouvons parler de cela pour les salons de massage — que plus rien ne semble arrêter. Les têtes de pont de ces réseaux profitent du statut extrêmement précaire à tous les égards des vendeurs qu'ils approvisionnent et qu'ils baladent de droite à gauche. L'année dernière déjà, nous avons demandé à la mairie un plan de résorption des ventes à la sauvette impliquant l'ensemble des acteurs concernés en permettant aux policiers municipaux d'intervenir pour saisir les marchandises et en se rapprochant de la SEMMARIS qui gère et exploite le marché de Rungis afin de renforcer les moyens de lutte contre la revente illicite des marchandises qui proviennent du marché de Rungis.

Force est de constater aujourd'hui que nous sommes dépassés et qu'il devient urgent de renforcer notre action. C'est pourquoi Geoffroy BOULARD, Hugues CHARPENTIER, moi-même et tous les élus de la majorité émettons le vœu que la Maire de Paris et le préfet réunissent les maires d'arrondissement et l'autorité organisatrice du marché de Rungis afin de trouver des solutions et des moyens efficaces et durables d'empêcher l'approvisionnement des réseaux, que le préfet de police renforce les moyens consacrés au démantèlement de ces réseaux et qu'enfin la Maire de Paris et le préfet de police organisent davantage d'opérations concertées entre la police municipale et la police nationale, en lien avec la direction de la propreté, de contrôle et de saisie des marchandises sur les différents points de vente, notamment dans le 17e arrondissement.

**M. BOULARD** : Voilà, c'est le bip de fin. Merci pour la présentation de ce vœu.

Explication de vote Karim ZIADY.

**M. ZIADY** : Merci Monsieur le Maire. Nous voterons favorablement ce vœu. C'est un peu le vœu marronnier aussi, de temps en temps nous sommes obligés de le remettre, mais c'est important d'interpeller la préfecture sur ce sujet. Cela pénalise pas mal de commerçants du quartier, je comprends qu'ils soient très en colère et excédés. Nous allons continuer de faire des réunions, je pense qu'il faut qu'il y ait des réunions qui se fassent aussi en lien avec Nicolas NORDMAN, il nous a dit qu'il était disposé à travailler sur ce sujet. Il faut être un peu plus proactif et mieux travailler avec la préfecture de police pour lutter contre les vendeurs à la sauvette.

Nous voterons pour.

**M. BOULARD** : Merci.

Bertrand LAVAUD. Avis favorable.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Hugues Charpentier, Philippe Guerre et les élus de la majorité d'arrondissement;

Considérant que la vente à la sauvette est interdite par l'article 51 de la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011;

Considérant la multiplication des points de vente à la sauvette dans le 17e arrondissement et que ces dernières sont le fruit de réseaux mafieux;

Considérant que les réseaux mafieux exploitent des personnes et leur misère afin de réaliser ces transactions;

Considérant que ces réseaux se fournissent principalement au sein du marché de Rungis;

Considérant que les ventes à la sauvette sont illégales et représentent pour les commerçants une concurrence déloyale;

Considérant que les ventes à la sauvette posent un problème en matière d'hygiène en raison de leur lieu de stockage souvent insalubre et le manque de traçabilité des produits;

Considérant que malgré des opérations conjointes entre la Police nationale et municipale dans le 17e arrondissement, les ventes à la sauvette continuent et prolifèrent;

Considérant la réunion organisée à l'initiative de la Mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement avec les représentants du marché de Rungis, la police nationale et la police municipale, à l'issue de laquelle tous s'étaient engagés à renforcer leur dispositif de lutte contre la vente à la sauvette;

Geoffroy BOULARD, Hugues CHARPENTIER, Philippe GUERRE et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- la Maire de Paris et le Préfet de police réunissent les maires d'arrondissement et l'autorité organisatrice du marché de Rungis afin de trouver des moyens efficaces d'empêcher l'approvisionnement des réseaux de vente à la sauvette présents sur le territoire parisien;

- Le préfet de police renforce les moyens pour démanteler les réseaux de vente à la sauvette;

- la Maire de Paris et le Préfet de police organisent de manière régulière et concertée entre la police municipale et la police nationale, et en lien avec la direction de la propreté, des opérations de contrôle et de saisie des marchandises sur les différents points de vente, notamment dans le 17<sup>e</sup> arrondissement.

Le conseil d'arrondissement;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>e</sup> d'arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu VI72022032

Nombre de votants : 32 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-164**

**OBJET : VI72022033 Vœu relatif à l'augmentation de l'enveloppe consacrée au dispositif Paris Jeunes Vacances**

**M. BOULARD** : Nous poursuivons avec Athénaïs DE LA MORANDIÈRE pour le vœu 33.

**Mme DE LA MORANDIÈRE** : Avec ce vœu nous demandons à la mairie de Paris d'abonder l'enveloppe dédiée au dispositif Paris Jeunes Vacances et de revoir la répartition des chèques vacances attribués à chaque mairie d'arrondissement. Les modalités de calcul de cette répartition sont fondées sur des éléments objectifs comme la part des foyers fiscaux relevant de la première tranche d'imposition, les effectifs REP REP+ ou la population jeune de l'arrondissement. Toutefois dans le 17<sup>e</sup> arrondissement nous sommes confrontés à une forte demande à laquelle nous ne pouvons pas répondre. Conformément au règlement, nous organisons une commission avant chaque période de vacances scolaires. Ainsi, ce sont déjà 11 aides que nous avons attribuées à des jeunes pour leur projet de vacances en février et avril 2022. Pour cet été, 64 dossiers ont été déposés. Lors de la commission de cet après-midi à

laquelle Karim ZIADY a participé, nous avons dû rejeter 13 dossiers. Par ailleurs, aucune aide ne pourra être attribuée pour les vacances d'octobre et de décembre 2022. Donc, le jeune qui ne peut pas partir l'été parce qu'il travaille, par exemple, ne pourra pas solliciter une aide pour partir en vacances à un autre moment de l'année, ce qui nous paraît donc une double peine.

C'est pourquoi, avec Geoffroy BOULARD, Hugues CHARPENTIER et les élus de la majorité de l'arrondissement, nous émettons le vœu que la mairie de Paris abonde l'enveloppe globale dédiée au dispositif Paris Jeunes Vacances et que la Maire de Paris revoie la répartition des chéquiers vacances entre les mairies d'arrondissement afin de leur attribuer des aides pour les vacances de fin d'année, répondant ainsi aux demandes des jeunes qui déposent des dossiers pour ces périodes. Je vous remercie.

**M. BOULARD** : Merci.

Explication de vote Fabrice DASSIÉ.

**M. DASSIÉ** : Merci Monsieur le Maire. Bien évidemment, nous allons voter pour ce vœu qui va dans le bon sens. Nous avons constaté des demandes très importantes sur l'arrondissement et en même temps nous rencontrons encore un certain nombre de jeunes qui ne sont pas informés du dispositif, et nous pouvons en profiter pour informer encore plus les jeunes de l'arrondissement sur les demandes qui peuvent avoir lieu. Je vois des collègues cligner et secouer la tête, je ne sais pas ce que cela veut dire, mais en tout cas j'interpelle la mairie d'arrondissement sur la nécessité de davantage communiquer sur ces dispositifs pour les jeunes qui n'ont pas encore l'information.

Nous voterons évidemment favorablement, cela va dans le bon sens. Je vous remercie.

**M. BOULARD** : Merci.

Bertrand LAVAUD. Avis favorable.

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Athénaïs DE LA MORANDIÈRE, Hugues CHARPENTIER et les élus de la majorité d'arrondissement;

Vu la délibération 2020 DJS 136 portant adaptation et mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2020, adoptée par le Conseil de Paris des 23 et 24 juillet 2020;

Vu la délibération 2021 DJS 136 portant adaptation et mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2021 adoptée par le Conseil de Paris des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021;

Vu la délibération 2021 DJS 164 relative à la mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes vacances pour l'année 2022, adoptée par le Conseil de Paris des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021;

Considérant que le dispositif Paris Jeunes Vacances a vocation à aider financièrement les jeunes à concrétiser leurs projets de vacances autonomes;

Considérant que depuis sa création en 2003, ce dispositif a souvent évolué pour répondre au mieux à la diversité des situations rencontrées par les jeunes;

Considérant que la délibération 2020 DJS 136 précitée a ainsi fait évoluer le montant de l'aide apportée à chaque jeune, fixée forfaitairement à 200 euros sous la forme de chèques vacances de l'Agence nationale des chèques vacances;

Considérant que l'attribution de ces chèques vacances relève des mairies d'arrondissement, qui se voient attribuer en début d'année une enveloppe calculée sur la base des mêmes principes que la dotation d'animation locale (foyers fiscaux relevant de la 1re tranche d'imposition, effectifs REP, REP+ ou CAPPE) et tenant compte de la population jeune dans chaque arrondissement;

Considérant que pour l'année 2022, les 875 chéquiers vacances d'une valeur unitaire de 200 euros ont été répartis comme suit :

<b>Paris Centre</b>				<b>5è</b>	<b>6è</b>	<b>7è</b>	<b>8è</b>	<b>9è</b>	<b>10è</b>
26				25	18	19	16	24	41
<b>11è</b>	<b>12è</b>	<b>13è</b>	<b>14è</b>	<b>15è</b>	<b>16è</b>	<b>17è</b>	<b>18è</b>	<b>19è</b>	<b>20è</b>
58	56	74	55	76	49	62	95	93	88

Considérant donc qu'en valeur, la dotation du 17e est de 12400 euros, quand elle était de 10400 euros avant réforme de 2020 sur le montant unitaire;

Considérant que selon la délibération 2021 DJS 164 précitée, «le contingent attribué à chaque arrondissement constitue un plafond maximal des aides pouvant être attribuées annuellement par la commission de l'arrondissement»;

Considérant que les commissions d'attribution des aides se réunissent au minimum deux fois par an, mais ont la possibilité de se réunir avant chaque vacances scolaires (petites et grandes) si elles le souhaitent, comme c'est le cas pour la mairie du 17e arrondissement;

Considérant que cela aurait un sens si elles disposaient d'un contingent suffisant pour répondre aux demandes, notamment celles qui concernent des projets de vacances de la fin de l'année (octobre et décembre);

Considérant en effet que dans le 17e arrondissement, la commission a d'ores et déjà attribué 11 aides pour les vacances de février et d'avril et que 62 dossiers ont été déposés pour les vacances d'été alors qu'il ne reste dans l'enveloppe globale que 51 chéquiers;

Considérant que dans le cas où les mairies d'arrondissement ne pourraient pas examiner l'ensemble des demandes déposées par les jeunes de leur arrondissement, une commission centrale est organisée en fin d'année afin d'examiner les dossiers concernés;

Considérant par ailleurs qu'auparavant, les éventuelles dotations non consommées par les arrondissements étaient redéployées dans les arrondissements qui en présentaient le besoin;

Considérant enfin que les délibérations 2020 DJS 136 et 2021 DJS 136 précitées ont abondé l'enveloppe globale annuelle de 25 000 euros en 2020 et de 50 000 euros en 2021;

Considérant qu'il apparaît donc nécessaire d'augmenter par principe la dotation annuelle consacrée au dispositif Paris Jeunes Vacances;

Geoffroy Boulard, Athénaïs de la Morandière, Hugues Charpentier et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- La Maire de Paris abonde définitivement l'enveloppe globale dédiée au dispositif Paris Jeunes Vacances

- La Maire de Paris revoit la répartition des chéquiers-vacances entre les mairies arrondissements, afin de leur permettre d'attribuer des aides pour les vacances de fin d'année, ainsi que le règlement de Paris Jeunes Vacances le prévoit et afin de répondre aux jeunes qui déposent des dossiers pour ces périodes.

Le conseil d'arrondissement;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e d'arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172022033

Nombre de votants : 32 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-165**

#### **OBJET : V172022034 Vœu relatif à la prolifération de rats à Paris**

**M. BOULARD** : Paul HATTE, conseiller de Paris chargé de l'innovation citoyenne pour le vœu 34.

**M. HATTE** : Merci Monsieur le Maire. Je vais essayer d'être rapide, je vais parler du sujet merveilleux et fantasmagorique des rats. Nous remarquons depuis quelques mois une augmentation du nombre de signalements des rats sur la plateforme *signalerunrat*. Nous remarquons aussi, et c'est un sujet assez important, que les rats prolifèrent dans le parc social notamment parce que les habitants ont tendance à jeter leurs déchets par la fenêtre, car ils craignent d'aller déposer les déchets dans les bacs de collecte. Donc que les rats prolifèrent parce qu'ils vont manger les déchets. Nous avons mis en place, comme vous le savez, un comité mensuel de dératisation avec une brigade citoyenne de dératisation qui a pour objectif d'aller aider, dans le parc social, mais surtout dans l'espace public, à la dératisation avec des moyens assez efficaces. Je voudrais citer une ordonnance du 23 novembre 1976 qui fait que cela incombe aux propriétaires de lutter contre la prolifération des rongeurs.

Avec tous ces points mis en avant, nous voudrions que la mairie de Paris puisse demander aux bailleurs sociaux une évaluation des dispositifs et des moyens mis à sa disposition pour lutter contre la prolifération des rats et permettre une dératisation efficace au sein de leur patrimoine, puisque nous voyons qu'il y a quand même pas mal de manques à ce sujet. Merci.

**M. BOULARD** : Merci.

Explication de vote Karim ZIADY.

**M. ZIADY** : Merci Monsieur le Maire. Notre groupe votera favorablement ce vœu. Je pense que c'est bien de demander une évaluation des dispositifs en cours à la mairie de Paris. Je voudrais simplement préciser deux choses. J'ai des souvenirs d'enfant, fin des années 80 — début des années 90 dans le 17e où la mairie du 17e communiquait auprès des habitants pour qu'ils ne jettent pas leurs ordures par la fenêtre, mais il n'y avait pas de rats.

Donc c'est un sujet qui existe, effectivement, depuis longtemps, mais c'est un travail qui est fait par la mairie d'arrondissement déjà et aussi par les bailleurs. Je sens les bailleurs assez réactifs, peut-être pas assez. La Ville n'a pas la main directement sur ICF habitat, mais quand il y a eu des sollicitations de la mairie de Paris ou de la mairie du 17<sup>e</sup> pour Paris Habitat, RIVP, Elogie, j'ai l'impression qu'ils ont été plutôt réactifs pour intervenir pour dératiser à l'intérieur des immeubles. Je pense qu'ils peuvent toujours s'améliorer.

Je termine juste en disant qu'ils ont aussi leur propre marché, leur propre process, donc c'est cela qu'il va falloir regarder en détail. Ce n'est pas piloté directement par la mairie centrale. C'est bien que nous ayons une brigade citoyenne d'intervention, mais je pense qu'il faut aussi que les bailleurs jouent leur rôle et arrêtent de renvoyer systématiquement la balle sur la mairie de Paris en disant que les rats sont sur l'espace public. Il y a aussi des rats dans les immeubles et c'est la responsabilité des bailleurs sociaux d'intervenir et de financer ces dératisations. Je pense que nous pouvons toujours nous améliorer, mais j'ai l'impression que cela a été pris en considération ces derniers temps.

Nous voterons favorablement ce vœu.

**M. BOULARD** : Merci.

Bertrand LAVAUD. Vote favorable.  
Paul HATTE.

**M. HATTE** : Nous ne disons pas que les bailleurs sont de mauvaise foi, c'est juste parfois, en termes de marché, ce n'est pas très efficace. Nous voyons que c'est aussi dans l'intérêt des entreprises qui font de la dératisation qu'elle soit incomplète et qu'il faut essayer de travailler un peu là-dessus.

**M. BOULARD** : Merci.

Nous allons pouvoir passer au vote.

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Paul HATTE et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant la hausse du nombre de signalements sur [signalerunrat.paris](http://signalerunrat.paris) depuis le début de l'année ;

Considérant la situation dans les logements sociaux où les habitants jettent leurs ordures par leurs fenêtres par peur de se faire attaquer par des rats dans les locaux poubelle ;

Considérant que la mairie du 17<sup>e</sup>, à travers son comité mensuel de dératisation, assure par l'action bénévole d'une brigade citoyenne un complément d'actions de lutte contre la prolifération des rats, qui est en principe de la compétence de la mairie de Paris ;

Considérant l'ordonnance du 23 novembre 1976 qui incombe aux propriétaires l'obligation de lutter contre la prolifération des rongeurs ;

Considérant que la dératisation est un enjeu de salubrité publique ;

Geoffroy BOULARD, Paul HATTE et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- La maire de Paris demande aux bailleurs sociaux une évaluation des dispositifs et des moyens mis à sa disposition pour lutter contre la prolifération des rats et permettre une dératization efficace au sein de leur patrimoine.

Le conseil d'arrondissement;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e d'arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu VI72022034

Nombre de votants : 32 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-166**

**OBJET : VI72022037 Vœu relatif à la création d'une stèle en hommage aux morts pour la France enterrés au Cimetière des Batignolles**

**M. BOULARD** : Nous enchaînons avec Michel TERRIOUX, conseiller d'arrondissement délégué à la politique mémorielle et au monde combattant pour le vœu 37.

**M. TERRIOUX** : Merci Monsieur le Maire. J'espère que ce vœu ne sera pas un vœu marronnier. Il est relatif à la création d'une stèle en hommage aux morts pour la France enterrés au cimetière des Batignolles.

- Considérant l'importance du cimetière des Batignolles, dans le 17e arrondissement de Paris par sa superficie, comme vous le savez il y a plus de 10 ha, ce qui en fait le troisième cimetière de notre belle ville,
- Considérant la très faible fréquentation de ce cimetière qui comprend pourtant plus de 15000 tombes,
- Considérant le travail bénévole réalisé il y a deux ans par quatre membres du comité du souvenir français du 17e arrondissement pour identifier 138 morts pour la France,
- Considérant la publication par la suite en 2020 d'un livre intitulé *Les passeurs de mémoire : le cimetière des Batignolles*,
- Considérant la réalisation par le Souvenir Français d'un parcours géolocalisé de ces 138 morts inauguré le 1<sup>er</sup> octobre 2021 en présence de notre maire Geoffroy BOULARD qui permet de connaître l'histoire de ces femmes et de ces hommes morts pour la France pour que nous puissions vivre dans un pays libre,
- Considérant le souhait d'ouvrir un accès à ce cimetière par la commune de Clichy qui permettra de rendre ce lieu plus visible et accessible dans un quartier en pleine mutation économique et urbanistique,
- Considérant que dans le souci de développer une politique mémorielle proche des citoyens, la création d'une stèle dans ce cimetière permettrait, outre le recueillement des familles, d'organiser des commémorations dans un lieu riche d'un patrimoine historique méconnu,



- Considérant qu'elle pourrait également favoriser la visite de classes d'établissements scolaires du 17e arrondissement et de Paris, participant ainsi à la transmission des valeurs de la république aux plus jeunes générations.

Geoffroy BOULARD et les élus de la majorité ainsi que moi-même émettons donc que le vœu que la Maire de Paris crée une stèle dans le cimetière des Batignolles afin de rendre hommage à celles et à ceux qui y sont enterrés et qui se sont battus pour la France dans toutes les guerres de combat et des opérations extérieures depuis 1870. Je vous remercie.

**M. BOULARD** : Merci.

Explication de vote Karen TAÏEB.

**Mme TAÏEB** : Merci Monsieur le Maire, merci Michel TERRIOUX pour ce vœu. Il faut en effet sans cesse rappeler la mémoire de celles et ceux qui sont morts pour la France et pour notre liberté. Vous l'avez dit, 138 sont enterrés au cimetière des Batignolles. En revanche, par rapport au vœu que vous proposez, nous ne savons pas, pour le moment en tout cas, si le cimetière a l'espace qui convient, en tout cas qui permettrait de créer un lieu de mémoire digne. Il serait malvenu de le créer sous le périphérique, par exemple, ou au fond du cimetière. Je pense que cela ne correspondrait pas au message qui évolue par notre assemblée et par le Souvenir Français. C'est pourquoi, même si nous sommes assez favorables à ce vœu, je m'excuse de vous proposer à nouveau un amendement, plutôt que de dire que la Maire de Paris « crée », parce que cela nous engage sans savoir même s'il y a un espace qui correspondrait dans le cimetière, ma proposition serait de dire : « la Maire de Paris étudie la possibilité de créer une stèle dans le cimetière des Batignolles afin de rendre hommage à celles et ceux qui y sont enterrés et qui se sont battus pour nous. »

**M. BOULARD** : Merci, Karen TAÏEB, pour cette proposition acceptée par la majorité d'arrondissement.

Explication de vote Bertrand LAVAUD. Avis favorable.

Nous pouvons passer au vote.

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Michel TERRIOUX et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant l'importance du cimetière des Batignolles dans le 17e arrondissement de Paris par sa superficie - plus de 10 hectares au nord de Paris (dont une partie sous le périphérique) qui en fait le troisième cimetière parisien ;

Considérant la très faible fréquentation de ce cimetière qui comprend pourtant plus de 15 000 tombes ;

Considérant le travail bénévole réalisé il y a deux ans par quatre membres du Comité du Souvenir Français du 17e arrondissement de Paris qui ont identifié 138 Morts pour la France ;

Considérant la publication par la suite en 2020 d'un livre intitulé « Les passeurs de mémoire : le cimetière des Batignolles » ;

Considérant la réalisation par le Souvenir Français d'un parcours géolocalisé de ces 138 morts inauguré le 1er octobre 2021 qui permet de connaître l'histoire de ces hommes et femmes morts pour que nous vivions dans un pays libre ;

Considérant le souhait d'ouvrir un accès à ce cimetière par la commune de Clichy qui permettra de rendre ce lieu plus visible et accessible, dans un quartier en pleine mutation urbanistique;

Considérant que dans le souci de développer une politique mémorielle proche des citoyens, la création d'une stèle dans ce cimetière permettrait, outre le recueillement des familles, d'organiser les commémorations dans un lieu riche d'un patrimoine historique méconnu;

Considérant qu'elle pourrait également fonder des visites de classes d'établissements scolaires du 17e arrondissement et de Paris, participant ainsi à la transmission des valeurs de la République aux plus jeunes générations;

Geoffroy BOULARD, Michel TERRIOUX et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- La maire de Paris étudie la possibilité de créer une stèle dans le cimetière des Batignolles, afin de rendre hommage à celles et ceux qui y sont enterrés et qui se sont battus pour la France dans toutes les guerres, les combats et les opérations extérieures depuis 1870.

Le conseil d'arrondissement;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e d'arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu VI72022037

Nombre de votants : 32 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-167**

**OBJET : VI72022038 Vœu relatif à la transformation de logements en bureaux au 42 avenue de Villiers dans le 17e arrondissement**

**M. BOULARD** : Nous arrivons au terme de ce conseil d'arrondissement chargé par le vœu 38 qui est présenté par Benjamin MALLO, adjoint au maire notamment en charge de l'urbanisme.

**M. MALLO** : Merci Monsieur le Maire, chers collègues, cher public. Ce vœu est relatif à la transformation de logements en bureaux au 42, avenue de Villiers. Ce vœu fait une fois de plus référence à une double adresse, le 42/44 avenue de Villiers qui a déjà fait couler beaucoup d'encre, à juste titre d'ailleurs. Je fais notamment allusion à un vœu que nous avons présenté lors d'un précédent conseil d'arrondissement. Il s'agissait alors de façon plus générale à la préservation du patrimoine bâti parisien et de limitation des surélévations profitant de la révision du plan local d'urbanisme bioclimatique actuel.

Les travaux en cours au 42, avenue de Villiers, mais aussi au 44, avenue de Villiers, nous interrogent toujours. Ils nous ont interrogés, ils nous interrogent dans le 17e arrondissement avec Geoffroy BOULARD, Agnès TOURY et l'ensemble de l'équipe municipale. Il est important de rappeler notre préoccupation avec les habitants et les associations aux projets qui ne seraient pas respectueux de l'histoire et du patrimoine de nos quartiers. Nous nous attardons ici, aujourd'hui, sur un autre volet urbanistique, peut-être moins connu, mais tout aussi important à nos yeux qui est la transformation de logements en bureaux et le changement d'usage qui en découle et qui concerne le 42, avenue de Villiers, mais l'interrogation porte aussi sur le 44, avenue de Villiers, les deux numéros de cette avenue étant devenus indissociables. Il est nécessaire de conserver dans ce secteur de la Plaine Monceau des surfaces d'habitation dans un quartier en déficit criant de logements.

Nous émettons donc à travers ce vœu d'abord une vive inquiétude puisque les travaux ont commencé. Nous sollicitons la mairie de Paris afin qu'elle s'assure de la conformité de la demande de changement d'usage. Auquel cas soit elle a donné son accord et à ce moment-là il faudra avoir une explication a posteriori, soit elle n'a pas donné son accord auquel cas il faudra envoyer un inspecteur pour que ces travaux cessent.

Je vous remercie et vous invite donc à voter pour ce vœu.

**M. BOULARD** : Merci.

Explication de vote Karen TAÏEB.

**Mme TAÏEB** : Merci Monsieur le Maire, et merci cher Benjamin MALLO pour ce vœu. Nous allons voter favorablement ce vœu. Il faudrait néanmoins que la personne, Monsieur GOMBERT qui est d'ailleurs cité dans ce vœu, saisisse la direction de l'urbanisme parce que ce que nous pouvons dire à ce jour c'est qu'aucune demande de travaux ni de changement de destination de logements en bureaux au 42, avenue de Villiers n'ait été faite. Si la direction de l'urbanisme est interpellée, elle peut tout à fait diligenter un contrôle et verbaliser si cela s'avérait.

J'ajoute que dans la continuité du premier vœu qui concernait la destruction/construction d'un immeuble au fond de la cour, j'ai, comme je l'avais dit, saisi la commission du Vieux Paris qui a d'ailleurs mis à l'ordre du jour de la précédente commission le sujet du 42 – 44, avenue de Villiers. Cette commission s'est exprimée en faveur d'une résolution ferme, en faveur d'une modification du projet qui prévoit, comme vous le savez, un immeuble blanc de cinq étages là où existait un immeuble en briques rouges de deux étages, là aussi pour y faire des bureaux.

En tout cas, concernant le sujet d'aujourd'hui puisqu'il y a un double sujet maintenant au 42 – 44, avenue de Villiers, la DU est tout à fait prête à recevoir un courrier qui indique cette possibilité, en tout cas ce que nous entendons sur ce sujet de possibilité de transformation de logements en bureaux, ce n'est pas le cas aujourd'hui, aucune demande n'a été formulée. En tout cas, les personnes qui habitent au 42, avenue de Villiers, s'ils en ont un doute, peuvent interpellier la Ville, en tout cas la direction de l'urbanisme qui fera une réponse circonstanciée.

**M. BOULARD** : Merci pour vos explications.

Bertrand LAVAUD.

**M. LAVAUD** : Je vais voter favorablement. Je partage, il faut être extrêmement vigilant sur notre patrimoine architectural et aussi sur les transformations de ce type.

Donc je vote favorablement.

**M. BOULARD** : Merci. Quelques éléments pour Karen TAÏEB : le premier adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme a été saisi par courrier de ma part il y a plus de deux mois sur cette adresse du 42, avenue de Villiers et sur le pourquoi du changement d'usage. Je n'ai pas eu de réponse. Il n'est pas nécessaire que des locataires ou des propriétaires demandent un contrôle. Nous l'avons demandé à la direction de l'urbanisme, je le rappelle, dans le courrier que j'ai adressé à Emmanuel GRÉGOIRE. Je n'ai pas eu de réponse et donc ce vœu permettra de s'assurer que la mairie de Paris contrôle la conformité des travaux. Il n'y a pas besoin de demander aux locataires, nous le demandons, nous le faisons d'ailleurs sur d'autres sites et chantiers avec Benjamin MALLO quand nous avons des doutes, quand les éléments qui émanent des voisins demandent des précisions. Donc là, je ne comprends pas trop vos explications. Je vous dis simplement que nous avons déjà demandé au premier adjoint et que nous n'avons pas eu de réponse. Pourquoi cet immeuble, le 42 précisément, se transforme progressivement en un immeuble de bureaux dans un quartier, comme l'a rappelé Benjamin MALLO, qui est excédentaire, au sens du PLU, en bureaux? Nous demandons de la transparence et nous demandons l'examen et un contrôle approfondi de conformité de ces travaux et des autorisations qui ont été données. Vous voulez répondre Karen. Allez-y.

**Mme TAÏEB** : En fait il y avait le premier sujet qui concernait, vous vous souvenez tous et toutes ici, l'immeuble qui a été détruit pour y construire des bureaux et effectivement, nous nous étions déjà exprimés à cette occasion. Là, c'est un nouveau sujet puisque c'est le 42, avenue de Villiers qui est un immeuble habité, où il n'y a aucun document qui stipule que c'est un immeuble de bureaux, c'est un immeuble d'habitation, c'est écrit noir sur blanc. En revanche, que ce soit le maire ou que ce soit le locataire ou qui veut demander une explication à la direction de l'urbanisme, la direction de l'urbanisme, une fois qu'elle reçoit cette demande, est tout à fait à même de diligenter une enquête pour voir ce qui se passe et répondre, évidemment, et même dresser un procès.

**M. BOULARD** : Nous passons au vote.

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Benjamin MALLO, Agnès TOURY et les élus de la majorité d'arrondissement;

Considérant le projet de construction de bureaux porté par la société «6e sens Immobilier» au 42 avenue de Villiers 75017 Paris;

Considérant que les travaux de transformation des logements de cet immeuble en bureaux ont débuté alors qu'il existe un doute sur la demande de changement d'usage de ces locaux;

Considérant l'absolue nécessité de conserver dans ce quartier des surfaces d'habitation;

Considérant le projet voisin, au 44 avenue de Villiers, porté par le CERN, qui lui aussi consiste à transformer des surfaces habitables en bureaux, et qui par ailleurs porte atteinte à l'esthétique architecturale de la façade extérieure du bâtiment datant de 1880;

Geoffroy BOULARD, Benjamin MALLO, Agnès TOURY et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- la Maire de Paris s'assure de la conformité des travaux entrepris au 42 avenue de Villiers dans le 17e arrondissement, visant à transformer des logements en bureau.

Le conseil d'arrondissement;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e d'arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172022038

Nombre de votants : 32 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

**M. BOULARD** : Nous achevons notre conseil d'arrondissement. Je vous souhaite une excellente fin de journée et une bonne semaine.

Merci à tous et merci au public qui est resté, nous pouvons les applaudir parce que c'était très long.

**ANNEXE**

**Budget Supplémentaire 2022  
Dépenses  
Récapitulation**

	BP 2022 voté	BS 2022 conseil arrondissement	Nouvelles Fixations 2022
<b>Fonctionnement</b>	<b>9 853 788,00</b>	<b>2 499 330,03</b>	<b>12 353 118,03</b>
DAL	969 979,00	59 112,42	1 029 091,42
Anim locale et culturelle	505 932,00	33 823,15	539 755,15
Conseils de quartier	29 754,00	5 288,11	35 042,11
Travaux urgents	434 293,00	20 001,16	454 294,16
<b>DGL</b>	<b>8 883 809,00</b>	<b>2 440 217,61</b>	<b>11 324 026,61</b>
Adm générale collectivité	668 391,00	249 222,61	917 613,61
Bibliothèques médiathèque	69 427,00	28 906,00	98 333,00
Centres d'animation	1 974 253,00	39 718,00	2 013 971,00
Crèches et garderies	2 272 668,00	505 251,00	2 777 919,00
Écoles maternelles	616 433,00	450 140,00	1 066 573,00
Écoles primaires	1 120 531,00	706 202,00	1 826 733,00
Enseignement art pratique	442 746,00	108 999,00	551 745,00
Espaces jeunes	274 889,00		274 889,00
Espaces verts urbains	675 156,00	52 877,00	728 033,00
Maisons des associations	172 071,00	1 545,00	173 616,00
Piscines et bassins école	254 780,00	1 075,00	255 855,00
Salles de sport, gymnases	221 452,00	238 159,00	459 611,00
Stades	121 012,00	58 123,00	179 135,00
<b>Investissement</b>	<b>419 699,00</b>	<b>374 241,10</b>	<b>793 940,10</b>
DIV	419 699,00	374 241,10	793 940,10
Conseils de quartier	74 376,00	106 511,35	180 887,35
Dotation d'investissement	345 323,00	267 729,75	613 052,75
<b>Total général</b>	<b>10 273 487,00</b>	<b>2 873 571,13</b>	<b>13 147 058,13</b>

**Budget Supplémentaire 2022  
Dépenses  
Section d'investissement  
Dotation d'investissement**

	BP 2022 voté	BS 2022 conseil arrondissement	Nouvelles Fixations 2022
458101 : Dotation d'investiss	345 323,00	267 729,75	613 052,75
<b>Total général</b>	<b>345 323,00</b>	<b>267 729,75</b>	<b>613 052,75</b>

**Budget Supplémentaire 2022**  
**Dépenses**  
**Section d'investissement**  
**Conseils consultatifs de quartier**

	BP 2022 voté	BS 2022 conseil arrondissement	Nouvelles Fixations 2022
458101 : Dotation d'investiss	74 376,00	106 511,35	180 887,35
<b>Total général</b>	<b>74 376,00</b>	<b>106 511,35</b>	<b>180 887,35</b>

**Budget Supplémentaire 2022**  
**Dépenses**  
**Section de fonctionnement**  
**Récapitulation**

	BP 2022 voté	BS 2022 conseil arrondissement	Nouvelles Fixations 2022
<b>CHAPITRE : 011</b>			
60611 : Eau et assainisemen	459 780,00		459 780,00
606121 : Electricité	882 101,00	1 401 943,00	2 284 044,00
606122 : Gaz	408 161,00	612 547,00	1 020 708,00
60613 : Chauffage urbain	411 302,00	79 093,00	490 395,00
60622 : Carburants	3 000,00		3 000,00
60623 : Alimentation	554 764,00	110 482,00	665 246,00
60628 : Autres fournitures n	147 473,00	4 671,00	152 144,00
60631 : Fournitures d'entret	151 881,00	4 799,00	156 680,00
60632 : Fournitures de petit	263 604,00	49 023,16	312 627,16
60636 : Habillement et vêtem	10 000,00		10 000,00
6064 : Fournitures administ	64 656,00	2 451,00	67 107,00
6065 : Livres, disques, cas	1 000,00		1 000,00
6067 : Fournitures scolaire	399 500,00		399 500,00
6068 : Autres matières et f	134 866,00	21 459,00	156 325,00
611 : Contrats de prestati	2 399 485,00		2 399 485,00
6132 : Locations immobilièr	740 480,00		740 480,00
61351 : Locations mobilières	100 000,00		100 000,00
61358 : Locations mobilières	41 400,00		41 400,00
614 : Charges locatives et	121 245,00		121 245,00
61521 : Terrains	211 920,00	15 000,00	226 920,00
615221 : Bâtiments publics	477 818,00	20 001,16	497 819,16
615232 : Réseaux	32 533,00		32 533,00
61558 : Entretien et réparat	35 375,00	11 741,00	47 116,00
6156 : Maintenance	221 190,00	87 283,45	308 473,45
6182 : Documentation généra	9 570,00		9 570,00
6184 : Versements à des org	1 500,00		1 500,00
6231 : Annonces et insertio	6 000,00		6 000,00
6232 : Fêtes et cérémonies	19 649,00		19 649,00
6234 : Réceptions	217 909,00		217 909,00
6236 : Catalogues et imprim	63 000,00		63 000,00
6238 : Publicité, publicati	10 500,00		10 500,00
6241 : Transports de biens	11 700,00		11 700,00
6245 : Transports de person	1 000,00		1 000,00
6247 : Transports collectif	1 000,00		1 000,00
6261 : Frais d'affranchisse	57 300,00		57 300,00
6262 : Frais de télécommuni	8 000,00		8 000,00
6282 : Frais de gardiennage	86 000,00		86 000,00
6283 : Frais de nettoyage d	766 630,00		766 630,00
6288 : Autres services exte	310 091,00	78 836,26	388 927,26
63512 : Taxes foncières	2 500,00		2 500,00
63513 : Autres impôts locaux	1 299,00		1 299,00
6358 : Autres droits	6 606,00		6 606,00
<b>Total général</b>	<b>9 853 788,00</b>	<b>2 499 330,03</b>	<b>12 353 118,03</b>



**Budget Supplémentaire 2022**  
**Dépenses**  
**Section de fonctionnement**  
**Dotation d'animation locale**

	BP 2022 voté	BS 2022 conseil arrondissement	Nouvelles Fixations 2022
<b>CHAPITRE : 011</b>			
60623 : Alimentation	2 000,00		2 000,00
60632 : Fournitures de petit	2 000,00		2 000,00
6065 : Livres, disques, cas	1 000,00		1 000,00
6068 : Autres matières et f	500,00		500,00
611 : Contrats de prestati	6 500,00		6 500,00
6132 : Locations immobilièr	50 000,00		50 000,00
61358 : Locations mobilières	30 000,00		30 000,00
615221 : Bâtiments publics	434 293,00	20 001,16	454 294,16
6182 : Documentation généra	5 000,00		5 000,00
6231 : Annonces et insertio	5 000,00		5 000,00
6232 : Fêtes et cérémonies	10 000,00		10 000,00
6234 : Réceptions	126 000,00		126 000,00
6236 : Catalogues et imprim	57 000,00		57 000,00
6238 : Publicité, publicati	10 000,00		10 000,00
6245 : Transports de person	1 000,00		1 000,00
6247 : Transports collectif	1 000,00		1 000,00
6261 : Frais d'affranchisse	1 000,00		1 000,00
6282 : Frais de gardiennage	1 000,00		1 000,00
6288 : Autres services exte	226 686,00	39 111,26	265 797,26
<b>Total général</b>	<b>969 979,00</b>	<b>59 112,42</b>	<b>1 029 091,42</b>

**Budget Supplémentaire 2022**  
**Dépenses**  
**Section de fonctionnement**  
**Dotation d'animation locale**  
**Rubrique 301 - Animation locale et culturelle**

	BP 2022 voté	BS 2022 conseil arrondissement	Nouvelles Fixations 2022
<b>CHAPITRE : 011</b>			
60623 : Alimentation	2 000,00		2 000,00
60632 : Fournitures de petit	2 000,00		2 000,00
6065 : Livres, disques, cas	1 000,00		1 000,00
6068 : Autres matières et f	500,00		500,00
611 : Contrats de prestati	6 500,00		6 500,00
6132 : Locations immobilièr	50 000,00		50 000,00
61358 : Locations mobilières	30 000,00		30 000,00
6182 : Documentation généra	5 000,00		5 000,00
6231 : Annonces et insertio	5 000,00		5 000,00
6232 : Fêtes et cérémonies	10 000,00		10 000,00
6234 : Réceptions	120 000,00		120 000,00
6236 : Catalogues et imprim	55 000,00		55 000,00
6238 : Publicité, publicati	10 000,00		10 000,00
6245 : Transports de person	1 000,00		1 000,00
6247 : Transports collectif	1 000,00		1 000,00
6261 : Frais d'affranchisse	1 000,00		1 000,00
6282 : Frais de gardiennage	1 000,00		1 000,00
6288 : Autres services exte	204 932,00	33 823,15	238 755,15
<b>Total général</b>	<b>505 932,00</b>	<b>33 823,15</b>	<b>539 755,15</b>

**Budget Supplémentaire 2022**  
**Dépenses**  
**Section de fonctionnement**  
**Dotation d'animation locale**  
**Rubrique 0282 - Travaux urgents**

	BP 2022 voté	BS 2022 conseil arrondissement	Nouvelles Fixations 2022
<b>CHAPITRE : 011</b>			
615221 : Bâtiments publics	434 293,00	20 001,16	454 294,16
<b>Total général</b>	<b>434 293,00</b>	<b>20 001,16</b>	<b>454 294,16</b>

**Budget Supplémentaire 2022**  
**Dépenses**  
**Section de fonctionnement**  
**Dotation d'animation locale**  
**Rubrique 0381 - Conseils consultatifs de quartier**

	BP 2022 voté	BS 2022 conseil arrondissement	Nouvelles Fixations 2022
<b>CHAPITRE : 011</b>			
6234 : Réceptions	6 000,00		6 000,00
6236 : Catalogues et imprim	2 000,00		2 000,00
6288 : Autres services exte	21 754,00	5 288,11	27 042,11
<b>Total général</b>	<b>29 754,00</b>	<b>5 288,11</b>	<b>35 042,11</b>

**Budget Supplémentaire 2022**  
**Dépenses**  
**Section de fonctionnement**  
**Dotation de gestion locale**  
**Récapitulation**

	BP 2022 voté	BS 2022 conseil arrondissement	Nouvelles Fixations 2022
<b>CHAPITRE : 011</b>			
60611 : Eau et assainisemen	459 780,00		459 780,00
606121 : Electricité	882 101,00	1 401 943,00	2 284 044,00
606122 : Gaz	408 161,00	612 547,00	1 020 708,00
60613 : Chauffage urbain	411 302,00	79 093,00	490 395,00
60622 : Carburants	3 000,00		3 000,00
60623 : Alimentation	552 764,00	110 482,00	663 246,00
60628 : Autres fournitures n	147 473,00	4 671,00	152 144,00
60631 : Fournitures d'entret	151 881,00	4 799,00	156 680,00
60632 : Fournitures de petit	261 604,00	49 023,16	310 627,16
60636 : Habillement et vêtem	10 000,00		10 000,00
6064 : Fournitures administ	64 656,00	2 451,00	67 107,00
6067 : Fournitures scolaire	399 500,00		399 500,00
6068 : Autres matières et f	134 366,00	21 459,00	155 825,00
611 : Contrats de prestati	2 392 985,00		2 392 985,00
6132 : Locations immobilièr	690 480,00		690 480,00
61351 : Locations mobilières	100 000,00		100 000,00
61358 : Locations mobilières	11 400,00		11 400,00
614 : Charges locatives et	121 245,00		121 245,00
61521 : Terrains	211 920,00	15 000,00	226 920,00
615221 : Bâtiments publics	43 525,00		43 525,00
615232 : Réseaux	32 533,00		32 533,00
61558 : Entretien et réparat	35 375,00	11 741,00	47 116,00
6156 : Maintenance	221 190,00	87 283,45	308 473,45
6182 : Documentation généra	4 570,00		4 570,00
6184 : Versements à des org	1 500,00		1 500,00
6231 : Annonces et insertio	1 000,00		1 000,00
6232 : Fêtes et cérémonies	9 649,00		9 649,00
6234 : Réceptions	91 909,00		91 909,00
6236 : Catalogues et imprim	6 000,00		6 000,00
6238 : Publicité, publicati	500,00		500,00
6241 : Transports de biens	11 700,00		11 700,00
6261 : Frais d'affranchisse	56 300,00		56 300,00
6262 : Frais de télécommuni	8 000,00		8 000,00
6282 : Frais de gardiennage	85 000,00		85 000,00
6283 : Frais de nettoyage d	766 630,00		766 630,00
6288 : Autres services exte	83 405,00	39 725,00	123 130,00
63512 : Taxes foncières	2 500,00		2 500,00
63513 : Autres impôts locaux	1 299,00		1 299,00
6358 : Autres droits	6 606,00		6 606,00
<b>Total général</b>	<b>8 883 809,00</b>	<b>2 440 217,61</b>	<b>11 324 026,61</b>

**Budget Supplémentaire 2022**  
**Dépenses**  
**Section de fonctionnement**  
**Dotation de gestion locale**  
**Rubrique 020 - Administration générale**

	BP 2022 voté	BS 2022 conseil arrondissement	Nouvelles Fixations 2022
<b>CHAPITRE : 011</b>			
60611 : Eau et assainisemen	16 067,00		16 067,00
606121 : Electricité	78 748,00	62 632,00	141 380,00
60613 : Chauffage urbain	42 882,00	23 973,00	66 855,00
60622 : Carburants	3 000,00		3 000,00
60623 : Alimentation	2 000,00		2 000,00
60628 : Autres fournitures n	3 500,00		3 500,00
60631 : Fournitures d'entret	1 500,00		1 500,00
60632 : Fournitures de petit	100 000,00	54 123,16	154 123,16
60636 : Habillement et vêtem	10 000,00		10 000,00
6064 : Fournitures administ	22 285,00		22 285,00
61351 : Locations mobilières	100 000,00		100 000,00
61358 : Locations mobilières	3 500,00		3 500,00
6156 : Maintenance	30 000,00	68 769,45	98 769,45
6182 : Documentation généra	3 000,00		3 000,00
6184 : Versements à des org	1 000,00		1 000,00
6231 : Annonces et insertio	1 000,00		1 000,00
6232 : Fêtes et cérémonies	1 000,00		1 000,00
6234 : Réceptions	76 409,00		76 409,00
6236 : Catalogues et imprim	6 000,00		6 000,00
6238 : Publicité, publicati	500,00		500,00
6241 : Transports de biens	3 000,00		3 000,00
6261 : Frais d'affranchisse	50 000,00		50 000,00
6262 : Frais de télécommuni	8 000,00		8 000,00
6282 : Frais de gardiennage	40 000,00		40 000,00
6283 : Frais de nettoyage d	40 000,00		40 000,00
6288 : Autres services exte	25 000,00	39 725,00	64 725,00
<b>Total général</b>	<b>668 391,00</b>	<b>249 222,61</b>	<b>917 613,61</b>

**Budget Supplémentaire 2022**  
**Dépenses**  
**Section de fonctionnement**  
**Dotation de gestion locale**  
**Rubrique 0242 - Vie associative**

	BP 2022 voté	BS 2022 conseil arrondissement	Nouvelles Fixations 2022
<b>CHAPITRE : 011</b>			
606121 : Electricité	1 500,00	1 545,00	3 045,00
60632 : Fournitures de petit	1 800,00		1 800,00
6064 : Fournitures administ	1 000,00		1 000,00
6132 : Locations immobilièr	120 000,00		120 000,00
614 : Charges locatives et	12 000,00		12 000,00
6156 : Maintenance	500,00		500,00
6184 : Versements à des org	500,00		500,00
6234 : Réceptions	500,00		500,00
6282 : Frais de gardiennage	10 000,00		10 000,00
6283 : Frais de nettoyage d	10 000,00		10 000,00
6288 : Autres services exte	5 165,00		5 165,00
63512 : Taxes foncières	2 500,00		2 500,00
6358 : Autres droits	6 606,00		6 606,00
<b>Total général</b>	<b>172 071,00</b>	<b>1 545,00</b>	<b>173 616,00</b>

**Budget Supplémentaire 2022**  
**Dépenses**  
**Section de fonctionnement**  
**Dotation de gestion locale**  
**Rubrique 211 - Ecoles maternelles**

	BP 2022 voté	BS 2022 conseil arrondissement	Nouvelles Fixations 2022
<b>CHAPITRE : 011</b>			
60611 : Eau et assainissemen	123 651,00		123 651,00
606121 : Electricité	124 302,00	277 163,00	401 465,00
606122 : Gaz	98 039,00	153 810,00	251 849,00
60613 : Chauffage urbain	56 541,00	19 167,00	75 708,00
60628 : Autres fournitures n	3 500,00		3 500,00
60631 : Fournitures d'entret	27 200,00		27 200,00
60632 : Fournitures de petit	4 000,00		4 000,00
6064 : Fournitures administ	9 600,00		9 600,00
6067 : Fournitures scolaire	100 000,00		100 000,00
6068 : Autres matières et f	9 600,00		9 600,00
61558 : Entretien et réparat	2 500,00		2 500,00
6156 : Maintenance	15 000,00		15 000,00
6182 : Documentation généra	500,00		500,00
6241 : Transports de biens	4 200,00		4 200,00
6261 : Frais d'affranchisse	2 800,00		2 800,00
6283 : Frais de nettoyage d	27 000,00		27 000,00
6288 : Autres services exte	8 000,00		8 000,00
<b>Total général</b>	<b>616 433,00</b>	<b>450 140,00</b>	<b>1 066 573,00</b>

**Budget Supplémentaire 2022**  
**Dépenses**  
**Section de fonctionnement**  
**Dotation de gestion locale**  
**Rubrique 212 - Ecoles élémentaires et polyvalentes**

	BP 2022 voté	BS 2022 conseil arrondissement	Nouvelles Fixations 2022
<b>CHAPITRE : 011</b>			
60611 : Eau et assainissemen	89 324,00		89 324,00
606121 : Electricité	232 135,00	420 059,00	652 194,00
606122 : Gaz	188 484,00	265 426,00	453 910,00
60613 : Chauffage urbain	172 388,00	20 717,00	193 105,00
60628 : Autres fournitures n	4 800,00		4 800,00
60631 : Fournitures d'entret	45 000,00		45 000,00
60632 : Fournitures de petit	3 000,00		3 000,00
6064 : Fournitures administ	21 000,00		21 000,00
6067 : Fournitures scolaire	299 500,00		299 500,00
6068 : Autres matières et f	4 800,00		4 800,00
61558 : Entretien et réparat	600,00		600,00
6156 : Maintenance	18 000,00		18 000,00
6182 : Documentation généra	500,00		500,00
6241 : Transports de biens	4 500,00		4 500,00
6261 : Frais d'affranchisse	3 500,00		3 500,00
6283 : Frais de nettoyage d	25 000,00		25 000,00
6288 : Autres services exte	8 000,00		8 000,00
<b>Total général</b>	<b>1 120 531,00</b>	<b>706 202,00</b>	<b>1 826 733,00</b>

**Budget Supplémentaire 2022**  
**Dépenses**  
**Section de fonctionnement**  
**Dotation de gestion locale**  
**Rubrique 3111 - Conservatoires**

	BP 2022 voté	BS 2022 conseil arrondissement	Nouvelles Fixations 2022
<b>CHAPITRE : 011</b>			
60611 : Eau et assainissemen	3 600,00		3 600,00
606121 : Electricité	9 382,00	61 223,00	70 605,00
606122 : Gaz	3 807,00	47 776,00	51 583,00
60631 : Fournitures d'entret	1 700,00		1 700,00
60632 : Fournitures de petit	8 843,00		8 843,00
6064 : Fournitures administ	2 242,00		2 242,00
6132 : Locations immobilièr	120 000,00		120 000,00
61358 : Locations mobilières	5 900,00		5 900,00
614 : Charges locatives et	2 224,00		2 224,00
6156 : Maintenance	47 000,00		47 000,00
6234 : Réceptions	3 000,00		3 000,00
6282 : Frais de gardiennage	35 000,00		35 000,00
6283 : Frais de nettoyage d	165 000,00		165 000,00
6288 : Autres services exte	34 240,00		34 240,00
63513 : Autres impôts locaux	808,00		808,00
<b>Total général</b>	<b>442 746,00</b>	<b>108 999,00</b>	<b>551 745,00</b>

**Budget Supplémentaire 2022**  
**Dépenses**  
**Section de fonctionnement**  
**Dotation de gestion locale**  
**Rubrique 313 - Bibliothèques**

	BP 2022 voté	BS 2022 conseil arrondissement	Nouvelles Fixations 2022
<b>CHAPITRE : 011</b>			
60611 : Eau et assainissemen	3 900,00		3 900,00
606121 : Electricité	24 425,00	26 662,00	51 087,00
60613 : Chauffage urbain	21 575,00	2 244,00	23 819,00
60631 : Fournitures d'entret	2 280,00		2 280,00
60632 : Fournitures de petit	1 000,00		1 000,00
6064 : Fournitures administ	2 000,00		2 000,00
6156 : Maintenance	9 456,00		9 456,00
6283 : Frais de nettoyage d	1 300,00		1 300,00
6288 : Autres services exte	3 000,00		3 000,00
63513 : Autres impôts locaux	491,00		491,00
<b>Total général</b>	<b>69 427,00</b>	<b>28 906,00</b>	<b>98 333,00</b>



**Budget Supplémentaire 2022**  
**Dépenses**  
**Section de fonctionnement**  
**Dotation de gestion locale**  
**Rubrique 321 - Salles de sport et gymnases**

	BP 2022 voté	BS 2022 conseil arrondissement	Nouvelles Fixations 2022
<b>CHAPITRE : 011</b>			
60611 : Eau et assainissemen	15 575,00		15 575,00
606121 : Electricité	80 951,00	176 122,00	257 073,00
606122 : Gaz	35 332,00	56 021,00	91 353,00
60613 : Chauffage urbain	25 394,00	572,00	25 966,00
60628 : Autres fournitures n	500,00		500,00
60631 : Fournitures d'entret	14 000,00	1 099,00	15 099,00
60632 : Fournitures de petit	13 000,00		13 000,00
6156 : Maintenance	22 700,00	4 345,00	27 045,00
6283 : Frais de nettoyage d	14 000,00		14 000,00
<b>Total général</b>	<b>221 452,00</b>	<b>238 159,00</b>	<b>459 611,00</b>

**Budget Supplémentaire 2022**  
**Dépenses**  
**Section de fonctionnement**  
**Dotation de gestion locale**  
**Rubrique 322 - Stades**

	BP 2022 voté	BS 2022 conseil arrondissement	Nouvelles Fixations 2022
<b>CHAPITRE : 011</b>			
60611 : Eau et assainissemen	16 612,00		16 612,00
606121 : Electricité	52 338,00	56 738,00	109 076,00
606122 : Gaz	1 202,00		1 202,00
60631 : Fournitures d'entret	8 500,00		8 500,00
60632 : Fournitures de petit	9 500,00		9 500,00
611 : Contrats de prestati	1 460,00		1 460,00
61521 : Terrains	19 000,00		19 000,00
6156 : Maintenance	12 400,00	1 385,00	13 785,00
<b>Total général</b>	<b>121 012,00</b>	<b>58 123,00</b>	<b>179 135,00</b>

**Budget Supplémentaire 2022**  
**Dépenses**  
**Section de fonctionnement**  
**Dotation de gestion locale**  
**Rubrique 3232 - Piscines**

	BP 2022 voté	BS 2022 conseil arrondissement	Nouvelles Fixations 2022
<b>CHAPITRE : 011</b>			
60611 : Eau et assainissemen	98 000,00		98 000,00
606121 : Electricité	43 577,00	1 075,00	44 652,00
60613 : Chauffage urbain	86 423,00		86 423,00
60628 : Autres fournitures n	15 000,00		15 000,00
60631 : Fournitures d'entret	2 701,00		2 701,00
60632 : Fournitures de petit	4 439,00		4 439,00
61358 : Locations mobilières	2 000,00		2 000,00
6156 : Maintenance	2 640,00		2 640,00
<b>Total général</b>	<b>254 780,00</b>	<b>1 075,00</b>	<b>255 855,00</b>

**Budget Supplémentaire 2022**  
**Dépenses**  
**Section de fonctionnement**  
**Dotation de gestion locale**  
**Rubrique 3381 - Centres d'animation**

	BP 2022 voté	BS 2022 conseil arrondissement	Nouvelles Fixations 2022
<b>CHAPITRE : 011</b>			
60611 : Eau et assainissemen	875,00		875,00
606121 : Electricité	14 025,00	30 853,00	44 878,00
606122 : Gaz	6 975,00	8 865,00	15 840,00
611 : Contrats de prestati	1 950 376,00		1 950 376,00
6156 : Maintenance	2 002,00		2 002,00
<b>Total général</b>	<b>1 974 253,00</b>	<b>39 718,00</b>	<b>2 013 971,00</b>

**Budget Supplémentaire 2022**  
**Dépenses**  
**Section de fonctionnement**  
**Dotation de gestion locale**  
**Rubrique 3382 - Espaces jeunes**

	BP 2022 voté	BS 2022 conseil arrondissement	Nouvelles Fixations 2022
<b>CHAPITRE : 011</b>			
611 : Contrats de prestati	274 889,00		274 889,00
<b>Total général</b>	<b>274 889,00</b>		<b>274 889,00</b>

**Budget Supplémentaire 2022**  
**Dépenses**  
**Section de fonctionnement**  
**Dotation de gestion locale**  
**Rubrique 4221- Crèches**

	BP 2022 voté	BS 2022 conseil arrondissement	Nouvelles Fixations 2022
<b>CHAPITRE : 011</b>			
60611 : Eau et assainisemen	53 696,00		53 696,00
606121 : Electricité	197 877,00	235 248,00	433 125,00
606122 : Gaz	74 322,00	80 649,00	154 971,00
60613 : Chauffage urbain	6 099,00	12 420,00	18 519,00
60623 : Alimentation	550 764,00	110 482,00	661 246,00
60628 : Autres fournitures n	120 173,00	4 671,00	124 844,00
60631 : Fournitures d'entret	49 000,00	3 700,00	52 700,00
60632 : Fournitures de petit	43 000,00	8 329,00	51 329,00
6064 : Fournitures administ	6 529,00	2 451,00	8 980,00
6068 : Autres matières et f	87 747,00	47 301,00	135 048,00
6132 : Locations immobilièr	450 480,00		450 480,00
614 : Charges locatives et	107 021,00		107 021,00
615221 : Bâtiments publics	-		-
6156 : Maintenance	29 060,00		29 060,00
6182 : Documentation généra	570,00		570,00
6234 : Réceptions	12 000,00		12 000,00
6283 : Frais de nettoyage d	484 330,00		484 330,00
<b>Total général</b>	<b>2 272 668,00</b>	<b>505 251,00</b>	<b>2 777 919,00</b>

**Budget Supplémentaire 2022**  
**Dépenses**  
**Section de fonctionnement**  
**Dotation de gestion locale**  
**Rubrique 511 - Espaces verts**

	BP 2022 voté	BS 2022 conseil arrondissement	Nouvelles Fixations 2022
<b>CHAPITRE : 011</b>			
60611 : Eau et assainisemen	38 480,00		38 480,00
606121 : Electricité	22 841,00	52 623,00	75 464,00
60632 : Fournitures de petit	73 022,00	13 429,00	59 593,00
6068 : Autres matières et f	32 219,00	25 842,00	6 377,00
611 : Contrats de prestati	166 260,00		166 260,00
61521 : Terrains	192 920,00	15 000,00	207 920,00
615221 : Bâtiments publics	43 525,00		43 525,00
615232 : Réseaux	32 533,00		32 533,00
61558 : Entretien et réparat	32 275,00	11 741,00	44 016,00
6156 : Maintenance	32 432,00	12 784,00	45 216,00
6232 : Fêtes et cérémonies	8 649,00		8 649,00
<b>Total général</b>	<b>675 156,00</b>	<b>52 877,00</b>	<b>728 033,00</b>

**Budget Supplémentaire 2022**  
**Récapitulation générale dépenses et recettes**  
**Section de fonctionnement**

Rubrique et nature	Libellés	Budget primitif 2022	Budget supplémentaire	NOUVELLES FIXATIONS
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>9 853 788,00</b>	<b>2 499 330,03</b>	<b>12 353 118,03</b>
<b>Rubrique 020 ADMINISTRATION GENERALE</b>				
<b>Chapitre 002 - RESULTAT REPORTE</b>				
	002 RESULTAT REPORTE		704 978,03	704 978,03
	<b>Total chapitre 002</b>	-	<b>704 978,03</b>	<b>704 978,03</b>
<b>Chapitre 74 - DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>				
	748711 DOTATION D'ANIMATION LOCALE RECUE	969 979,00	-	969 979,00
	748721 DOTATION DE GESTION LOCALE RECUE	8 883 809,00	1 794 352,00	10 678 161,00
	<b>Total chapitre 74</b>	<b>9 853 788,00</b>	<b>1 794 352,00</b>	<b>11 648 140,00</b>
	<b>Total Rubrique 020</b>	<b>9 853 788,00</b>	<b>2 499 330,03</b>	<b>12 353 118,03</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>9 853 788,00</b>	<b>2 499 330,03</b>	<b>12 353 118,03</b>

**Section d'investissement**

Rubrique et nature	Libellés	Budget primitif 2021	Budget supplémentaire	NOUVELLES FIXATIONS
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>419 699,00</b>	<b>374 241,10</b>	<b>793 940,10</b>
<b>Rubrique 020 ADMINISTRATION GENERALE</b>				
<b>Chapitre 458201 - COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE</b>				
	458 201 RESULTAT REPORTE		374 241,10	374 241,10
	<b>Total chapitre 458201</b>	-	<b>374 241,10</b>	<b>374 241,10</b>
<b>Chapitre 458201 - COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE</b>				
	458 201 DOTATION D'INVESTISSEMENT RECUE	419 699,00	-	419 699,00
	<b>Total chapitre 458201</b>	<b>419 699,00</b>	-	<b>419 699,00</b>
	<b>Total Rubrique 020</b>	<b>419 699,00</b>	<b>374 241,10</b>	<b>793 940,10</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>419 699,00</b>	<b>374 241,10</b>	<b>793 940,10</b>

DÉLIBÉRATION N° 17-22-103

OBJET : Adoption de la procédure d'urgence (172 022 014)

DÉLIBÉRATION N° 17-22-104

OBJET : Désignation du secrétaire de séance (172 022 015)

DÉLIBÉRATION N° 17-22-105

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2020 (172 022 016)

DÉLIBÉRATION N° 17-22-106

OBJET : Adoption du budget supplémentaire 2022 (172 022 019)

DÉLIBÉRATION N° 17-22-107

OBJET : 2022 DAC 622 Subventions (7 500 euros) à six associations au titre de l'action culturelle locale du 17e arrondissement

DÉLIBÉRATION N° 17-22-108

OBJET : 2022 DILT 6 Avenant n° 1 à la convention avec Photomaton, relative à l'occupation du domaine public - Autorisation - Signature.

DÉLIBÉRATION N° 17-22-109

OBJET : 2022 DEVE 44 Subventions (330 730 euros) versées à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et de la tranchée Pereire (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 19e, 20e)

DÉLIBÉRATION N° 17-22-110

OBJET : 2022 DSP 21 Subventions (31 000 euros) et conventions avec quatre associations dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites à risques dans les foyers.

DÉLIBÉRATION N° 17-22-111

OBJET : 2022 DFPE 055 Subventions (9 354 918 euros), avenant 1 à la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (19e) pour ses 28 établissements d'accueil de la petite enfance.

DÉLIBÉRATION N° 17-22-112

OBJET : 2022 DFPE 81 Subvention (154 500 euros) à neuf associations et signature de neuf conventions, pour leur activité de médiation familiale.

DÉLIBÉRATION N° 17-22-113

OBJET : 2022 DFPE 103 Subvention (641 212 euros) et avenant n° 1 avec l'association Gan Menahem (18e) pour ses 4 établissements d'accueil de la petite enfance.

DÉLIBÉRATION N° 17-22-114

OBJET : 2022 DFPE 128 Subvention 1 979 418 euros à 18 associations, conventions et avenants pour la gestion de 33 LAEP à Paris, financement des LAEP de la CAF et subvention d'investissement de 25 000 euros.

DÉLIBÉRATION N° 17-22-115

OBJET : 2022 DSOL 26 Subventions (106 500 euros) à 10 associations et CPO avec 3 d'entre elles, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap

DÉLIBÉRATION N° 17-22-116

OBJET : 2022 DSOL 36 Subventions (67000 euros) à 16 associations pour leurs actions d'information et de soutien en direction des personnes en situation de handicap

DÉLIBÉRATION N° 17-22-117

OBJET : 2022 SG 042 Approbation d'une convention de financement (500000 euros) entre la Ville de Paris et la Région Île-de-France dans le cadre de la réhabilitation du Centre sportif Rousié (Paris 17)

DÉLIBÉRATION N° 17-22-118

OBJET : 2022 SG 48 Subvention (20000 euros) et convention d'exécution pour 2022-2023 entre la Ville de Paris et la Fédération Française de Basket-Ball dans le cadre du programme Transformations Olympiques

DÉLIBÉRATION N° 17-22-119

OBJET : 2022 DDCT 027 Subventions (269989 euros) à 3 associations pour le projet EIF-FEL 3 avec la signature de conventions pluriannuelles de partenariat dans le cadre de la demande de subvention du FAMI

DÉLIBÉRATION N° 17-22-120

OBJET : 2022 DDCT 58 Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires - subventions pour 7 associations

DÉLIBÉRATION N° 17-22-121

OBJET : 2022 DDCT 68 Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (pour 73 associations et la réalisation de 129 actions).

DÉLIBÉRATION N° 17-22-122

OBJET : 2022 DDCT 70 Appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle 2022- Subventions de fonctionnement à 7 associations

DÉLIBÉRATION N° 17-22-123

OBJET : 2022 DDCT 72 Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement à 257 associations pour le financement de 392 projets dans les quartiers populaires (2e enveloppe)

DÉLIBÉRATION N° 17-22-124

OBJET : 2022 DDCT 73 Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement pour 15 projets associatifs)

DÉLIBÉRATION N° 17-22-125

OBJET : 2022 DDCT 80 Subventions (10500 euros) à 6 associations au titre de l'apprentissage du français et de l'intégration

DÉLIBÉRATION N° 17-22-126

OBJET : 2022 DSOL 20 Subventions (6341099 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires des 30 centres sociaux et socioculturels de Paris pour leur fonctionnement global

DÉLIBÉRATION N° 17-22-127

OBJET : 2022 DJS 21 Subventions (26300 euros) à 25 associations proposant des activités sportives dans les Quartiers Politique de la Ville (10e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e, 20e).

DÉLIBÉRATION N° 17-22-128

OBJET : 2022 DJS 30 Subventions (119500 euros) 1 convention pluriannuelle d'objectif avec l'O.M.S. 09 et avenants avec 12 O.M.S.

DÉLIBÉRATION N° 17-22-129

OBJET : 2022 DJS 37 Subventions (115600 euros) à 10 associations sportives (dont 4 avenants aux Conventions Pluriannuelles d'Objectifs) (17e)

DÉLIBÉRATION N° 17-22-130

OBJET : 2022 DJS 83 Subventions (255500 euros), conventions et avenants avec 55 associations de jeunesse (10e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi

DÉLIBÉRATION N° 17-22-131

OBJET : 2022 DJS 84 Subventions (252000 euros), conventions et avenants avec 60 associations de jeunesse (Paris Centre, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'accès des jeunes à la culture, au sport

DÉLIBÉRATION N° 17-22-132

OBJET : 2022 DDCT 47 Subventions (22750 euros) à neuf associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) (17e).

DÉLIBÉRATION N° 17-22-133

OBJET : 2022 DDCT 77 Subventions (100000 euros) à 8 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitant.e.s des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2023 du Budget Participatif

DÉLIBÉRATION N° 17-22-134

OBJET : 2022 DAE 21 Fixation de tarifs forfaitaires d'occupation événementielle temporaire du domaine public sur les marchés couverts.

DÉLIBÉRATION N° 17-22-135

OBJET : 2022 DAE 137 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. (1000 euros)

DÉLIBÉRATION N° 17-22-136

OBJET : 2022 DAE 138 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (3000 euros)

DÉLIBÉRATION N° 17-22-137

OBJET : 2022 DAE 139 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (3000 euros)

DÉLIBÉRATION N° 17-22-138

OBJET : 2022 DASCO 37 Caisses des écoles et collèges publics - Conventions relatives à l'organisation de la restauration scolaire dans les collèges

DÉLIBÉRATION N° 17-22-139

OBJET : V172022036 Vœu relatif aux modalités de transfert de la restauration scolaire du collège Mallarmé à la Caisse des écoles du 17e arrondissement

DÉLIBÉRATION N° 17-22-140

OBJET V172022035 Vœu relatif à l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la Caisse des écoles du 17e

DÉLIBÉRATION N° 17-22-141

OBJET 2022 DASCO 62 Collèges publics dotés d'un service de restauration autonome - Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2022-2023

DÉLIBÉRATION N° 17-22-142

OBJET 2022 DDCT 78 Pour une alimentation variée, équilibrée, accessible et durable dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (101500 euros) à 25 associations pour le financement de 29 projets.

DÉLIBÉRATION N° 17-22-143

OBJET 2022 DSOL 53 Subventions (19800 euros) à neuf associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs.

DÉLIBÉRATION N° 17-22-144

OBJET 2022 DTEC 26 Approbation du Plan d'Amélioration de l'Environnement Sonore, version finale après consultation du public

DÉLIBÉRATION N° 17-22-145

OBJET 2022 DVD 21 Réaménagement de la place de la Porte-Maillot (16e et 17e) – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à SNCF réseau pour des interventions prévues dans l'opération. Avenant n° 1 à la convention de

DÉLIBÉRATION N° 17-22-146

OBJET 2022 DVD 43 Parcs de stationnement MEYERBEER-OPERA (9e), ANVERS (9e), CARDINET (17e). Convention de concession pour leur exploitation.

DÉLIBÉRATION N° 17-22-147

OBJET 2022 DVD 55 Soutien aux initiatives des associations vélo dans le cadre du Budget Participatif - Subventions d'investissement (173541 euros) à 10 associations et conventions associées

DÉLIBÉRATION N° 17-22-148

OBJET 2022 DVD 69 Réseau de chaleur parisien - Classement et définition de la zone développement prioritaire.

DÉLIBÉRATION N° 17-22-149

OBJET 2022 DAE 1 Conventions et subventions (100000 euros) à 10 organismes lauréats de l'appel à projets des Trophées parisiens de l'économie sociale et solidaire 2022

DÉLIBÉRATION N° 17-22-150

OBJET 2022 DAE 2 Conventions et subventions (590000 euros) à 15 organismes portant des projets économiques en faveur des circuits courts de proximité et d'une alimentation durable et solidaire

DÉLIBÉRATION N° 17-22-151

OBJET 2022 DDCT 79 Ressourceries éphémères et itinérantes dans les quartiers populaires - Subventions à 6 associations.

DÉLIBÉRATION N° 17-22-152



OBJET 2022 DASCO 29 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (1350 euros), subventions d'équipement (13710 euros) et subventions travaux (158266 euros)

DÉLIBÉRATION N° 17-22-153

OBJET 2022 DASCO 53 Subventions d'investissement (600795 euros) à 43 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges, édition 2021/2022

DÉLIBÉRATION N° 17-22-154

OBJET 2022 DASCO 54 Subvention (30000 euros) et convention avec l'association départementale des pupilles de l'enseignement public de Paris (PEP75) au titre de la lutte contre le décrochage scolaire

DÉLIBÉRATION N° 17-22-155

OBJET 2022 DASCO 57 Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE – Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2021 et 2022

DÉLIBÉRATION N° 17-22-156

OBJET 2022 DAC 377 Subventions (22000 euros) à huit associations historiques et conventions avec sept d'entre elles.

DÉLIBÉRATION N° 17-22-157

OBJET 2022 DLH 137 Location de divers ensembles immobiliers (12e, 13e et 17e) à ELOGIE-SIEMP - Avenant à bail emphytéotique

DÉLIBÉRATION N° 17-22-158

OBJET 2022 DLH 148 Lancement de l'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs

DÉLIBÉRATION N° 17-22-159

OBJET V172022028 : Vœu relatif à la privatisation de la collecte des déchets dans le 17<sup>e</sup> arrondissement

DÉLIBÉRATION N° 17-22-160

OBJET V172022029 Vœu relatif à la Cité du Théâtre

DÉLIBÉRATION N° 17-22-161

OBJET V172022030 Vœu relatif aux effectifs de police du commissariat du 17<sup>e</sup> arrondissement

DÉLIBÉRATION N° 17-22-162

OBJET V172022031 Vœu relatif à la prostitution dans les salons de massage

DÉLIBÉRATION N° 17-22-163

OBJET V172022032 Vœu relatif à la recrudescence de la vente à la sauvette alimentaire dans le 17<sup>e</sup> arrondissement

DÉLIBÉRATION N° 17-22-164

OBJET V172022033 Vœu relatif à l'augmentation de l'enveloppe consacrée au dispositif Paris Jeunes Vacances

DÉLIBÉRATION N° 17-22-165

OBJET V172022034 Vœu relatif à la prolifération de rats au sein de l'espace public parisien

DÉLIBÉRATION N° 17-22-166

OBJET V172022037 Vœu relatif à la création d'une stèle en hommage aux morts pour la France enterrés au Cimetière des Batignolles

DÉLIBÉRATION N° 17-22-167

OBJET V172022038 Vœu relatif à la transformation de logements en bureaux au 42 avenue de Villiers dans le 17e arrondissement

Procès-verbal de la séance du **20 JUIN 2022**

M. Geoffroy BOULARD  
Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement



M. Théo MICHEL,  
Conseiller d'arrondissement, secrétaire de  
séance

